

CHAP. 17 : UNE FÉODALITÉ CONTRARIÉE.

L'expulsion des Sarrasins avait ôté un poids considérable à la région. Avec l'apaisement climatique qui s'était dessiné depuis le milieu du Xe siècle, la vie allait pouvoir reprendre un cours plus normal : alors que l'on abordait l'an Mil et ses supposées terreurs, toute la région s'est animée.

Riches, puissants, les comtes-marquis se sont alliés à nombre de grandes familles, notamment aux comtes de Toulouse, aux comtes du Gévaudan, aux comtes d'Urgel en Catalogne et même à la maison de Francie : la fille de Willelm ou Guillelm II (Guillaume le Libérateur), Constantia-Constance d'Arles, a épousé Robert le Pieux, le fils d'Hugues Capet - un grand seigneur qui avait été élu roi en 987 après la mort sans postérité de Louis V, le dernier des rois carolingiens de Francie.

En Provence, en 993, après la mort de Willelm II, c'est son frère Rothbald/Rothbold (Roubaud) qui lui a succédé. Il a conservé le titre de comte qu'il partageait avec Willelm, mais il lui a rajouté celui de marquis que celui-ci portait depuis la fin des années 970. Son neveu, Willelm III (fils de Willelm II) est devenu comte de Provence. A la mort de Rothbald en 1008, son fils Willelm (IV) est devenu comte, le pouvoir étant partagé avec Willelm III. Emma, la fille de Rothbald, est également devenue comtesse de Provence. Mais seul Willelm IV a porté le titre de marquis¹.

Wilelm III a trouvé la mort en 1018 ou 1019 en combattant les Fos qui s'étaient rebellés contre l'autorité comtale². Sensiblement à la même époque (vers 1019) la comtesse Emma s'est mariée

¹ G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 268.

² En 1018 si la datation de la charte 226 de Saint-Victor, où il n'est plus fait mention de Willelm, est correcte : cf M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 226, p. 253 (*Ego Geiriberga comitissima et filii mei Vuilelmus et Fulco sive Josfredus*).

Pour plus de précision, voir G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 272. n. 1.

J.-P. Poly (*La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 175 n. 22) a cependant situé la mort du comte Willelm III le 4 mars 1019.

avec le comte de Toulouse, un autre Willelm III, fils du second mariage de la comtesse Adalaiz I (Adélaïde pour les classiques) présentement veuve du comte Willelm II de Provence¹.

A la mort de Willelm III de Provence, ce sont ses fils Willelm, Fulco Bertran et Jofred (ou Josfred) qui, pour cette branche, ont hérité formellement le titre de comtes. Mais ils étaient sans doute un peu trop jeunes pour gouverner. C'est donc leur mère Gerberga (ou Geriberga, ou Gisberga, Gerberge pour les classiques) et leur grand-mère la comtesse Adalaiz I (l'épouse de Willelm II) qui s'en sont chargées provisoirement en leur nom², en accord semble-t-il avec la comtesse Emma et son frère Willelm (IV)³ qui ont cosigné certains actes avec elles.

17.1. UN SYSTÈME FÉODAL EN BUTTE À DES TRADITIONS DIVERSES.

Dans le même temps, en Provence, on est en train de passer des grands lignages propriétaires de biens immenses, éparpillés à travers diverses régions, à des familles nobles attachées à un territoire plus limité, un fief.

Le terme *feodum* apparaît dans les chartes d'Apt en 1056 (*feodum suum dederit*)⁴. On le rencontre un peu plus tôt, en 1025, dans les actes de Saint-Victor (*ad feus nostrum*)⁵. Il recouvre déjà une structuration verticale de la noblesse plus poussée, et surtout plus précise, que par le passé. Peu à peu s'est en outre développé le rituel de l'hommage au suzerain (l'échelon immédiatement supérieur de la hiérarchie ainsi constituée) en même temps qu'une obligation de fidélité et de service envers lui : celle-ci s'exprime dès 1120 dans le cartulaire d'Apt par les mots *fidelitatem et servitium*⁶. Dans la région on a cependant préféré à celui de vassal le terme de *fidelis* - déjà employé au Xe siècle où il mêlait assez subtilement fidélité et devoir d'assistance (au maximum une allégeance plutôt qu'une sujétion). De la même façon on a employé le terme de *sacramentum* plutôt que celui d'*homagium*, et le suzerain était appelé *senior* plutôt que *dominus*⁷.

L'apparition du terme *feodum* est sans doute venue renforcer la tendance à prendre pour patronyme le nom d'un lieu (dont on possédait une grande partie du territoire et les droits) pour

¹ Adalaiz, Adalax ou Azalaïs d'Anjou, surnommée Bianca (Blanche), avait épousé :

- en premier lieu Stéphane (Etienne) de Gévaudan décédé en 970, dont elle a eu quatre enfants,
- puis Raymund V de Toulouse (décédé en 978), dont elle a eu un fils, Willelm III de Toulouse, qui a épousé la comtesse Emma de Provence, fille de Rothbald.

Raymund V était le fils de Raymund IV (comte de 942 à 961). Parfois ignoré par les généalogies publiées celui-ci était le fils du premier mariage de Raymund III Pons (comte 924-942). Raymund V a été comte de Toulouse entre 972 et 978 après la mort de son frère Hugo de Toulouse (comte 961-972)

- puis en 982 Louis V (futur roi de France) dont elle s'était séparée en 984 pour incompatibilité de tempérament,
- enfin en 984 Willelm II le Libérateur fils de Boson IV de Provence, frère de Rothbald, dont elle a eu deux enfants : Willelm III et Constantia (qui a épousé Robert le Pieux dont le père Hugues Capet avait succédé à Louis V).

² G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 272 et s., p. 365 n. 1, 2, et 3.

³ Pour Emma : M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 653, pp. 645-646. La datation de 1005 est visiblement erronée et G. de Manteyer (*La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 269 n. 1) a daté l'acte d'octobre 1021.

Pour Willelm IV : M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, charte n° 225 (1024), pp. 252-253.

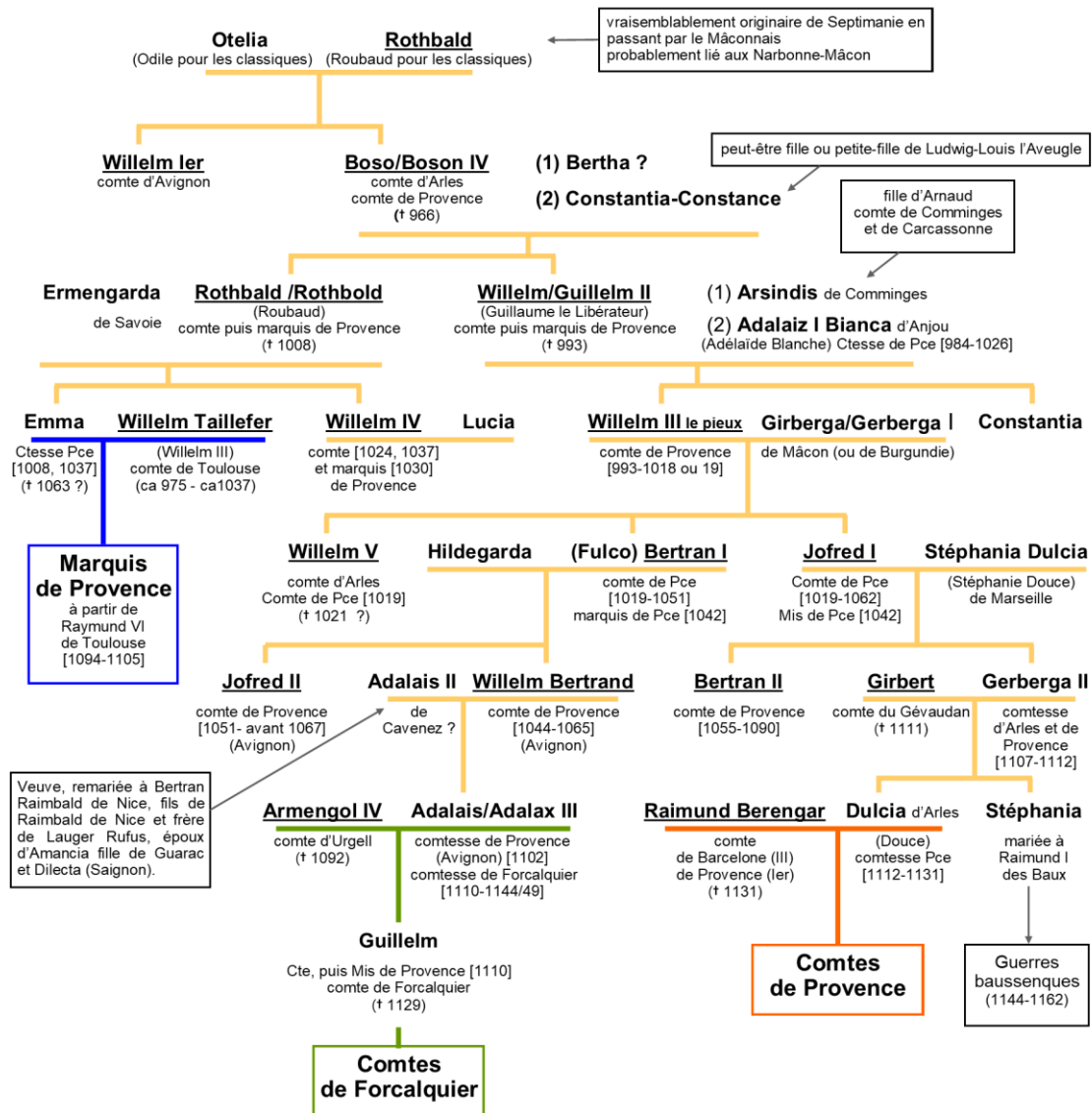
⁴ N. Didier, H. Dubled, J. Barraul, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte LXXXVII (87) p. 232.

⁵ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 330 p. 347.

⁶ N. Didier, H. Dubled, J. Barraul, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, ici charte CXVII (117) p. 275.

⁷ cf H. Dubled, *Le cartulaire et l'histoire du droit et des institutions du haut Moyen Age*, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barraul, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, pp. 33-62, ici pp. 60-61.

PI. 84 : LA DYNASTIE COMTALE DE PROVENCE AUX Xe-XIe siècles.



Deux dates entre parenthèses séparées par un tiret (ca 950-ca 1037) bornent la vie d'un personnage ou un événement (guerres baussenques). Une seule date entre parenthèses (950) ponctue un événement (par exemple la mort d'un personnage, indiquée par une croix).

Deux dates entre crochets séparées par un tiret [1055-1090] bornent la période connue pendant laquelle un personnage a usé de son titre. Une date seule entre crochets [1030] indique la mention du titre d'un personnage dans un acte.

Comme beaucoup de choses au Xe siècle, l'origine de la dynastie comtale de Provence demeure floue. Rothbald qui en est le fondateur serait originaire de Septimanie. Mais il serait passé par le Mâconnais où il aurait pu trouver refuge dans le sillage des Narbonne-Mâcon. On peut supposer qu'il leur était lié car ceux-ci régnaient alors sur le Mâconnais - tout en étant pour leurs domaines de Salins et de Besançon les vassaux de Chonrad, roi de Jurane et de Provence, qui avait eu à subir comme eux les violences d'Hugo d'Arles et qui a pu leur demander conseil du fait de leurs relations avec la région.



se distinguer de la foule des parents portant le même (pré)nom. Dans le Luberon on a vu dans le chapitre précédent que ce mouvement, qui précède l'apparition du mot fief, remonte à 1019 avec *Willelmus de Cucurone*¹, et peut-être même à 1008 si les mentions de *Rodstagnus de Opeda*, *Silvius de Saumanna* et *Rodstagnus de Auribello* désignaient davantage que le village d'origine de ces personnages, témoins à une donation de l'évêque Ingilran de Cavaillon². Ultérieurement, mais toujours avant l'apparition *feodum* dans le cartulaire d'Apt, on connaît un *Rostagnus de Cataneto* (Cadenet) en 1037³, on mentionne pour la première fois en 1045 *Bonefatii de Reilana* (sans doute Boniface Ier, nommé par sa fille Adalaxis/Adalaiz)⁴. Hors du domaine de cette étude, un *Goderannus de Petra Castellana* est cité dès 1030⁵. On entrevoit qu'il y a peut-être eu parfois au départ une simple juxtaposition du nom et du lieu sans particule, par exemple en 1054 *Bonifacius [de] Cicereste* (Céreste) et *Rostagnus [de] Sisterone* dans la charte 413 de Saint Victor⁶ - mais il peut s'agir là d'une omission ou d'une abréviation.

Les Agoult tranchent résolument dans ces actes en n'élevant un de leurs fiefs au rang de patronyme qu'entre 1080 et 1100 avec *Rostan d'Agolt*⁷, frère de l'évêque Alfant. Peut-être était-ce parce que leur emprise sur ceux-ci était récente. Ils contrôlaient Caseneuve depuis 992, et ils auraient pu prendre ce patronyme plus tôt, mais on peut penser qu'ils attendaient plutôt, pour bien affirmer leurs droits sur ceux-ci, d'avoir récupéré les domaines qu'ils disputaient aux pseudo-Lacoste dans la vallée d'Apt. C'était chose faite en 1031, par Wilelm, mais il fallait sans doute encore franchir l'étape de la transmission à la génération suivante pour en faire des biens héréditaires.

Quand on parle de féodalité, et d'intitulation, on pense encore aux armoiries qu'on leur associe couramment. Il faudra toutefois attendre encore un siècle pour voir apparaître les blasons - qui étaient à l'origine, et à l'échelle de l'Europe chrétienne, issus de la nécessité de se faire reconnaître des siens sur les champs de bataille. En Provence les armoiries n'apparaissent qu'au milieu du XIIIe s. et pour la famille comtale⁸. Pour les autres, ce sera un peu plus tard, vers la fin de ce siècle. Celles des Agoult portent sur un fond d'or (jaune) un loup d'azur (bleu) ravissant (dressé sur ses pattes arrière)⁹ armé et lampassé de gueules (griffes et langue rouge), parfois viléné de gueules (muni d'un sexe rouge turgescant). On ne connaît pas précisément la date de leur adoption. Le premier sceau conservé avec ces armoiries date de 1292, ce qui est tardif. Mais on a une autre indication. En 1202, Isnard d'Agoult dit d'Entrevennes a fait fabriquer un faux document qui aurait permis à ses nombreuses seigneuries d'être rattachées directement à l'empereur romain germanique - et d'échapper ainsi à certains impôts et contraintes. Or ce sceau mentionnait un ancêtre "salien", nommé Loup¹⁰. C'est une invention. On ne connaît aucun Loup, aucun Wulf, parmi les proto-Agoult - qui se réclamaient au contraire, comme on l'a vu

¹ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 325, p. 341

² G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 523-526.

³ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 243, p. 269.

⁴ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 657, p. 650

⁵ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte n° 767, p. 112-113.

⁶ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 413, p. 419,

⁷ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte CI ou 101, pp. 255.

⁸ Sur l'apparition des armoiries en Provence, voir M. Aurell, Autour de l'identité héraldique de la noblesse provençale au XIIIe siècle, ds In Médiévales, n°19, 1990 (Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté) pp. 17-27, ici p. 18.

En ligne : https://www.persee.fr/doc/medi_0751-2708_1990_num_9_19_1179

⁹ A l'origine il s'agissait peut-être d'un loup passant, c'est-à-dire marchant comme c'est souvent les cas des léopards. Un sceau de 1220 parfois cité en garderait le témoignage (une confirmation par Raimond d'Agoult d'une donation aux Templiers de Luc-en-Diois) mais il faut se méfier de l'inclinaison des figures.

¹⁰ Sur ce faux voir H. Dubled, Le pays de Sault aux XIIIe et XIVe siècles, ds Provence historique, XXI, 85, juillet-septembre 1971, pp. 322-336, ici p. 323 (Agoult de Loup, au lieu de Loup d'Agoult). - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Bordas, Paris, 1976, p. 358.

avec Fulcher, d'une ascendance gallo-romaine. Mais c'est révélateur. Si un Agoult a choisi à l'aube du XIIIe s. un ancêtre nommé "Loup" c'est en effet probablement parce que la famille arborait déjà, peut-être depuis la fin du siècle précédent, un loup sur son blason¹. Mais ce n'est pas tout, car le blason soulève d'autres questions. Sa figure d'abord, le loup. Au Moyen Age, c'est un animal jugé vil et méprisable parce qu'il attaque en bande, sans honneur. Il est souvent brocardé comme dans le Roman de Renard, à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle. C'est donc un animal assez rare dans les armoiries. Et lorsqu'il apparaît, c'est selon M. Pastoureau dans 90% des cas un jeu de mot avec le nom de la famille noble², ce qui ne semble pouvoir être le cas pour les Agoult. La couleur de cette figure héraldique, ensuite. Le loup des Agoult est bleu. Or le bleu est une couleur dont le goût est en plein développement à la fin du XIIe s. et au début du XIIIe s., mais qui est encore loin de s'être imposée, surtout en héraldique où elle a un faible indice de fréquence³. Cela fait donc une double originalité pour ces armoiries⁴.

Si l'on excepte les blasons, dont ce n'est pas encore l'heure entre le XIe et le début du XIIe siècle, il semble que l'on s'achemine en Provence vers un système féodal. Mais les réserves exprimées par les termes employés, autant que la chronologie, suggèrent un certain nombre de réticences. Cela incite donc à regarder d'un peu plus près, à préciser le sens et les limites de ce mot et son acception en Provence, la réalité qu'il a pu y recouvrir.

D'une manière générale...

Dans les régions où il s'est pleinement développé, on peut définir le système féodal comme un ordre social reposant sur la force et le pouvoir de coercition.

Les nobles tenaient leur statut des armes : en 1040 encore, les vicomtes de Marseille revendiquaient bien haut pour leur aïeul le titre de *nobilissimus miles*, guerrier très noble. Au milieu du XIe siècle pourtant, le terme de *militēs* ne désignait plus pourtant que des guerriers privés servant à faire le coup de main, des soudards au service d'une aristocratie déjà établie - celle des comtes et des vicomtes.

Dès le deuxième quart du XIe siècle on rencontrait en outre dans les textes le terme de chevalier, tiré de la langue vulgaire *caballarius* selon J.-P. Poly⁵. Il désignait souvent de simples alleutiers, comme à Arles en 1044 les vassaux (*vasses*) résidant dans la ville⁶. On distinguait alors ces chevaliers "civils" des "chevaliers" militaires. Peu à peu, il semble qu'il y a eu une fusion des deux termes de *miles* et de *caballarius*. Tandis que le terme de *miles* restait seul employé pour désigner les chevaliers, l'Eglise d'abord, puis les troubadours, ont tenté de le dépouiller de la

¹ On pourrait certes envisager aussi que les Agoult ont choisi ce blason pour accréditer le mensonge d'Isnard, mais alors on ne verrait pas pourquoi celui-ci aurait inventé ce nom, inconnu dans la famille...

² M. Pastoureau, *Le loup, une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2018.

On peut aussi voir en ligne une causerie donnée au Café Histoire en 2018 pour la promotion du livre (ici vers 1h02) : https://www.youtube.com/watch?v=53_81F23Ijc

³ M. Pastoureau, *Bleu, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2000.

On peut aussi voir en ligne la conférence "Initiation à l'histoire des arts (5/5) - La « révolution bleue » des 12e et 13e siècles", auditorium du Louvre, 13.12.2012 (à 10'20") : <https://www.youtube.com/watch?v=MO2fghnrfiU>

⁴ A cette époque, le seul grand exemple de loup bleu connu symbolisait Gengis Khan et ses descendants, et il était à l'autre bout du monde. Celui-ci s'était certes rapproché avec la prise de Moscou, de Kiev, de Vienne et de Zagreb par les Mongols entre 1238 et 1241. Mais la première ambassade envoyée auprès du grand Khan Güyük (petit-fils de Gengis Khan), celle de Jean du Plan Carpin (Giovanni dal Piano dei Carpini), ne date que de 1245-1247.

Sur ce loup bleu mongol, voir J.-P. Roux, *Les astres chez les Turcs et les Mongols*, ds *Revue de l'histoire des religions*, tome 195, n°2, 1979. pp. 153-192, ici p. 192. En ligne : https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_1979_num_195_2_6853

⁵ La première mention relevée par J.-P. Poly date de 1029 : J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 137.

⁶ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 139-140.

brutalité qu'il glorifiait au profit de qualités morales de plus en plus affirmées (au moins dans l'idéal).

Mais on voit à travers l'exemple des vicomtes de Marseille que les armes portées par leurs ancêtres deux générations auparavant, et le sang dont elles étaient couvertes, leur conféraient assez de noblesse pour que l'on y fît référence. La plupart avaient d'ailleurs pu faire valoir leur brutalité et leur noblesse, indissociablement liées, pendant la libération de Maiol en 972 et la guérilla féroce qui l'a suivie jusqu'en 975/976, tant contre les Sarrasins que contre les Marrons. Le titre revendiqué par les vicomtes de Marseille pour leur aïeul devait donc imposer crainte et respect en proclamant la combativité de la lignée. Quiconque aurait voulu tenter de s'en prendre à eux était averti.

Au sein du système féodal, c'est donc la force, qui se confondait avec la puissance, qui définissait la hiérarchie. Celle-ci s'exprimait en Francie et en Burgundie par les termes de vassal et de suzerain¹, le premier devant hommage et obéissance au second en échange de la protection que celui-ci pouvait lui fournir. En Provence, où les relations du vieux clientélisme romain avaient eu le temps d'évoluer lentement, le terme de vassal était remplacé par *fidelis* (fidèle), celui de suzerain par *senior* (seigneur)², celui d'hommage par *sacramentum* (serment), celui d'obéissance par service (*servitium*) et celui de protection par garde (*baglia* ou *bailia*). On va le voir, ce n'était certes pas anodin³.

En bas de cette pyramide de suzerainetés, le système féodal reposait sur le droit de ban⁴, qui représentait en théorie le droit du seigneur de commander les hommes de son fief pour assurer leur défense et leur protection. Contre les repréailles à ses propres exactions, souvent. Car dans un contexte de rivalités incessantes, l'une des principales menaces était constituée par d'autres seigneurs, également détenteurs du droit de ban - victimes et agresseurs, à tour de rôle... Dans les faits, le droit de ban correspondait à un ensemble de droits de contrainte que le seigneur s'arrogeait sur les hommes de son fief, tenanciers et alleutiers⁵ pour qu'ils se missent à son service. Abus de pouvoir en lui-même, le droit de ban était par ricochet générateur d'autres abus.

Economiquement, le système féodal reposait sur la confiscation plus ou moins brutale d'une partie des produits de la terre et du commerce par les nobles, sous la forme de divers impôts et taxes, ainsi que sur l'appropriation là encore plus ou moins brutale d'une partie du temps de travail des paysans vivant sur son fief (sous forme de corvées). En échange de la "protection" qu'il leur fournissait, ses vassaux - et en dernier lieu, toujours, les paysans - devaient pourvoir aux besoins du seigneur suzerain. C'était bien le moins. Mais cela ne s'arrêtait pas là.

En tant que représentants de la seule autorité vraiment reconnue, la force brute, les seigneurs se sont très rapidement dotés de divers autres pouvoirs. Le droit de justice est bien connu. Il a été largement repris dans la littérature, surtout pour ses exemples les plus expéditifs reflétant la liberté des nobles de l'exercer comme ils l'entendaient. Il se partageait dans les faits entre haute et basse justice, la seconde s'apparentant davantage à un droit de police. A ce droit de justice il

¹ A Cluny on voit apparaître une hiérarchisation féodale dès 943 avec l'expression "*omnes vassi dominici majores et minores*" : cf A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 622 pp. 579-580.

² Dans le Luberon, le terme de seigneurs (*seniores*) est employé à Lauris avant 1079 : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 316 pp. 332-333.

³ H. Dubled, Le cartulaire et l'histoire du droit et des institutions du haut Moyen Age, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, pp. 33-62, ici pp. 60-61.

⁴ Le terme *bannum* que l'on trouve dans les textes constitue une latinisation du terme germanique (francique) ban dont la forme latine exacte serait *mandamentum* (J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 113).

⁵ La terre des alleutiers, l'alleu (*alodium*) étant censée être totalement libre (mais située dans le fief quand même, et donc soumise à la justice du seigneur) quand la propriété des tenanciers, tout aussi réelle dans le cas de censives perpétuelles que la propriété foncière actuelle, était soumise à une redevance fixe ou variable.

faut rajouter un aspect fiscal qui n'est pas négligeable : les taxes en étaient calquées sur les impôts royaux ou comtaux que les seigneurs avaient accaparés, prétendument là encore pour les relayer. Parmi elles on peut relever les corvées pour l'entretien des remparts de la tour ou du château, la dîme ou impôt du dixième des récoltes, mais encore des taxes sur la circulation des marchandises (tonlieux) et aussi une taxe sur les ressources (après autres taxations) des hommes qui dépendaient de son pouvoir, sorte d'impôt sur les revenus avant l'heure : en Languedoc et en Provence on l'appelait tolte, du latin *tollere*, prendre¹ - tout un programme, déjà... Pour autant il ne faut pas croire que tous ces droits à prélever l'impôt constituaient un fond indivisible : ils pouvaient se céder indépendamment les uns des autres, et même se fractionner. Suite aux héritages on pouvait détenir, et vendre, une partie des droits sur un domaine ou une seigneurie, indépendamment de la terre. Il y a donc eu un éparpillement des droits qui n'a fait que s'accroître au fil des générations. C'est le cas particulièrement pour les dîmes. Dans le cartulaire d'Apt, on lit que celles-ci pouvaient se céder en totalité ou en partie (moitié, quart...), pour le territoire d'un *castrum* entier ou pour un domaine ou une terre, mais également pour certaines ressources seulement (dîme sur la vigne, sur le pain ou la viande...)². Ces dernières mentions traduisent déjà une emprise sur ces ressources, qui se révèle particulièrement intéressante pour le pain. En effet, on ne trouve pas mention aux XIe-XIIe siècles dans le cartulaire d'Apt des structures, mises en place par le seigneur, que les paysans ont été contraints d'utiliser plus tard - four et moulin notamment, que l'on dit banaux parce qu'ils faisaient partie des obligations du droit de ban. L'usage de fours et de moulins banaux ne figure pas non plus dans la (longue) liste, dressée dans un contexte géographique beaucoup plus large que le nôtre par P. Bonnassie, des charges que les seigneurs faisaient peser sur les paysans de leurs fiefs³. Dans le Luberon les contrats des trois moulins que l'évêque Teuderic d'Apt a fait construire le long du Calavon entre 998 et 1008⁴ ne font état d'aucune obligation d'usage pour ses tenanciers. Leur clientèle n'était pas captive, sans quoi sans doute les conditions faites aux constructeurs n'eussent pas été aussi généreuses. Mais on sent bien avec la dîme du pain que la création et le contrôle de structures qui permettraient une taxation plus efficace des denrées indispensables était en marche. Une emprise sur elles existait déjà, qui allait s'affermir en même temps qu'elle s'étofferait d'autres produits, et notamment du sel. A son propos on peut noter que l'abbaye de Psalmody aurait été exemptée de gabelle et de péage par le comte Raimond-Bérenger V (mort en 1245) pour les 15 muids de sel qu'elle consommait chaque année⁵, ce qui indiquerait que la taxe existait déjà - alors qu'on attribue généralement à Louis IX (Saint Louis) la création en 1246 d'une première taxe "temporaire" pour financer sa première Croisade...

¹ P. Bonnassie, Les 50 mots-clés de l'histoire médiévale, Paris, Privat, 1981, p. 26.

² Voir par exemple N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte XXVI (26) p. 131 (976, cession de deux vignes avec leur dîme entière, ainsi que la dîme entière à prélever sur une autre vigne), charte XLII (62) p. 163 (991, moitié de la dîme pour une *villa*), charte XLIII (43) p. 166 (992, la moitié des dîmes du *castrum* de Caseneuve), charte LXXXII (82) p. 226 (1049/1077, la moitié de la dîme d'une vigne, le quart de la dîme du pain et de la viande)...

Pour un autre exemple de dîme de viande aux abords du Luberon, voir M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 284 p. 284 p. 303 (Trésémines).

³ P. Bonnassie, Les 50 mots-clés de l'histoire médiévale, Paris, Privat, 1981, p. 26.

⁴ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XLVII (47), charte XLVIII (48) et charte LXI (61) pp. 172-175, 193-195.

⁵ A. Venturini, Le sel de Camargue au Moyen Âge, Étude comparative des pays d'Aigues-Mortes (Languedoc, royaume de France) et de Camargue proprement dite (comté de Provence, Empire) (IXe-XVe siècle), ds J.-C. Hocquet et J.-L. Sarrazin (dir.), Le sel de la Baie, Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 365-392.

Et l'Eglise, dans tout cela ? Dans certaines régions où le système féodal s'est largement installé, les exactions des nobles pouvaient l'atteindre dans ses biens. Partout, l'autorité accordée à la force brute, physique, heurtait sa propre autorité d'essence plus spirituelle.

Dans les régions où le système féodal a commencé de se mettre en place très tôt, en Francie par exemple, elle a donc pris la tête au Xe siècle d'un mouvement de résistance à celui-ci en s'unissant avec les paysans. Alliance contre nature : les uns réclamaient - déjà - l'abolition de l'ordre social oppressif dont ils souffraient, l'autre soutenait que cet ordre social émanait de Dieu lui-même et souhaitait seulement avoir barre sur les oppresseurs¹. Le divorce a donc été consommé très vite, aux dépens bien sûr des paysans.

Au XIe siècle l'évêque Adalbéron de Laon (l'un des premiers grands théoriciens de la société médiévale avec son confrère Gérard de Cambrai) définissait clairement dans son poème au roi Robert, écrit entre 1027 et 1030, les trois grands ordres naturels que l'Eglise reconnaissait : religieux, nobles, et peuple laborieux - Adalbéron ne se gêne pas pour dire serfs, ou esclaves... Il y a un autre aspect intéressant dans l'écrit d'Adalbéron : celui qui s'y faisait le porte-parole d'un courant de pensée assez vigoureux parmi les évêques de Francie s'en prenait violemment au modèle du monachisme clunisien. Celui-ci était jugé trop strict par les prélats. Ils entendaient, eux, vivre davantage dans le siècle - tout en lorgnant avec envie sur le pouvoir spirituel qu'exerçaient les grands abbés, à l'image d'un Maïol au Xe siècle.

Même s'il s'agissait avant tout de conflit d'intérêts, le rôle de Cluny a été également contesté en Provence au début du XIe siècle. Mais le contexte y demeurait bien différent.

... et dans le Luberon.

Sur le plan religieux, on ne trouve pas trace d'une alliance, même fugitive, de l'Eglise avec la paysannerie. Celle-ci est intervenue trop tôt en Francie, et n'a pas duré assez longtemps, pour avoir pu atteindre une région où la menace des Sarrasins ou des Marrons interdisait aux prélats de s'opposer aux nobles. D'une part ils avaient trop besoin d'eux, et d'autre part la pression que la noblesse a exercée sur la population n'a pas amené celle-ci à se révolter.

Le XIe siècle semble au contraire marqué par un renforcement de l'emprise de la noblesse sur la hiérarchie épiscopale. Dans la tradition de Nevolong et son frère Ingilran à Cavaillon, dans le dernier quart du Xe siècle, ou bien des vicomtes de Marseille à partir de 965, il n'était donc pas question qu'elle s'opposent - mais au contraire qu'elles s'appuient l'une l'autre.

A Marseille, la famille des vicomtes a exercé une mainmise permanente sur l'évêché de la ville jusqu'en 1073.

A Apt, la situation est plus confuse au Xe siècle. On a vu qu'il semble peu probable que Grifo en eût été le comte. En même temps il n'est pas exclu qu'il ait exercé occasionnellement une police des routes, voire qu'il ait participé aux côtés des pseudo-Lacoste à la défense des accès méridionaux du pays d'Apt. Ce serait à l'époque où son neveu Rostagn a occupé le siège épiscopal (951-955 ?).

Au XIe siècle cependant les proto-Agoult ont pris le dessus, selon toute vraisemblance à l'occasion du conflit qui a opposé la famille de Fos au comte Willem III puis aux comtesses Adalaiz I et Gerberga à partir de 1018². Ils étaient en effet depuis le début du côté du pouvoir

¹ Dans le même ordre d'idée, l'Eglise allait tenter autour de l'An Mil de promouvoir une "Paix de Dieu", en fait d'imposer aux nobles la paix qu'elle souhaitait... quand elle le souhaitait.

² J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 175 et s.

Les Fos seraient par ailleurs l'une des premières familles à avoir porté le nom de leur domaine. Autour de 993, Pons se faisait déjà appeler Pons de Fos, *Pontius de Fossis* : voir M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-*

comtal. Peut-être n'avaient-ils pas eu à choisir. Il semble bien qu'ils avaient été directement menacés. Dans une charte datée de 1010/1032, Wilelm, fils d'Umbert dit de Caseneuve, a demandé à Dieu de lui accorder victoire sur les ennemis qui tentaient de lui arracher son bien légitime - ennemis dans lesquels on a vu les descendants des pseudo-Lacoste, car Wilelm a pris soin de rappeler le meurtre de son grand-père dans cet acte¹. Or c'est parmi les proto-Castellane que l'on doit alors chercher les plus puissants de ces descendants, et ceux-ci avaient épousé très tôt la cause des Fos - à l'instigation sans doute d'Aldebert/Heldebert et Rostagn, les fils de Vuarac (entrés à la suite du mariage du premier avec Hermengarda, fille de Pons Arbald, dans leur famille).

Aldebert et Rostagn disputaient donc toujours aux proto-Agoult dans les premières décennies du XIe siècle les domaines que les aïeux des premiers avaient soustraits aux seconds et que l'arrangement de 992 avait forcé Vuarac à leur rendre - de même que d'autres biens venant sans doute en indemnisation du meurtre du père d'Umbert dit de Caseneuve.

Peut-être à leur instigation encore une fois, en haute Provence le premier épisode de la rébellion des Fos (car il y en a eu d'autres, jusqu'au milieu du XIe s.) a pris l'aspect pour les nobles impliqués (proto-Castellane, mais aussi proto-Pontevès et proto-Moustiers) d'une vaste contestation des restitutions effectuées en faveur de Cluny, qui concernaient essentiellement les parties soustraites au Xe siècle au domaine que Maïol et Eyric auraient dû hériter de leurs parents.

L'affaire est remontée jusqu'au pape. En avril 1021 ou 1022, il a exigé que ces domaines fussent rendus à Cluny - et il a adressé en ce sens une bulle aux évêques de Provence, aux comtesses, mais aussi à certains grands du Mâconnais² - ce qui ne laisse pas d'être très significatif, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Car ce document ne désigne pas seulement des détenteurs de pouvoir susceptibles de faire exécuter la sentence du pape : il vise aussi ceux qui commençaient à critiquer le modèle clunisien, et ceux qui détenaient encore des parties importantes du domaine que Cluny revendiquait.

En même temps, la bulle de 1021/1022 a dû mettre un terme aux espoirs que pouvaient nourrir les proto-Agoult de récupérer eux-mêmes, enfin, grâce à leur soutien sans faille au pouvoir comtal, l'héritage de leurs ancêtres Fulcher le Jeune et Raimodis... Cluny était toujours là, qui ne lâcherait pas. Il faut dire que l'enjeu était énorme, et il y avait vraiment de quoi s'accrocher, d'un côté, et être déçu, de l'autre. Cluny était toujours là, qui ne lâcherait pas les biens qui lui avaient déjà été rendus par le passé et continuait à revendiquer l'héritage de Maïol, mais en haute Provence c'étaient les comtes qui détenaient l'essentiel des possessions issues de Fulcher le Jeune - et spécialement, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la branche cadette, Adalaiz (veuve de Willelm II) et sa bru Gerberga, puis les fils de cette dernière (Fulco) Bertran et Jofred. Même si l'assentiment de la branche aînée étaient parfois requis, à Manosque par exemple, ils paraissent, avant même qu'un partage formel fût initié, avoir présidé aux destinées de la zone s'étendant sur la rive droite de la Durance entre celle-ci et la plaine du Rhône (les futurs marquisat de Provence et Comtat Venaissin). Ce n'est donc pas pour rien que cette branche cadette paraît avoir été un peu en froid avec Cluny jusque dans les années 1030, comme l'a relevé E. Magnani³. Il n'était pas question pour ses représentant(e)s de faire place aux revendications de l'abbaye concernant un domaine qui avait jadis contribué à fonder l'assise

Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 77, pp. 104-105.

¹ N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte LXV (65), entre 1010 et 1032, pp. 200-202.

Dans cet acte, Wilelm demandait à Dieu de lui accorder victoire sur des ennemis qui tentaient de lui arracher son bien légitime - ennemis dans lesquels on a vu les pseudo-Lacoste devenus proto-Castellane, car il a pris soin de rappeler le meurtre de son grand-père.

² J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 177.

³ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 59-60.

territoriale de la dynastie et dont l'expulsion des Sarrasins et l'éradication des Marrons avait accru la valeur et l'importance stratégique. Le temps de Forcalquier était venu.

En 1030, au moment d'un second épisode de la rébellion des Fos, le jeune comte Bertran (Adalaiz I était morte en 1026) avait réussi à rallier à lui une grande partie de la noblesse de haute Provence, des proto-Mévouillon aux proto-Moustiers en passant par les Reillanne et les Mison - mais pas les proto-Castellane, bien sûr. A l'issue de leur expédition, victorieux, tous se sont retrouvés à l'abbaye Saint-Victor de Marseille - tous, sauf les proto-Agoult, qui ont boudé la cérémonie¹.

Néanmoins, ils avaient été parmi les premiers à soutenir le pouvoir comtal en 1018. Et la famille comtale avait besoin d'eux - il n'aurait plus manqué qu'ils se réconciliasent avec les proto-Castellane pour réclamer l'héritage de Fulcher l'Ancien ! Si l'on ne pouvait (ni ne voulait d'ailleurs) leur rendre tout ce qui aurait dû leur revenir - et surtout pas au moment où Forcalquier était en train d'émerger - il semble donc qu'on leur a accordé de solides compensations, vraisemblablement enlevées en grande partie aux pseudo-Lacoste.

Leur domaine paraît en effet s'être accru considérablement à cette époque. Dans la vallée d'Apt, il est probable qu'ils se sont vu attribuer Goult, qui leur a fourni leur nom d'Agold, Agolt ou Agoult, mais aussi Gordes, Joucas et Gargas qui sont cités un siècle plus tard dans une charte où l'évêque Leodegar d'Agoult a déclaré les tenir de son père Rostagn. Dans le même secteur, Leodegar a encore donné à son église cathédrale, entre 1122 et 1125, les églises et les dîmes de Croagnes, Saint-Saturnin et Gignac ainsi que l'église de Villars et le quart des Tourettes - et sans doute tous ces domaines ont-ils la même provenance².

Par ailleurs, peut-être au départ parce que le jeune comte souhaitait y neutraliser l'influence des pseudo-Lacoste/proto-Castellane, les proto-Agoult semblent également avoir été pourvus d'une situation de premier plan à Apt. Ils y détenaient depuis Rostagn (et très vraisemblablement Wilelm) une partie au moins de la seigneurie ainsi que la Grande Tour³. On a vu plus haut qu'on les a peut-être alors chargés, en contrepartie de toutes les libéralités qu'ils avaient reçues, de relever ce qui subsistait des murailles de la ville antique - qui auraient été érigées hâtivement au Ve siècle, sur le tracé notamment des rues Rousset et Scudéry⁴. Entre 1048 et 1143, on trouve deux générations d'évêques appartenant à la famille : Alfant d'abord (1048-1075 ou 1080) puis son neveu Leodegar (1103-1143).

Enfin, plus à l'est, les proto-Agoult ont pu se voir attribuer Castillon et Simiane, cette dernière localité sans doute très tôt (l'acte de novembre 1031 a été passé *in castro Simiana*) ainsi très

¹ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 178.

² Pour Gordes, voir M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 425 (novembre 1031) pp. 428-429 (*sub castro Agoldi, in territorio Agoldi*), charte n° 428 (vers 1035) pp. 432-433 (*subtus castro Agoldo, in castro Agoldo*) et charte n° 427 (vers 1055) pp. 431-432 (*in territorio castri qui dicitur Agold*).

Pour Gordes, Joucas, Gargas, voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, ici charte CXXI (121) pp. 280-281 (vers 1122).

Sont cités également Caseneuve (qui appartenait déjà en partie à Umberto en 992) ainsi que Sorguette, un hameau aujourd'hui perdu peut-être entre Gordes et Joucas.

Pour Joucas encore, Croagnes, Saint-Saturnin, Caseneuve, Gignac, Simiane, Villars, les Tourettes : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, charte CXXIII (123) pp. 283-284.

Très proche de Caseneuve, Gignac leur appartenait peut-être déjà avant 1031.

Dans le Luberon, il ne semble pas exclu que la famille comtale se soit alors emparée du Fort de Buoux qui se trouvait dans le domaine traditionnel des pseudo-Lacoste, tout près du sanctuaire de Saint-Symphorien fondé entre autres par Rostagn, fils présumé de Gairald ou Rainoard.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte CXXI (121) pp. 280-281 (vers 1122) et charte CXXV (125) pp. 285-286.

⁴ La Grande Tour existait cependant déjà peut-être : une tour épiscopale, sans doute seul symbole de l'autorité politique en la ville, est mentionnée dans un acte daté entre 990 et 1000 : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, charte LIV (54) p. 183 (*torre episcopalis*).

vraisemblablement que Montsalier et Banon dont Leodegar d'Agoult a donné les églises et les dîmes à son église en 1122/1125¹.

A noter que Sancia (ou Sansa) couramment dite de Simiane n'était Simiane que par son mariage avec Raimbald qui tenait le fief de son grand-père Wilelm - et encore, fort peu, puisque c'est seulement son fils Guiran qui a commencé à porter le nom de Simiane. Comme pour les "Lacoste" cependant, on se heurte là à un véritable problème avec les noms qui ont jadis été distribués un peu trop vite et qui constituent un obstacle à la perception d'une réalité déjà difficile à cerner. A la même époque, en effet, le cas de Constantia dite de Sault est complètement différent. Elle a déclaré dans un acte daté de 1010/1044 que le bien qu'elle céda *in comitatu Vendacensi, in territorio ville que dicitur in Salto* lui venait de ses parents (*quod obvenit mihi ex progenie meorum parentum*)². Elle mérite donc bien le nom de Constantia dite de Sault (mais pas celui de Constantia de Sault, puisqu'elle n'en portait pas le nom).

En tout cas il y a un monde entre le Wilelm dit d'Agoult qui dans un acte hélas mal daté (entre 1010 et 1032, sans doute vers 1019/1022) se déclarait menacé dans ses biens par ses ennemis³ et celui qui, seulement une douzaine d'années plus tard, en 1031, résidait dans le château de Simiane, possédait sans doute (outre le château et le territoire d'Agold/Goult) pratiquement toute la vallée d'Apt (hormis le flanc du Luberon qui appartenait aux Farald, aux Bonils/Bonnieux et aux Bot), et contrôlait la ville elle-même... Les proto-Agoult, bien assis après s'être vu attribuer le vaste domaine que l'on vient de survoler, s'employaient désormais à accroître celui-ci par alliance, du côté de Sault notamment.

En haute Provence, la rébellion des Fos a donc eu des répercussions géopolitiques considérables. Or, bien qu'elle s'y soit nourrie de la contestation des domaines de Cluny (sous l'impulsion sans doute de la branche pseudo-Lacoste des proto-Castellane), elle n'a pas eu l'impact que l'on pourrait imaginer sur les donations à l'Eglise.

Celles-ci n'ont aucunement diminué. Les rebelles eux-mêmes, tout en contestant les restitutions passées, ont continué de donner, et de donner largement. Les possessions de Cluny (et de Montmajour, à Pertuis) étant contestées, les donations ont simplement été réorientées vers d'autres établissements religieux. De la sorte, l'acte qui indique le ralliement des pseudo-Lacoste/proto-Castellane aux Fos est une donation d'Aldebert et son frère Rostagn au monastère de Saint-Gervais de Fos (qui appartenait au domaine héréditaire des seigneurs rebelles). Acte avant tout politique, donc, mais quand même donation à un établissement religieux - c'est à dire, en dernier lieu, à l'Eglise, même si cet établissement était contrôlé par les Fos. Il s'agissait comme on l'a vu plus haut de terres situées autour de Castellane - de peu d'importance à l'époque mais de grande conséquence pour nous puisqu'ils devaient les tenir d'une alliance ancienne de leur famille avec les Grifo⁴.

¹ Castillon appartenait aux Agoult en 1056 : Rostagn et son frère Wilelm qui y effectuent une donation le tenaient sans doute de leur père Wilelm : voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXVI (86) p. 233.

Pour Simiane : voir M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 425 (novembre 1031, Wilelm et Adalaicis) pp. 428-429. - N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIII (123) pp. 283-284 (Leodegar).

² M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 433 (1010/1044) p. 439.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXV (65) pp. 200-202 : "...ut Dominus tribuat victoriam mihi de inimicis meis qui mihi legitimum meum honorem conantur auferre."

Le terme *honor* ne désigne pas ici son honneur, mais les biens qui lui venaient de son héritage.

⁴ J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 176 n. 30 (avant 1031). - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, Lit Verlag, 10, 1999, Vita Regularis. Ordnungen und Deutungen religiosen Leben im Mittelalter, Gert Melvillle, p. 219 n. 218. En ligne (2015) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01172143>

Au XI^e siècle, les donations à l'Eglise se sont même accrues, et les donations des proto-Castellane à Saint-Victor avant 1032 (Dodo et Walburgis) puis en 1043 (Heldebert et Hermengarda, branche pseudo-Lacoste) en offrent de bons exemples. Dans ce cas précis elles ont probablement là encore une dimension politique. Alors que les Fos refusaient encore toute restitution (et jusqu'en 1070)¹, il y avait là, de la part des proto-Castellane, une concession évidente.

Il n'y a donc pas eu en haute Provence de conflit entre la noblesse et l'Eglise, mais bien plutôt d'une partie de la noblesse avec certaines abbayes, et principalement Cluny qui avait considérablement accru son domaine provençal à la fin du Xe et à l'aube du XI^e s. - et qui était par ailleurs en Francie la cible des attaques de prélats ambitieux de rogner l'écrasant pouvoir spirituel des abbés pour accroître le leur. Ceux-là avaient trouvé en Adalbéron de Laon un porte-parole certes peu recommandable (ses contemporains l'avaient surnommé *vetulus traditor*, le vieux traître) mais écouté...

La Francie cependant était loin, et Adalbéron et ses émules ne faisaient pas le poids en Provence. En 1081, le monastère de Saint-Gervais, qui appartenait au domaine héréditaire des Fos, a dû, au motif que l'on n'y vivait pas selon la règle, et même pas en accord avec Dieu, abdiquer son indépendance au profit d'une grande abbaye - et pas n'importe laquelle : il s'agissait bien sûr, on l'aura deviné, de l'abbaye de Cluny² !

Il est temps d'en venir au système féodal. En Provence, le terme de "fidèle" était donc préféré à celui de *vassus* ou *vassalus*. C'est celui que l'on trouve à Ansouis en 961/963. Il y qualifie Gens, "fidèle" du comte Boson (IV), qui cède là quelques biens à Montmajour³. Mais il n'est pas sûr qu'il fût pour autant un *miles*, ni qu'il eût la garde du *castrum*. Il figure plutôt, comme son nom le suggère, le représentant d'une vieille famille indigène à laquelle le pouvoir comtal aurait enlevé le site d'Ansouis à une époque indéterminée, très probablement en tout cas avant la révolution jurane, tout en lui laissant la jouissance d'une grande partie du domaine moyennant une obligation de fidélité, de loyauté (*fidelitas*), qui paraît plus proche ici d'un clientélisme romain évolué que du modèle féodal où l'obéissance est en outre strictement requise.

Pas plus qu'à Saignon en 976 (où Rothbert et son frère Vuarac sont qualifiés de "fidèles" par l'évêque Nartold) on ne mentionne d'ailleurs le terme de "service" qui correspond en Provence à l'obéissance féodale. Le mot sonne plus clientéliste que celui d'obéissance. Il suggère une relation de subordination moins rigide. On le rencontre dans les actes de l'inféodation de la Cruguière à Rostagn d'Agoult entre 1080 et 1100 (*a feduata et a servicio*) ou aux neveux de l'évêque Leodegar en 1120 (*servitium et fidelitatem, fidelitatem et servitium* un peu plus bas)⁴. On ne sait pas exactement ce qu'il en est de l'hommage. L'inféodation de la Cruguière à ses neveux par l'évêque Leodegar en 1120 ne le mentionne pas - mais peu après, ceux-ci font hommage à leur oncle et déclarent devoir cet hommage (*sacramentum*) à ses successeurs⁵. On

¹ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII^e siècle, p. 84 n. 253.

² E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, p. 84 n. 254.

³ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, n. 156 p. 135.

Accessoirement c'était aussi le terme que l'évêque de Cavaillon, Ingilran ou Ingelran, a utilisé pour désigner son épouse Adalgude... cf M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 336 p. 352 (*fideli mea, nomine Adalgude*)

⁴ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXVI (26), 27 septembre 976, pp. 130-132, charte CI (101), entre 1080 et 1100, pp. 254-256, et charte CXVII (117), 16 juin 1120, pp. 274-275.

⁵ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXVIII (118), vers 1120, pp. 275-276.

Dans la charte CXX (120) rédigée à l'automne 1120, ils prêtent serment de fidélité à leur oncle pour Clermont avec, en vieux provençal, la formule "*non vos decebrai de vostra vida*", "nous ne vous décevrons pas de toute votre vie" (dans l'acte, ils passent plusieurs fois du tu au vous).

Dans cet acte il semble bien que c'est à l'homme plutôt qu'à l'évêque qu'ils prêtent serment, ce qui suggère que Clermont appartenait en propre à Loedegar.

peut donc supposer que lorsqu'elle est apparue, l'obligation de "service" au *senior* (suzerain) impliquait le *sacramentum* (qui tenait lieu d'hommage).

Le terme de *sacramentum* est subtil : il mêle une notion d'engagement militaire (un enrôlement) et de serment, tout en introduisant aussi une dimension de contrainte. En même temps on doit observer que si l'hommage est dû à un homme, le serment se prête devant Dieu. Une fois de plus (comme pour le service remplaçant l'obéissance) la relation de subordination au suzerain semble vouloir être minorée par les mots utilisés. Quant à celui de *senior*, qui a donné seigneur, son origine latine rajoute à celle de force brute une notion d'âge et de respect dû à l'expérience de celui-ci - un peu comme le *princeps senatus* était à l'origine, à Rome, le plus ancien des anciens magistrats présents au Sénat.

On est bien là dans l'aspect nobiliaire du système féodal, pyramide de pouvoirs constituant le pouvoir, mais avec une teinte originale qui semble être bien plus qu'un héritage linguistique.

En fait on entrevoit que les relations féodales, et la dépendance qu'elles sous-tendent, ont pu susciter des réticences jusque parmi les nobles. Certes la suzeraineté flattait leur fierté. Mais pour beaucoup encore (tous ceux qui étaient issus de vieilles familles indigènes ou s'étaient suffisamment mêlés à celles-ci pour en épouser aussi les préjugés de classe) cette fierté plongeait dans le souvenir de leurs origines - bien plus anciennes, bien plus nobles que celles d'un *nobilissimus miles* dont se réclamaient les vicomtes de Marseille. Quand le système féodal projetait de faire table rase de leurs traditions, c'est cette identité qu'il contestait. Or ils y tenaient. Même les vicomtes de Marseille s'en prévalaient encore lorsqu'ils se déclaraient de droit romain en 1005, dans le douaire que Fulco (Foulques) de Marseille à consenti à sa future épouse Odila (Odile) de Vence¹. Pour être vicomte de Marseille, on ne pouvait se contenter d'être le descendant d'un soudard, il fallait aussi une autre noblesse - et celle-ci, héritée du souvenir de Rome. La romanité était peut-être restée trop longtemps ancrée en Provence du temps de ses *patrices*, les Francs de Charles Martel puis les Viennois d'Hugo d'Arles y avaient causé trop de maux - et sans doute aussi l'aristocratie portée au pouvoir par la révolution jurane était-elle, à l'image des Narbonne-Mâcon, trop liée aux vieilles familles indigènes - pour que l'on pût accepter un pouvoir qui n'eût été que d'essence "barbare". C'est pourquoi peut-être on faisait encore référence au début du XIe siècle au droit romain - fût-il galvaudé et dénaturé. Celui-ci s'opposait par nature à la force brutale, que l'on revendiquait toutefois haut et fort par ailleurs à travers l'ascendance d'un *nobilissimus miles* : en fait, il fallait savoir jouer des deux cordes...

En outre si les ressources provenaient toujours essentiellement de la terre, le siège du pouvoir politique demeurait, à l'instar de l'empire romain, dans les villes - où il recoupait le pouvoir religieux, pour la plus grande gloire des familles qui parvenaient à réunir les deux entre leurs mains... A Apt on a vu dans le chapitre précédent que l'on ne connaît plus de comte après Teutbert qui portait le titre en 896 (concurrentement au titre de comte d'Avignon, d'Arles et de Marseille, ce qui en limite la portée) même si le terme de comté d'Apt demeure usité. En 1056 toutefois, on observe que Rostagn (qui n'avait pas encore pris le patronyme d'Agolt) et Guilelm/Wilelm, co-seigneurs de la ville, se faisaient donner du prince d'Apt (*civitatis principum*) par leur frère l'évêque Alfant² - exactement comme les seigneurs d'Antibes ou de Riez, à la même époque. En fait le mot prince est sans doute un peu exagéré. Mais *princeps* ne désigne pas seulement ici de simples nobles en la ville. Il affirme haut et fort que leur famille a réussi à y prendre le pas sur toutes les autres (et surtout, sans doute avec l'aide du comte, sur les vieux rivaux pseudo-Lacoste/Castellane qui avaient soutenu la rébellion des Fos). Ils sont les

¹ E. Magnani Soares-Christen, Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XIIe siècle), ds F. Bougard, L. Feller, R. Le Jan (dir.), Dots et douaires dans le haut Moyen Âge, collection de l'Ecole Française de Rome, 295, Rome, Ecole Française de Rome, 2002, pp. 131-152, ici p. 140.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, ici charte LXXXVI (86) p. 232.

premiers, comme le *princeps senatus* à Rome était le premier parmi ses pairs. Et un peu plus peut-être car, ainsi que l'a écrit G. de Manteyer, prince est celui qui possède le pouvoir¹. On peut y voir le triomphe de la vanité de petits seigneurs féodaux. Mais on peut y lire aussi la vigueur d'une tradition pérenne au sein même du système qui prétendait la remplacer.

Néanmoins il y a eu évolution. L'Eglise aidant, au XIe siècle le modèle féodal a peu à peu imprégné la classe dirigeante, a dicté de nouvelles formes aux relations qu'elle entretenait. Les liens matrimoniaux qui unissaient les divers protagonistes de la noblesse du pays d'Apt se sont ainsi doublés de toute une série de liens de type féodal visant à renforcer les alliances, à faire bloc - et parfois aussi à épuiser de vieilles vendettas. On en retrouve diverses traces, notamment dans une charte de l'Eglise d'Apt que l'on a située entre 1080 et 1100 : Aldebert dit de Castellane (dit aussi Aldebert Garac pour le distinguer de son grand-père et indiquer sa filiation par Guarac/Garac époux de Dilecta), arrière-petit-fils du pseudo-Lacoste Vuarac, y inféodait le château de la Cruguière à Rostan/Rostagn (d'Agolt cette fois-ci), petit-fils d'Umbert dont Vuarac avait tué le père². Curieux arrangement *a priori*, d'autant qu'Aldebert Garac était de la génération des fils de Rostagn cités dans la charte : Guillelm, Umbert, Raimond, ainsi que les fils avérés de Guisla dite de Nice, Leodegar (futur évêque d'Apt) et Raimbald *Capitaneus*³.

L'avènement d'une forme de système féodal ne touchait pas néanmoins que les rapports des nobles entre eux. Comme on l'a vu plus haut, il affectait aussi en premier lieu, dans les régions où il a pu pleinement se développer, le rapport que ceux-ci entretenaient avec les habitants de leurs fiefs, et en particulier avec les paysans - promis à plus ou moins brève échéance au statut de serfs selon les vœux du bon évêque de Laon. Comme on l'a déjà dit, celui-ci n'a pas été entendu en Provence, et le servage ne semble pas s'y être développé. Mais il reste souvent difficile de faire la part des choses entre esclaves et serfs.

Selon J.-P. Poly, l'esclavage aurait connu une décrue continue⁴. A la fin du VIIIe siècle, si l'on en croit le lettré Theodulf, installé en Septimanie vers 778 et qui a voyagé à travers le Midi avant d'être nommé évêque d'Orléans par Charlemagne en 797, les esclaves (*mancipia*) étaient assez nombreux en Provence. Au début du IXe siècle, ils sont encore bien présents : en 813/814 le polyptique de Wadald en distingue plusieurs catégories - parmi lesquels des *coloni* (sans doute les esclaves agricoles travaillant sur les *colonicae*) et des *servi* (dont le statut reste flou). Mais il les regroupe tous sous le vocable de *mancipia*.

Un siècle plus tard la situation a déjà évolué : en 909, Fulcher mentionne dans le douaire qu'il offre à sa promise Raimodis une cinquantaine d'esclaves, ce qui semble peu pour un domaine recouvrant en tout une centaine de fermes. Le douaire fait en outre une distinction marquée entre le commun de ceux-ci comptabilisés en fin d'acte sous le terme de *mancipia*, et une famille en particulier dont il donne la généalogie dans l'acte et qui sont qualifiés de *servi*. On a vu dans le chapitre précédent que l'on peut considérer ces derniers comme des personnes de confiance, sans doute investis pour certains d'entre eux de responsabilités qui les rendaient assez proches

¹ G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 309.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, ici charte CI (101), datée de 1080-1100, pp. 254-256 (et spécialement p. 255 pour *Rostan d'Agolt* dont c'est ici la première mention).

Sur le meurtre du père d'Umbert/Ymbert dit de Caseneuve voir J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, pp. 55 et 175. - N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LXIII (43), datée de 992, pp. 165-167, et, plus explicite, charte LXV (65), entre 1010 et 1032, pp. 200-202, ici p. 201...

Dans cette dernière, Wilelm demandait encore à Dieu de lui accorder victoire sur des ennemis qui tentaient de lui arracher son bien légitime - ennemis dans lesquels on a vu les pseudo-Lacoste car il a pris soin de rappeler le meurtre...

³ La diversité des pressions et la complexité de la politique épiscopale amèneront cependant l'évêque l'évêque Leodegar d'Agoult, qui lui avait rachetée à grands frais avant 1113, à retirer en 1120/1122 la Cruguière à ses neveux pour l'inféoder à Aldebert Garac : voir N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte CXVIII (118), vers 1120, pp. 275-276, charte CXIX (119), 1122, pp. 276-277.

⁴ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 108-109.

des esclaves gestionnaires des biens de leurs maîtres que Rome avait connus, et qui étaient parfois irremplaçables pour leurs maîtres.

Encore un siècle, et le douaire que Fulco dit de Marseille a accordé en 1005 à sa promise Odile (dite de Vence) ne faisait plus mention que d'une esclave avec ses fils et sa fille (*servos* dans l'acte).

Dans les deux actes le terme de *servus* ne désigne donc pas des serfs, mais des esclaves - dont le nombre, comme J.-P. Poly l'a fait remarquer, paraît avoir fortement décru. Toutefois, dans le douaire de Fulcher, on ne saurait être aussi affirmatif pour la cinquantaine d'esclaves mentionnés en fin de document, après les signatures, sous le vocable de *mancipia* (qui semble pourtant plus explicite). A la différence des *servi* mentionnés et nommés plus haut dans le document, ceux-ci ne constituent qu'une masse indistincte. Sans doute appelés à fournir un travail peu qualifié, ils ne semblent pas attachés au train de la maison, ou à l'intendance, mais plutôt aux terres que Fulcher a données. Au début du Xe siècle, en haute Provence, il ne s'agissait sans doute, véritablement, que d'esclaves agricoles. Et leur statut alors se rapprochait sans doute finalement beaucoup de celui des serfs connus dans d'autres régions.

De nombreuses études ont tenté d'établir une différence stricte, quasi-juridique, entre les esclaves de l'Antiquité et les serfs. La démarche rencontre bien des obstacles pour ces derniers : avec l'éparpillement du pouvoir, dans nombre de régions le droit était devenu très local. Il a donc pu exister bien des acceptions du terme de serf - presque autant que de seigneuries... Certes le serf avait des droits que n'avait pas l'esclave antique considéré comme un bien, une chose : celui de se marier par exemple, qui lui donnait une certaine dimension sociale - mais quand des serfs avait des enfants, ceux-ci étaient des serfs, exactement comme les enfants d'esclaves étaient des esclaves. On a encore mis en avant la relation existant entre le serf et son seigneur, qui s'inscrivait dans le cadre du lien féodal unissant ce dernier à son suzerain. Sur le plan conceptuel c'est sans doute exact, mais il y avait pourtant une différence notable entre ces deux barreaux de l'échelle féodale. L'un, le seigneur, si petit fût-il, avait les moyens et la liberté de ses mouvements. L'autre, le serf, n'avait rien, ou quasiment rien. Néanmoins dans certaines circonstances le statut de personne donnait au serf un accès à la justice que n'avait pas l'esclave : certains serfs par exemple ont pu contester le statut de serf que l'on voulait imposer à leur enfant né avant qu'ils fussent réduits au servage.

Finalement, même s'il a pu exister des serfs employés dans le train de maison, la définition la plus simple du serf, même si elle est rudimentaire et nécessite quelques précisions, demeure celle d'esclave agricole, d'esclave attaché à une terre - et pouvant, à ce titre, être cédé avec elle. Dans la pratique, il est donc malaisé à quelques exceptions près, comme celles envisagées plus haut, de savoir ce que désigne exactement *servus* dans les textes, esclave ou serf, d'autant que cette distinction est nôtre : dans les faits le passage d'un statut à l'autre s'est effectué par un lent glissement, à des vitesses différentes selon les lieux, et sans doute une multitude de situations ont-elles pu coexister ici et là. Il est plus difficile encore d'estimer l'importance du servage - pour la bonne raison que les serfs étaient trop insignifiants pour être mentionnés dans les actes (à la différence des esclaves de valeur qui étaient parfois décomptés dans les biens, comme c'est le cas dans les douaires de Fulcher et de Fulco).

Dans le Luberon même, certains actes illustrent les obstacles que l'on peut rencontrer. En 1053, par exemple, deux frères, Pons et Ripert, ont donné l'église Saint-Symphorien à l'abbaye Saint-Victor de Marseille, avec tous ses habitants¹. Mais quel était le statut de ces habitants ? Etaient-ce des tenanciers dont Pons et Ripert disposaient aussi cavalièrement, ou bien s'agissait-il de

¹ "...*dederat predicte ecclesie sancti Symphoriani et sancti Petri, et omnes homines habitantes in eodem loco, cum suis tenementis*"... ont donné l'église Saint-Symphorien et Saint-Pierre, précitée, et tous les hommes habitant dans ce lieu et ses tènements...

M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartre 439 pp. 443-444.

serfs attachés au domaine de Saint-Symphorien ? La deuxième hypothèse paraît plus crédible, d'autant que c'est dans les domaines religieux (appartinssent-ils à des laïcs) que l'esclavage agricole puis le servage semblent s'être maintenus le plus longtemps. Il y a sans doute là un rapport à Dieu, auquel on prêtait volontiers la volonté de voir les choses se perpétuer comme elles étaient, sous le prétexte qu'ils les avaient créées ainsi - oubliant un peu vite qu'elles avaient déjà bien changé au cours des siècles... La volonté de Dieu, de fait, c'est généralement la volonté de ceux qui parlent en son nom. Dieu est le Verbe, mais Il se tait. Et au Moyen Age, il n'avait pas besoin du clientélisme de tenanciers ou de paysans libres pour régner sur la terre. Il en allait tout autrement des nobles qui n'avaient pas l'omnipotence divine, ni l'éternité devant eux. Confrontés à de nombreuses crises successives, climatiques et politiques, ils avaient pu mesurer depuis le VIII^e s. que sans direction stricte, leurs terres menées par des esclaves ou des serfs se retrouvaient quasiment à l'abandon - soit que ceux-ci s'enfuissent à la première occasion, soit qu'ils ne missent guère de cœur à les travailler. *A contrario*, les paysans libres s'accrochaient aux tenures qui leur avaient été confiées, constituant en outre un corps politique solide sur lequel ils pouvaient s'appuyer et compter dans le cadre du vieux clientélisme. Il en allait de même des alleutiers qui ne leur payaient pas redevance, mais que l'accaparement des droits fiscaux a soumis à des taxes diverses. C'étaient eux, tenanciers et alleutiers, qui assuraient le lien entre la terre et la hiérarchie nobiliaire qui était en train de se mettre en place, eux qui permettaient à celle-ci de profiter des ressources de celle-là - et, qui plus est, indirectement, sans mettre la main à la pâte. Loin de les opprimer, il fallait donc au contraire protéger leur statut. On entrevoit que le respect de ses traditions, sous-tendu par une connaissance de son passé jalousement cultivée par la noblesse, a pu jouer ici un certain rôle - au moins pour sa composante d'origine indigène... Pour une fois, cela aurait presque servi à quelque chose d'en savoir un peu plus ! En tout cas si dans certaines régions (où le pouvoir de coercition était très important) tous les hommes soumis par le seigneur au droit de ban ont pu être considérés comme des serfs¹, la Provence n'a rien connu de tel - d'abord parce que l'irruption du système féodal y a été tardive du fait de la résistance indigène aux exactions du pouvoir viennois, représenté par Hugo d'Arles, ensuite parce que le pouvoir nobiliaire, issu de la terre, ne pouvait ni ne voulait s'en couper : il s'était pendant trop longtemps appuyé sur la paysannerie libre (alleutiers et tenanciers) à travers des relations évoquant de loin le clientélisme gallo-romain. Entre le Xe et le XI^e siècles, pour autant qu'on puisse en juger, il semble donc que le nombre des esclaves a décru, tandis que celui du nombre des paysans libres, tant tenanciers qu'alleutiers, s'accroissait sensiblement.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé, il faut une fois encore, revenir un peu en arrière.

Au départ et d'une manière générale les domaines (*villae*) semblent avoir été divisés entre réserve (ou *manse indomnicatus*) et les tenures paysannes². Le fait que la réserve soit qualifiée de manse suggère qu'à l'origine ces tenures étaient peut-être elles-mêmes des manses. On a vu dans le chapitre précédent qu'il s'agissait de tenures paysannes où les redevances (le loyer) étaient payées en nature sous forme de travail (ou corvées) dans la réserve du maître du domaine³. C'était ainsi une forme de tenure relativement proche du servage, car le volume annuel des corvées n'était pas précisément défini. Il pouvait varier en fonction des besoins aussi bien que des caprices des maîtres de la terre. Mais on ne connaît pas bien l'importance respective de la réserve et des tenures. Dans les domaines de l'Eglise, la réserve paraît avoir été conséquente, et les esclaves fort nombreux. On ne connaît pas non plus la nature des tenures des *villae* de la fin de l'époque mérovingienne et du début de l'époque carolingienne. Ce qui

¹ P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, éd. Privat, 1984, pp. 185 et 186.

² P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, p. 30.

³ Le bénéficiaire de cette exploitation était le massoyer. Sur ce sujet, P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, p. 28 et p. 133.

paraît sûr c'est que dans tout le Midi, à partir du IXe siècle, et peut-être même des VIIe-VIIIe siècles, la forme de tenure qui semble la plus courante n'est pas le manse, c'est la censive¹. Elle était bien plus attractive. On peut donc sans doute considérer le développement de la censive comme une réaction à la crise climatique puis politique que le Midi a connu à partir du Ve siècle, et qui s'est aggravée aux VIIe-VIIIe siècles. Il s'agirait là d'une libération partielle de la terre au profit de ceux qui la menaient, dans le but de les y attacher davantage et de les motiver d'abord, puis dans une étape ultérieure, d'en faire des soutiens. Dans tous les cas, le modèle du vieux clientélisme paraît avoir occupé une place importante.

Le régime de la censive était en effet bien plus favorable que celui du manse. D'abord c'était un contrat long, sur plusieurs générations ou à perpétuité. Le contrat pouvait donc se transmettre d'une génération à l'autre - et les paysans, travailler pour leurs descendants. Ensuite, les redevances annuelles, fixes à cette époque, étaient relativement peu importantes. Elles étaient payées en nature, mais cette fois-ci principalement sous la forme de produits issus de l'exploitation et non de corvées. Peut-être pour s'adapter à des conditions incertaines rendant les cultures très aléatoires, ces redevances paraissent essentiellement associées à une forme d'élevage qui évoque encore avant tout une prédation des espaces concédés : le mouton (ou la brebis et son agneau) que le tenancier devait fournir à la Pentecôte correspondait au pasquier (*pascherium*, pacage) le porc qu'il devait produire en octobre au glandage. S'y ajoutaient quelques poules et œufs pour les abords immédiats de l'habitation, si rustique fût celle-ci. C'était en tout cas déjà la règle de Saint-Victor pour les tenanciers qui étaient encore là en 813-814, et que l'abbaye essayait tant bien que mal de conserver². Cela n'a pas suffi. Dans la première moitié du IXe s un grand nombre sinon la plupart des exploitations (*colonicae*) des domaines (*villae*) de Saint-Victor étaient désertes. Esclaves agricoles et tenanciers s'étaient enfuis - quand ils n'étaient pas morts. Mais l'Eglise avait donc bel et bien réagi à la crise avant de voir ses terres se dépeupler peu à peu, d'être débordée, et finalement d'abandonner ses domaines à la noblesse germanique qui, entre-temps, l'avait prise d'assaut et occupait tous les sièges ecclésiastiques importants. Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'accession de cette noblesse à ces fonctions ait contribué à freiner l'évolution des domaines religieux et à y maintenir plus longtemps qu'ailleurs esclavage agricole et servage. Les nobles d'origine auraient trouvé là un soutien, celui de Dieu, qui leur faisait défaut hors de ces domaines pour promouvoir leurs préférences. Toutefois, au-delà de la crise climatique, dont le rôle ne doit jamais être négligé, on pourrait également voir dans le recours à la prédation des espaces concédés aux dépens de leur mise en culture l'influence de la noblesse germanique. Il faudrait alors admettre qu'elle aurait réussi plus tôt sa percée au sein de l'Eglise. Mais il reste que la censive, particulièrement répandue dans le Midi méditerranéen, semble issue de principes évoquant davantage le monde antique que la société germanique.

La garantie de la propriété foncière constituée par un contrat de censive courant sur plusieurs générations (établi à perpétuité comme c'était souvent le cas alors) en est un bon indice. On peut débattre de la nature de cette propriété, on a déjà vu dans le chapitre précédent qu'elle ne le cède en rien à la jouissance que nous avons de nos biens immobiliers - limitée d'une part par le pouvoir de préemption ou d'expropriation des collectivités territoriales ou de l'Etat, et frappée d'autre part d'impôts locaux, de droits de transmission, de mutation, et encore de taxation à la revente sur les plus-values réalisées, sans parler des divers droits et taxes à acquitter pour la construction. On peut donc considérer que la propriété d'une censive était sans doute aussi solidement établie que la nôtre - et même davantage si on l'envisage sur plusieurs générations, du fait de l'absence de droits de succession au Moyen Age.

¹ P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, p. 28.

² J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 106.

C'est donc la crise, et dans les campagnes sans doute avant tout l'aggravation de la crise climatique, qui a promu et favorisé le régime de la censive.

L'insécurité a dû lui donner un tour plus politique. Ces tenanciers, dont on connaissait parfois la loyauté et l'honnêteté depuis des générations, formaient le socle sur lequel reposait le pouvoir des vieilles familles qui s'étaient alliées à la noblesse germanique - parfois intimement, comme le suggère les prénoms de Maïol chez les vicomtes installés à Narbonne (les futurs Narbonne-Mâcon). Le travail de ces hommes, de ces femmes et de leurs enfants fournissait ses ressources au pouvoir des grands possédants, et à leurs ambitions le cas échéant : on s'en était bien rendu compte quand ils avaient disparu, ici ou là... Mais ce n'était pas tout. Ces tenanciers étaient attachés à leurs exploitations, et à la terre. On pouvait donc compter sur eux pour la défendre, et aussi le pouvoir qui se confondait avec elle. Si on leur en donnait les moyens, ils défendraient le peu qu'ils avaient - parce que pour eux ce peu était tout, et qu'il était vital. De tout temps les bellicistes ont usé et abusé de ce ressort.

Il y avait déjà les Marrons qui menaçaient directement petits alleutiers et tenanciers. En 896 on trouve sans doute une allusion à ces derniers dans un acte du cartulaire d'Apt où Ludovic l'Aveugle évoque les ravages causés par les païens et de mauvais chrétiens¹. Ils ne devaient pas s'en prendre qu'aux églises.

Il y a eu, surtout, la Terreur mise en place par Hugo d'Arles dans la deuxième décennie du Xe siècle, principalement entre 911 où il est devenu marquis de Provence et 916². Elle visait en priorité les évêques parce que les biens de l'Eglise, ou ce qu'il en restait, étaient encore les plus faciles à confisquer : au-delà des armes, le pouvoir venait toujours de la terre, si peu prodigue fût-elle dans la première moitié du siècle. Elle visait aussi les grands possédants, les nobles alliés à la vieille aristocratie indigène, les vicomtes installés à Narbonne et leurs alliés entre autres. Ceux qui n'étaient pas morts ont dû fuir ou bien, quand ils étaient assez éloignés du pouvoir viennois, se retirer dans les grands espaces de leurs domaines - où il leur a fallu se battre, encore, contre les Sarrasins, qu'Hugo savait fort bien instrumentaliser, et contre les nombreuses bandes de Marrons qui jouaient chacune leur propre jeu. Face à la menace, on peut penser que ces grands propriétaires terriens (les pseudo-Lacoste, ou les Grifo par exemple) ont renouvelé et renforcé le lien qui les unissait à ceux qui faisaient vivre la terre, tenanciers et petits propriétaires... et qui, le cas échéant, pouvaient aussi bien la défendre à leurs côtés que passer aux Marrons.

En haute Provence, peut-être le droit de ban commence-t-il là, entre la menace des Sarrasins et celle des Burgundiens du Viennois. Mais ce serait alors finalement un droit de ban finalement bien compris par les uns et les autres, et pas seulement né de la coercition ou dicté par les représailles exercées par ceux de ses voisins que les exactions du seigneur local avaient lésés. Car un Grifo par exemple, si dur soit-il, et justement parce qu'il était sans doute très dur, devait savoir protéger et ménager ses gens : les quelques noms de lieux-dits que le comte ou son père ont (peut-être) laissés en pays d'Apt en témoigneraient dans la mémoire populaire...

A la fin du Xe siècle enfin, les conditions avaient changé : le climat s'était calmé, la révolution jurane avait apporté la paix politique, les Sarrasins avaient été chassés et les Marrons soumis. Mais ces relations bien comprises entre maîtres de la terre et tenanciers ou alleutiers, entre nobles et paysans, s'étaient alors bien ancrées dans la coutume. On peut envisager que celle-ci privilégiait une forme de liens tissés au fil des générations, où chacun connaissait la famille de l'autre à travers un passé commun, et où chacun savait, dans une certaine mesure et en tenant sa place, pouvoir compter sur l'autre. En cela on pourrait en partie rapprocher encore une fois ces relations du clientélisme gallo-romain qui les avaient peut-être inspirées à la base. Elles

¹ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 16.

N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte VI (6) pp. 97-98.

² J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 23.

paraissent avoir bien survécu à la hiérarchisation de type féodal qui a cristallisé la noblesse au XI^e siècle.

De fait, comme on l'a vu plus dans le chapitre précédent, certains nobles, imprégnés par leur passé et par l'histoire de leur famille - quand ce n'était pas sous l'emprise d'une ambition démesurée - ont éprouvé quelques difficultés avec le cadre hiérarchique rigide, féodal, qui tentait de se mettre en place. C'était sans doute le cas d'un comte Grifo, par exemple, dès la fin du Xe siècle : quelles qu'en fussent les raisons, et on a vu qu'elles pouvaient être multiples, c'est le refus d'allégeance qui a dû caractériser sa rébellion - comme il a caractérisé celle des Fos quelques décennies plus tard.

Il n'était donc pas question, à ce moment crucial, de couper ses liens avec la terre en dénonçant la coutume. Il pouvait être tentant, certes, de s'approprier davantage le sol, d'augmenter son emprise sur lui en asservissant ses exploitants - mais mieux valait, encore une fois, se l'attacher. Car la terre n'est rien si les hommes qui la travaillent n'ont pas de goût à le faire, si on ne leur offre aucune perspective. Tous les collectivismes en ont fait l'expérience. Les nobles du XI^e siècle, nourris par celle de leurs ancêtres, et par la leur propre face au pouvoir comtal, ne devaient pas ignorer qu'une pression exagérée suscite la rébellion ou la fuite, au mieux l'apathie - beaucoup plus dévastatrices et onéreuses, à terme, qu'un partage bien compris. Les rebelles ne pouvaient guère se permettre d'être en guerre à la fois contre leur suzerain et contre leurs vassaux. Quant aux loyalistes, ils étaient dans le Luberon rangés derrière les proto-Agoult. Or l'installation de ceux-ci dans la région était peut-être trop récente pour qu'ils pussent remettre en question la coutume - à plus forte raison dans les terres que le comte leur a remises au moment des premiers épisodes de la rébellion des Fos. Les droits des paysans ont donc été globalement respectés. Mais les charges qui pesaient sur la terre se sont alourdies.

L'essentiel des terres a conservé au XI^e siècle le régime de la censive, concédée pour un temps variable (précaire, couramment deux générations) ou à perpétuité. Dans ce dernier cas, qui est très courant¹, elle revêtait encore une fois l'aspect d'une véritable propriété, tout au moins au sens où nous l'entendons aujourd'hui - l'alleu pour sa part étant certainement plus libre de charges et de taxes que la propriété contemporaine.

Les redevances de ces censives pouvaient prendre deux formes, à cens fixe ou à cens variable. Le cens fixe est le plus ancien : on l'a déjà évoqué ci-dessus. Il concerne des animaux - sans doute parce que les troupeaux, du fait de leur mobilité, sont plus faciles à mettre à l'abri que les cultures, que l'on soit dans un contexte de crise climatique ou d'insécurité.

Pour les censives à cens variable, plus récentes, le tenancier devait une part de ses récoltes. Très prisée à son apparition, cette formule a vite subi une inflation : d'un onzième environ des récoltes (tasque) la redevance est parfois passée dans le courant du XI^e siècle à un quart de celles-ci, et à la moitié pour les vignes². S'y ajoutait fréquemment, comme lorsque l'abbé Archinric de Montmajour est entré en possession de Correns (entre 1010 et 1021 selon J.-P. Poly, en 1002 selon E. Magnani) la dîme - le dixième des récoltes, comme son nom l'indique³. Nous en avons déjà entrevu l'évolution plus haut.

¹ R. Viader, Tenures et contrats agraires dans le sud de la France (Xe-XVe siècles), ds A. Cortonesi, M. Montanari, A. Nelli (dir.) *Contratti agrari e rapporti di lavoro nell'Europa medievale*, Bologna, 2006, p. 225-250, ici p. 3 de la version en ligne :

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00195940>

² Sur ce sujet, on peut encore lire P. Bonnassie, *Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale*, éd. Privat, 1984, p. 28 et p. 133.

³ "*Apud nos habetur ut deciman et undeciman, que undecima apud nos vulgariter tasca nuncupatur...*" "Selon notre coutume le dixième et le onzième, ce dernier étant appelé communément tasque..." cf J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 106.
E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII^e siècle*, p. 144.

Dans les actes toutefois, le terme de censive n'apparaît nulle part : pour désigner l'exploitation, bâtiments et terres, on préfère le vocable de manse. En Provence le terme peut créer une confusion avec l'autre type de tenure, appelé manse également, où la redevance s'effectuait préférentiellement sous forme de corvées. Mais le manse ne désigne vraiment ici que l'exploitation agricole, la ferme (qui deviendra le mas) et non le type de contrat d'affermage¹. Quant à ce contrat lui-même, il n'existe pas dans les textes de termes spécifiques pour en désigner les différents types. Lorsqu'il s'agit de cens variable on le désigne souvent aujourd'hui sous le terme de complant ou de méplant - mais à l'époque, à Apt tout au moins, tout était rangé sous le vocable de *convenientia*².

Le complant, s'apparentant de très près à la précaire ecclésiastique, prévoyait la mise en culture et la jouissance d'une terre pendant généralement deux générations moyennant une partie de la récolte et/ou un cens. On en a un exemple dans le cartulaire d'Apt en 983. Il s'agit d'une vigne à planter aux Tourettes, concédée en échange de quatre setiers de raisin et quatre deniers de cire par an, à l'issue de la première récolte et pendant toute la vie du couple bénéficiaire et d'un de leurs héritiers choisi, après quoi la terre devait revenir à l'Eglise³.

Le méplant est apparu dans les années 970. Il prévoyait une mise en culture pendant 5 à 7 ans à l'issue desquels la terre était partagée, pour moitié, entre le propriétaire et le tenancier. Libre de charges, sa moitié constituait pour ce dernier un alleu, l'autre moitié lui étant généralement laissée en tenure pour deux générations. On en connaît quelques exemples à Apt⁴. Le méplant était tout indiqué pour les vignes parce que leur mise en exploitation requiert du temps. Mais il ne concernait pas qu'elles. En 998, l'évêque d'Apt Teuderic a concédé à deux couples des terres pour y bâtir chacun un moulin. A l'issue de sa construction, chaque couple recevrait la moitié de son moulin en pleine propriété (alleu) tandis que l'autre moitié resterait à l'Eglise. Celle-ci cependant leur affermerait leur vie durant, ainsi que celle de l'un de leurs héritiers choisi, pour un cens annuel d'une livre de cire - après quoi l'Eglise recouvrerait la libre disposition de la moitié lui appartenant⁵. Il est difficile d'estimer le cens d'une terre dont on n'a, dans le meilleur des cas, qu'une notion très vague de superficie. Mais il semble qu'une livre de cire par an, pour la moitié des revenus d'un moulin (l'autre moitié appartenant déjà en propre au bénéficiaire) demeure un cens très raisonnable - très convenable ou... convenient, pour revenir au texte⁶, même si le mot de l'ancien français ne trouve plus aujourd'hui de sens qu'en anglais.

Ces formes de tenure ou d'affermage respectaient donc, et ménageaient, les intérêts de chacun. Au lieu de la logique purement coercitive et prédatrice du système féodal pur et dur, rêvé par les bons évêques Adalbéron de Laon et Gérard de Cambrai, c'était un mode de fonctionnement

¹ P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, éd. Privat, 1984, p. 28 et pp. 130-133.

² J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, pp. 108-109.

Le terme de *convenientia/convenientia* peut se traduire par bon accord, ou juste contrat.

Sénèque l'avait employé pour traduire le concept stoïcien de *Kathekon*, imaginé dans la première moitié du III^e s. avant notre ère par le philosophe grec Zénon de Kition (à Chypre) qui qualifie une action en parfait équilibre avec la nature - tous les êtres vivants devant vivre en harmonie avec la nature, selon les stoïciens.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXX (30) pp. 138-140 (983).

⁴ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, chartes XXIX (29) pp. 135-137 (982), XXXIII (33) pp. 143-145 (984), XXXVIII (38) pp. 153-155 (988-989).

⁵ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, chartes XLVII (47) pp. 172-174 (998), XLVIII (48) pp. 174-175 (998).

⁶ Il est cependant quasi-impossible d'estimer à quelle masse correspondait cette livre, et d'estimer sa valeur.

F. Sauve a donné pour Apt la masse de la livre en poids de table (378 g) et en poids de marc (utilisée entre marchands, 489 g), mais c'est pour un Moyen Age bien plus avancé (F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 47).

Pour les passionnés, s'il y en a, on peut encore consulter P. Guilhaumoz, Remarques diverses sur les poids et mesures du Moyen Âge, Bibliothèque de l'école des chartes, 80, 1, 1919, pp. 5-100.

http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1919_num_80_1_448625

laissant place à une certaine réciprocité bien comprise, qui plongeait peut-être ses racines dans l'Antiquité tardive sinon le monde romain - même si cela n'a jamais exclu l'oppression du pauvre par le riche, du faible par le puissant.

Cependant, au fur et à mesure que s'affirmait une hiérarchie parmi les nobles, même si les droits de la paysannerie libre n'ont pas vraiment été remis en question, la distance s'est accrue entre tenanciers et seigneurs, les seconds reniant toute communauté avec les premiers. La fierté a fini par commander le mépris.

Dans les régions où le système féodal est allé jusqu'au bout de lui-même, c'est bien souvent l'impôt qu'ils lui devaient qui a contraint les paysans libres à s'endetter auprès du seigneur et, finalement, au terme du processus, à lui appartenir corps et biens. La région n'a pas connu cet abus. Le respect des droits coutumiers de la paysannerie libre - et notamment les cens fixes - lui a imposé une première limite. La terre elle-même en a fourni une autre en offrant aux paysans libres, tenanciers ou alleutiers, des revenus suffisants pour payer leurs impôts, et parvenir à vivre. A cela plusieurs raisons.

D'abord, du fait de la durée des contrats de tenure, la plupart d'entre eux bénéficiaient de terres que leur famille détenait depuis longtemps, souvent plusieurs générations. Elles étaient parfois bien meilleures que les parcelles données à défricher par les seigneurs autour des maisons fortes qu'ils se faisaient bâtir (droit de ban oblige) - à des emplacements que dictait la stratégie davantage que la productivité des sols. C'est le cas à Trésémines au nord-ouest de Villelaure, déjà évoqué dans le chapitre précédent, mais aussi à Limaye (au sud-est de La Bastide-des-Jourdans) ou de l'autre côté du Luberon à Alpester (entre Viens et Caseneuve).

Ensuite les cultures elles-mêmes ont dû y contribuer. Elles étaient issues, là encore, d'une longue tradition, qui remontait aux Grecs et aux Romains¹. Celle de l'olivier d'abord. L'huile se révélait toujours assez précieuse pour fournir une vraie richesse, fût-elle relative, et les moulins banaux, que les paysans seraient contraints d'utiliser pour le plus grand profit du seigneur, n'existaient pas encore. Celle de la vigne ensuite. Dans les régions où les censives étaient variables, en Catalogne par exemple, les vendanges, imposées au quart de la récolte jusqu'au XIe siècle, l'ont été de la moitié par la suite - tant les revenus en étaient importants. En Provence où le cens était souvent fixe, et bien ancré à la coutume, on imagine qu'il y a eu là matière à profit, et source de liberté. Alors... vive le vin !

17.2. LES FORTIFICATIONS.

A la fin du Xe s. et dans la première moitié du XIe siècle, le pays tout entier s'est relevé de ses ruines. Des terroirs délaissés ont été cultivés à nouveau, des voies nouvelles ont été tracées ou retracées², tandis qu'églises et fortifications s'élevaient un peu partout.

A cette époque le modèle de construction seigneuriale rurale est la motte castrale. Il s'agit le plus souvent d'une tour, ancêtre du donjon, bâtie sur une éminence artificielle ceinte d'un fossé parfois rempli d'eau.

On pensait jadis qu'il s'agissait d'un type de construction très rare en Provence, du fait des conditions topographiques qui fournissent souvent, de manière naturelle, le relief que la motte visait à créer. Mais si l'on connaît des exemples de construction où le relief a été mis à

¹ Aux Grecs pour leur introduction, aux Romains pour leur diffusion. Huile et vin étaient déjà les deux produits que trafiquaient à travers tout le royaume franc les négociants levantins de l'époque mérovingienne, les *Syri* dont parlait Grégoire de Tours.

² Dans le Luberon même, on peut en effet présumer que les pistes qui empruntaient des grandes voies naturelles (cours d'eau, vallons) existaient déjà toutes à l'époque préromaine, et que ce sont seulement les besoins et les contingences propres à chaque époque qui ont amené à privilégier l'une ou l'autre des voies secondaires, les voies traversières principales (cours de l'Aiguebrun, ou piste des Cavaliers-Serre pour le Luberon) ayant été parcourues à toutes les époques.

contribution, on a trouvé également les restes de mottes castrales - en fait, jusque dans les massifs montagneux ou sur les plateaux : M. Fixot en a découvert une à Clermont, sur le rebord septentrional du plateau des Claparèdes, au-dessus d'Apt¹.

Ceci fait question, car on date souvent les monuments en fonction de leurs caractères architectoniques quand on n'a pas la chance de disposer de documents. Lorsqu'il se trouve une chapelle à proximité, on est tenté de penser que les constructions sont contemporaines. Le choix paraît judicieux. Au Moyen Age, l'association d'un château et d'une église formait l'assise du *territorium*, le territoire d'une seigneurie, que l'on trouve évoqué dans certains actes². Pourtant la plupart des églises, même les plus petites, semblent avoir été profondément remaniées (quand ce n'est pas entièrement reconstruites) entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle, en même temps d'ailleurs que nombre d'ouvrages défensifs. Beaucoup parmi ces derniers sont ainsi rattachés à ce "deuxième âge roman". Les fortifications de Clermont elles-mêmes ne manqueraient pas d'être attribuées à cette époque au vu de la petite chapelle voisine et du bâtiment qui borde la basse-cour, si l'on n'avait découvert la motte castrale voisine et s'il n'y avait des textes attestant leur existence au XIe siècle. On voit donc les limites de la démarche. Dans ces conditions, il va falloir présenter successivement les fortifications pour lesquelles on a le témoignage de documents ou de fouilles, et celles pour lesquelles il n'existe que des présomptions.

17.2.1. Les fortifications bien attestées.

Parmi les premières, en pays d'Aigues on peut d'abord citer les restes d'autres mottes castrales retrouvés à Sannes et à Saint-Martin-de-la Brasque - où l'habitat s'est, depuis, éparpillé ou déplacé. Les plus anciens documents connus à leur propos datent de 1045 (Castelas de Sannes) et 1092 (Castelas de Saint-Martin)³. Tout près le *castrum* d'Ansouis que l'on pourrait considérer comme une "super-motte" naturelle, situé en outre à un carrefour important, a été mentionné, on s'en souvient, dès 961 ou 963⁴. Le site avait déjà connu une heure de gloire à la fin de la protohistoire. En 1861 en effet, le comte Léonide de Sabran-Pontevès a signalé la trouvaille (effectuée sans doute en 1860) de quelque 4000 oboles de Marseille dans sa propriété⁵. On peut donc imaginer que le site du château d'Ansouis avait abrité un important lieu de culte pré-romain, et peut-être bien défendu. Les constructions ultérieures en ont effacé toute trace, mais il n'est pas exclu que le site ait connu une longue occupation. Enfin, il y a bien d'autres sites où des fortifications sont citées : Cucuron en 1004, La Tour-d'Aigues entre 1002 et 1018 (au quartier de Châteaueux, un peu plus au sud que le donjon que l'on connaît mais toujours au bord la falaise dominant l'Eze), Pertuis en 1018 (*villa* en 981), Vitrolles (site du Castellas) entre 1027 et 1040, Limaye (au sud-est de La Bastide-des-Jourdans, *Nemaisa* en 1027, *Limaisa*

¹ M. Fixot, La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XIe au XIIIe siècle, ds Archéologie Médiévale, III-IV, 1973-74, pp. 245-296 et spécialement ici pp. 260-261.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXIV (74) p. 215. : *in territorio de castro quod nominant Claromonte*. - M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 427 pp. 431-432 : *in territorio castri qui dicitur Agold*, vers 1055.

³ M. Fixot, Deux mottes castrales en milieu provençal au XIe siècle, ds Actes du 101e Congrès National des Sociétés Savantes, Lille 1976 (1978), pp. 77-90. - P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, pp. 602, 595.

⁴ Voir notamment à ce sujet P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, pp. 22, 74.

⁵ A. Blanchet, Traité des Monnaies Gauloises, Paris, Leroux, 1905, p. 598.

en 1102), Cadenet (cité en 1037, *castrum* en 1075), Beaumont-de-Pertuis en 1092, Grambois (*villa* en 1050, *oppido Guarimbodio* en 1096), La Motte-d'Aigues (*oppido Muta* en 1096)¹. Pertuis reste le site le mieux documenté, mais son histoire n'en est pas plus claire pour autant. Le lieu était mentionné comme *villa* en 981 et *castrum* en 1018 seulement. Le comte Boson paraît l'avoir donné à Montmajour dès les années 960 (peut-être 966)². Mais il semble qu'il l'avait également confié à Nevolong, le vicomte de Cavaillon, et à son frère Ingilran devenu dans les années 980 l'évêque de la ville. Or ceux-ci ne lui ont rendu que peu de temps avant la confirmation de la donation que Guillaume/Wilhelm II, fils de Boson, a signée en 981 en faveur de Montmajour. Auparavant, Boson avait peut-être donné le domaine à Montmajour, et les droits seigneuriaux aux maîtres de Cavaillon. Mais sans doute ces derniers ne l'entendaient-ils pas ainsi, et n'ont-ils rendu Pertuis (en 979 ?) que sous la contrainte. On peut donc envisager qu'entre 966 et 979 Pertuis a été l'enjeu de diverses négociations, et qu'à ce titre aucun parti n'a pu fortifier le site. Par la suite les descendants de Nevolong et d'Ingilran n'entendaient pas davantage renoncer à leurs droits, ni au domaine. Pour empêcher Montmajour d'en profiter, ils ont ravagé le lieu entre 1009 et 1012 - avec l'aide de l'archevêque Amalric d'Aix. L'irruption de celui-ci a encore de quoi surprendre. A la lumière d'un acte de 1069 qui le mentionne, on considère que Boson lui avait également remis des droits sur le lieu³. Cependant Amalric n'a accédé à l'archiépiscopat qu'en 991 : si c'était bien à l'archevêque Amalric que l'on a remis des droits comme paraît l'indiquer l'acte de 1069, et non à son prédécesseur Sylvestre, cela ne peut être Boson qui lui a donné (il est mort avant 970), et cela s'est forcément passé après la confirmation de la donation par Guillaume/Wilhelm II, peut-être pour favoriser la reddition de Nevolong et Ingilran. Et dans ce cas, cela a complètement échoué. Ce conflit cependant pourrait être l'une des raisons de la construction d'un *castrum* à La Tour-d'Aigues, achevé entre 1002 et 1018⁴. Celui-ci serait venu appuyer le *castrum* d'Ansouis, clé du pays d'Aigues, tout en verrouillant au plus près les routes qui s'étiraient de là vers Manosque d'une part, et vers le passage de Vitrolles d'autre part. En tout cas l'âpreté des combats autour de Pertuis suggère, même si le terroir était riche, bien d'autres enjeux - que révèlent en partie les droits que Montmajour essayait de racheter au comte entre 1040 et 1060 : droits de marché, mais aussi dîmes, droit de port et de juridiction⁵.

Enfin, au sud-ouest du Luberon, il faut peut-être compter les petits *castra* de Saint-Ferréol et de la Roquette. Ce dernier est attesté dès les années 1160⁶, mais il est assez probable que le chemin qu'il protégeait, vraisemblablement d'origine gallo-romaine, n'a jamais été abandonné et a nécessité très tôt quelques aménagements défensifs.

De l'autre côté du Luberon, à Apt même, une tour épiscopale est mentionnée dans un acte daté entre 990 et 1000. Il s'agit peut-être déjà de la Grande Tour de la ville que l'évêque Leodegar

¹ P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, pp. 190 (Cucuron), 610 (La Tour), 492 (Pertuis), 662 (Vitrolles), 403 (Limaye), 146 (Cadenet), 426 (Beaumont), 454 (Grambois), 484 (La Motte).

² Baron du Roure, *Histoire de l'abbaye de Montmajour*, d'après Dom Chantelou († 1664), *Histoire de Montmajour*, appendice à *Revue Historique de Provence*, Aix, 1890-1891, p. 90-91. - G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 261 n. 2. - P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 492.

³ E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, pp.121-122.

La destruction de Pertuis elle-même n'est pas acquise : l'acte qui la mentionne, une bulle du pape Serge IV, pourrait être un faux fabriqué par les moines de Montmajour...

⁴ P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France*, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 610.

J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 174 et n. 15.

⁵ P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 492.

⁶ L.-H. Labande, *Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle*, ds *Revue des églises de France*, 1, 1910, Document VI, pp. 82-104, ici 101 et s.

L'acte indique qu'il a été confié à Bertrand de Cavaillon par le comte Raymond VII de Toulouse plus de soixante ans avant sa rédaction en 1229.

(d'Agoult) a donnée après 1122 à ses neveux, et qu'il a dit alors tenir par héritage de son père Rostagn¹.

En amont de la ville, et fort important pour sa défense, Saignon était qualifié de *castellum* en 976, dans un acte où Nartold évêque d'Apt le confiait à la garde de ses fidèles Rothbert et Vuarac (les pseudo-Lacoste, fils présumés de Rostagn signalé à Bonnieux en 955 et 966/972)². On a pensé que cette première fortification de Saignon pouvait être le château de *Rupe* (le Rocher ou Rocher Majeur) qui domine Apt. Après le second épisode de la rébellion des Fos, les descendants de Rothbert et Vuarac semblent avoir été évincés de la vallée d'Apt par le comte Bertran de Provence. Mais, sans doute grâce à la précaire de 976, ils ont réussi à sauver Saignon. Le château de la Cruguière ou de la Cruguière (*Crugièra*, à côté de l'église actuelle, cité entre 1080 et 1100) ainsi que le château de Tortamolles ou Méjan (*Tortamollis*, situé entre les deux précédents, mentionné avant 1113) étaient encore aux mains des descendants de Vuarac un siècle plus tard³. C'est le dernier cité (Tortamolles ou Méjan) qui offre le plus de vestiges. Bien qu'il soit le plus récent dans les textes, il mérite donc quelque attention. Perché sur un rocher qui domine ses abords de 5 mètres environ, il se présente sous la forme d'une plate-forme polygonale d'environ 15 m x 3 m. La surface de cette plate-forme a été creusée de plus de 1 mètre pour former un parapet périphérique de 1,50 m de largeur qui supportait le mur dont il reste un peu du parement extérieur. A l'extrémité nord se trouve une petite poterne qui débouche sur le vide à une dizaine de mètres au-dessus du sol.

Au début du XIIe siècle, l'évêque Leodegar d'Agoult a dû racheter pour son église deux des trois fortifications du *castrum* qui appartenait pourtant jadis à celle-ci. L'usage en avait fait peu à peu la propriété des descendants de Vuarac, et après la rébellion des Fos le comte ne leur en avait sans doute enlevé qu'une partie (donnée à une branche mineure de la famille, issue d'Ingilrada). La fortification de Tortamolles a été rachetée à la veuve de Raimbald, petit-fils d'Aldebert et d'Hermengarda (par leur fille Amance) ainsi qu'à sa fille Poncia, épouse d'un Vuilelm Talun/Talon, pour la somme de 400 sols et la moitié de l'alleu qu'il tenait de sa mère Guisla aux *Turritas*/Tourrettes dans le comté de Nice. La fortification de la Cruguière a été rachetée pour 1200 sols à Aldebert Garac et son fils Willelm avec l'accord des *milites* qui en partageaient la propriété et ont reçu une partie de la somme. On ne sait pas le nombre exact de ces *milites* parce que plusieurs fois dans l'énumération on indique le nom d'un chevalier "et ses frères" sans préciser combien ils étaient, mais on peut conjecturer qu'ils étaient plus de vingt⁴. D'autres sources plus avant dans le XIIe siècle révèlent les noms Bertran de Saignon et son fils Bertran en 1126, Aicard et Gui de Saignon en 1149. D'une manière générale il semble qu'y a eu inflation de chevaliers ruraux au XIIe siècle, dont certains pourraient bien n'avoir été, comme

¹ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte LIV (54) p. 183 (*torre episcopalis*) et charte CXXV (125) p. 286 (*Turrim Majorem Aptae... quae michi ex padre meo processerunt*). J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 129 et n. 311.

Rostagn devait lui-même la tenir du comte.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, ici charte XXVI (26) pp. 130-131 (976), charte XXII (22) p. 123-124 (966/972). - J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 129-131, IV.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, Charte CI (101) datée de 1080-1100 pp. 254-256, charte CXIV (114) datée de 1113 pp. 268-269.

Le Raiambald qui a cédé Tortamolles dans la charte 114 était le petit-fils de Rai(a)mbald Ier de Nice par Lotger/Lauger Rufus - Laugier (le) Roux (E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 329, 339). C'était par sa mère Amancia, sœur de Guarac (époux de Dilecta), fille d'Aldebert/Heldebert et Hermengarda (à l'origine de l'une des branches majeures des proto-Castellane), qu'il tenait Tortamolles.

Il était donc le cousin germain de l'Aldebert Garac qui a inféodé la Cruguière entre 1080 et 1100 (charte 101).

⁴ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Charte CI (101) datée de 1080-1100 pp. 254-256, charte CXV (115) datée de 1113 pp. 270-272.

les premiers chevaliers arlésiens en 1044¹, que de simples alleutiers : en 1126 on cite encore Guillem de Ménerbes, et de l'autre côté du Luberon en 1149 Isnard et Peire de la Motte (d'Aigues), Guillem de Climans (église et sans doute hameau dans le vallon des Dones, à l'est de Peypin-d'Aigues) Guillem Raimon de Beaumont (de Pertuis). Par la liste des albergues, on connaît également Bertran de Roubian (ancien village préluant Cabrières-d'Aigues au sud-ouest du village actuel) et Raimon et Guillem de la Motte²... Si pour certains d'entre eux au moins il s'agissait bien seulement d'alleutiers, une évolution de ceux-ci pourrait être esquissée à partir des premiers personnages apparemment non nobles auxquels on a adjoint le nom de leur village d'origine dès le début du XI^e siècle : Silvius de Saumane, Rostagn d'Auribeau et Rostagn d'Oppède en 1008³. Chez les nobles en effet le phénomène d'attribution paraît un peu plus tardif - 1019 pour Willelm de Cucuron le premier connu dans le Luberon⁴.

A quelques kilomètres au sud-est de Saignon se dressait le petit *castrum* d'Auribeau. Situé au sud-ouest du village dans la pente du Luberon, il offrait une vue étendue. Il pouvait en outre protéger Saignon et Apt d'une attaque par le chemin qui depuis Cucuron empruntait le vallon de la Glacière (ou de la Fayette), le vallon des Roumis puis celui des Baumes jusqu'en haut de l'exquise Combe de Bade Lune⁵. La chronologie de ce *castrum* a longtemps fait question. Les éléments d'architecture plaident pour le XII^e s. mais on devinait que la construction était plus ancienne. De fait c'est un vieux site. F. Lazard y avait relevé de la poterie gallo-romaine, qui permettait d'envisager une construction du Bas Empire - peut-être l'une de ces tours de guet maillant le territoire et servant à protéger les villes des raids ayant accompagné les grandes invasions. G. Barrauol pour sa part y avait vu de la poterie "wisigothique"⁶. Mais la chronologie médiévale demeurait incertaine malgré une brève étude de M. Fixot. Celui-ci avait décrit une enceinte plus ou moins trapézoïdale dont le fond avait été remblayé de sorte à amener le sol au niveau des affleurements de roche qui pointaient çà et là. Au nord de cette enceinte se trouvait un petit donjon quadrangulaire, de 3,50 m par 2,50 m environ de dimensions intérieures, aux murs extraordinairement épais (2,50 m)⁷. Une série de fouilles entreprises à partir de 2006 a permis d'en savoir plus. Au départ l'objectif était de préciser les structures bâties observables sur la plateforme où s'élève le donjon ainsi que l'entrée de l'enceinte mise au jour en 2006. Appuyée sur un petit éperon rocheux, cette entrée était formée d'une terrasse comblée par un mélange de terre et de pierres qui était bordée par des murs à parement unique. Parmi les diverses structures découvertes il faut noter la présence de deux fours à pain, datés du XII^e siècle comme l'essentiel des élévations visibles aujourd'hui. On peut les mettre en relation avec l'extension du pouvoir banal à cette époque (les seigneurs construisant alors des fours et des moulins frappés d'une obligation d'usage à leur profit). Parallèlement à ces fouilles ont été menées des recherches documentaires. Un acte découvert dans un cartulaire du sud-ouest

¹ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 139-140.

² J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p.323 n. 43 et n. 44.

³ G. de Manteyer, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle*, Paris, Picard 1908, p. 523-526.

⁴ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 325, p. 341.

⁵ Encore faut-il préciser qu'il n'y a pas de spleen ni aucune tristesse autour de cette lune-là - bader signifiait ici béer, admirer bouche ouverte...

⁶ F. Lazard, *Les environs d'Apt préhistoriques*, Avignon, Rullière, 1943, p. 17. - G. Barrauol, *Oppida pré-romains et romains en Haute-Provence*, ds *Cahiers Rhodaniens*, VIII, 1961, pp. 62-94, ici p. 79.

Céramique D-S-P (dérivée de la sigillée paléochrétienne voir C. Raynaud, *Céramique estampée grise et orangée dite "dérivée de sigillée paléochrétienne"* ds M. Py (dir.), *Dicocer*, Dictionnaire des céramiques antiques (VII^e s. av. n. è.-VII^e s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan), Lattara, 6, 1993 (2007), pp. 410-418, spécialement p. 411. - L. Tallah, *Carte archéologique de la Gaule*, 84/2, *Le Luberon*, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 178 (006, 1).

⁷ M. Fixot, *La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle*, ds *Archéologie Médiévale*, III-IV, 1973-1974, p. 245-296, ici p. 266.

permettrait d'affirmer que le *castrum* d'Auribeau existait dès le début du XI^e siècle¹. On pourrait éventuellement le mettre en relation avec le Rostagn d'Auribeau connu en 1008. Il a été abandonné précocement : il était réputé inhabité en 1333. Ses terres ont alors été rattachées à Saignon, ce qui paraît confirmer qu'il s'agissait bien d'une structure secondaire, peut-être dépendant du *castrum* de Saignon, qui devait être destinée à protéger l'accès à la vallée d'Apt à partir de Cucuron.

Dans la vallée d'Apt on peut encore mentionner le *castrum* de Roussillon qui est cité en 986 (*Rossilione*) et au nord et à l'ouest de la ville le *castrum* de Caseneuve (*Casanova*) cité en 992, celui de Viens (*Vegnīs*) en 1005/1006, celui d'Alpester (entre Caseneuve et Viens) en 1019, celui de Reillanne (*Reliana*) en 1035 (*villa* en 1025), celui de-Castillon (*Castellionis*) en 1056²... On mesure ici la limite des documents : il est assez vraisemblable en effet que la fortification du site de Reillanne sur l'ancienne voie Domitienne a dû être entreprise avant celle d'Alpester - alors que dans les documents, la mention du *castrum* d'Alpester précède celle du *castrum* de Reillanne.

Dans le premier quart du XII^e une charte du cartulaire d'Apt nous livre une autre brochette de *castra* dont certains sont très vraisemblablement bien plus anciens (à l'image de Caseneuve qui y est cité) : Croagnes (*castrum Crosiniacensis*), Saint-Saturnin (*castrum Sancti Saturnini*), Lausnava (*castrum Lonanici* ?), Caseneuve (*castrum Casaenovae*), Gignac (*castrum Gigniaci*), Simiane (*castrum Simianae*), Montsalier (*castrum Monte Celeuco*) et Banon (*castrum Bannoni*)³.

Sur une des diverses branches de l'axe qui traverse le Luberon, on a déjà évoqué le *castrum* de Clermont, cité en 1041. En contrebas, et un peu à l'est, la Tour de Tayme ou de Thelme paraît beaucoup plus récente. Les angles des murs restants qui sont appareillés avec soin témoignent (comme à Clermont pour les vestiges que l'on y peut voir) d'une construction du second âge roman. Mais une mention attesterait son existence dans la dernière décennie du Xe siècle⁴.

Plus à l'ouest enfin, le *castrum* de Bonnieux est mentionné dès 966/972, et au XI^e s. celui d'Oppède (dont le nom d'*Oppeda* cité en 1008 semble venir tout droit du vocable *oppidum*), celui de Gordes (*sub castro Gordone* en 1031, *nobile castrum* après 1122), celui de Goult

¹ Sur le sujet, on peut lire en ligne E. Perez, Fouilles archéologiques sur le site de Saint-Pierre/Fort d'Auribeau (juillet 2007) :

<http://www.auribeau.com/site-medieval/pages/fouilles-f.html>

Sur les fouilles on peut également consulter M. Dadure, Auribeau, *Castrum Saint-Pierre*, ds Bilan scientifique (BSR) 2011, Direction Régionale des affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service Régional de l'Archéologie, pp. 203-204.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, chartes XXXIV (34) et XXXV (35) pp. 147 et 149 (*in territorio de castro Rossilione* les deux fois).

Caseneuve : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 131 n. 5 et charte XLIII (43) p. 166 (*in castro Casanova*).

Viens : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LIX (59) p. 190 (*castro quod nominant Vegnis*) . - R. Bailly, *Dictionnaire des Communes, Vaucluse*, Avignon, Barthélémy, 1985, p. 455.

Alpester : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LXII (62) p. 196 (*castro quod vocatur Alpester*).

Reillanne : M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 418 p. 423-424 (*villa que dicitur Reliana*) et charte 59 pp. 87-88 (*castro quod dicitur Reliana*)

Castillon : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LXXXVI (136) p. 233.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte CXXIII (123) pp. 283-284.

⁴ Clermont : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LXXIV (74) p. 215. : *in territorio de castro quod nominant Claromonte*.

Tour de Thelme : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, charte LIV (54) pp. 182-183 (*in podio quae vocatur Tintermo*). - M. Fixot, La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle, ds *Archéologie Médiévale*, III-IV, 1973-1974, p. 245-296, ici p. 278 n. 94 (*Tintermo* en 990-1000, *Tentent* en 1359, *Tentenh* en 1388).

(Agold) cité en 1031 (*castrum* et *castellum* dans le même acte) puis autour de 1035 et 1055 et encore celui de Joucas (entre 1049 et 1077)¹.

17.2.2. Les fortifications probables.

Restent les fortifications dont on ne peut que présumer l'existence au XI^e siècle. Jusqu'aux fouilles qui y ont été entreprises à partir de 2006, c'était le cas de celle d'Auribeau. Il ne faut donc pas les négliger.

Parmi elles, au cœur du Luberon, on peut mentionner le Fort de la Roche dans la Combe de Lourmarin. Placé au débouché d'un chemin qui reliait la voie naturelle de l'Aiguebrun à celle des crêtes, contrôlant en outre sur l'autre rive le chemin qui menait à Bonnieux par le Val du Loup, il se compose d'un petit donjon de plan irrégulier, qui rappelle beaucoup la tour de Saignon, et d'une enceinte plus ou moins trapézoïdale. On le daterait facilement du XII^e siècle par analogie avec d'autres édifices de même type, bâtis à proximité de chapelles du deuxième âge roman. Mais l'existence du petit prieuré Sainte-Marie-d'Espeil, qu'il surplombe et semble protéger au sud-est, est attestée avant 1075. Il se pourrait donc qu'il date de cette époque et qu'il ait simplement été remanié au XII^e siècle².

Il en va de même du Fort de Buoux, vers lequel descendait le chemin de la Combe des Cavaliers/Combe d'Apt après avoir franchi les crêtes au-dessus de Serre. Le donjon quadrangulaire y est d'un type très traditionnel. Dans son élévation actuelle il fait étroitement corps avec les autres constructions défensives de la partie haute, que l'on peut dater du XIII^e siècle. Mais il est possible qu'il y ait eu là des fortifications plus anciennes. Cela paraît bien plus évident qu'à Auribeau compte tenu de la position-clé du site. Or on sait que celle-ci était prise en compte : le terme de *passus de Biol* mentionné dans la charte 482 de Saint-Victor, que l'on a datée ici de 1046/48, dans laquelle Pons Farald a donné une partie du plateau des Claparèdes à l'église Saint-Symphorien et à l'abbaye marseillaise³, l'indique assez clairement. En outre, comme le reste des constructions du Fort, l'église date du XIII^e siècle. Mais elle s'appuie sur des structures pré-romanes (un mur reconnu) et surtout du premier âge roman, que l'on peut dater du XI^e siècle⁴. Ce pourrait être cette église Sainte-Marie de Biol (du Fort) qui

¹ Bonnieux : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXII (22) pp. 123-124 (*sub castro Bonilis*).

Oppède : R. Bailly, Dictionnaire des Communes, Vaucluse, Avignon, Barthélémy, 1985, p. 300. Le village porte encore le nom d'*Opida* dans un acte de 1274. On peut le rapprocher du nom d'Oppédette (*Oppeda*) cité dans une charte après 1123 : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXVI (126) pp. 287-288.

Gordes : R. Bailly, Dictionnaire des Communes, Vaucluse, Avignon, Barthélémy, 1985, p. 193. - M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 425 (novembre 1031) p. 429. - N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIV (124), après 1122, pp. 284-285.

Goult : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 425 (novembre 1031) pp. 428-429 (*sub castro Agoldi, in alio loco ipsius castelli*), charte n° 428 pp. 432-433 (*subtus castro Agoldo, in castro Agoldo vers 1035*) et charte n° 427 pp. 431-432 (*in territorio castris qui dicitur Agold, vers 1055*).

Joucas : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXI (81) p. 226 (*castrum qua nominant Jocastensium*).

² Au sud du Luberon le même raisonnement pourrait prévaloir pour Lauris, où la première mention de l'église date d'avant 1079 : voir P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 230.

³ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 (1043 révisé ici en 1046/48) pp. 485-486.

⁴ Rapport des travaux de R. Pellegrino en 1980 : voir R. Bruni, Buoux, Monographie, Edisud/Luberon-Nature, 1981, pp. 102 et 104.

Plus récemment : P. Clin, Luberon-news.com, 1995-2018, Fort de Buoux - Archéologie en Luberon, ici Les trois phases principales de l'église : la période pré-romane, l'époque romane et le XIII^e s. <https://www.luberon-news.com/une-archeologie-du-luberon.php?id=3866>

serait mentionnée dans une bulle d'Adrien IV, en 1158 - document parfois cité¹ qu'il est bien difficile de rattacher à un bâtiment précis. En général on veut croire qu'il s'agit de l'actuelle église Sainte-Marie située près du cimetière sur le plateau, entre le château seigneurial et le village². Cependant en dernier lieu celle-ci n'a été attribuée qu'au XVe siècle³ sur ses caractères architecturaux. Il pourrait donc s'agir en 1158 de l'église du Fort⁴, dont le nom aurait été transféré au bâtiment qui porte aujourd'hui ce nom au XVe-XVIe s., au moment de la genèse du village dépendant du château seigneurial - après l'abandon du village du Fort et de son église. Auparavant il y aurait peut-être eu une emprise ancienne de Saint-Victor, au moins spirituelle (mais ce spirituel-là n'était jamais dépourvu de quelque temporel) sur le terroir du Fort de Buoux, tout proche de Saint-Symphorien... C'est ce que la charte 482 pourrait suggérer, la plupart des biens cédés par Pons Farald étant situés *in ipso territorio predicti monasterii sancti Symphoriani*, dans le territoire même du monastère Saint-Symphorien⁵. En tout cas, si l'église du Fort a été reconstruite ou remaniée au second âge roman, comme l'a suggéré l'étude du bâtiment (bien que la vocation religieuse de celui du XIe s. ne soit pas formellement attestée) il a pu en aller de même pour d'autres constructions du site - au premier rang desquelles, assez probablement, certaines structures défensives, et peut-être même le donjon. La fortification médiévale de toute façon est bien antérieure à sa première mention, qui ne date que de 1392. Si l'on ne peut pas se fier exclusivement aux témoins architecturaux, les hasards qui ont présidé à la conservation des documents médiévaux peuvent également fournir de nombreuses sources d'erreur - comme on l'a déjà envisagé pour le *castrum* de Reillanne dont la première mention apparaît après celle d'Alpester. Au Fort de Buoux, J. Barraol situait la construction de la forteresse médiévale au XIe siècle, et il l'attribuait à Rostang d'Agoult⁶. Il n'y a aucun élément probant pour cette attribution, le site se trouvant plutôt dans l'aire des descendants d'Ingilrada (et en amont, probablement, de Rostagn, fils présumé de Rainoard I ou de Gairald) mais on peut toutefois considérer, avec assez de vraisemblance, la présence de fortifications dès le XIe siècle. Ne pouvant en aucun cas s'appliquer au site du village actuel, le *passus de Biol* mentionné dans la donation de Pons Farald en 1046/48 pourrait donc qualifier les environs du Fort. Le lieu aurait ainsi déjà porté à cette époque le nom qu'on lui connaît - en tout cas une forme ancienne de ce nom. Le village actuel, comme peut-être l'église Sainte-Marie, n'aurait fait que conserver après la grande dépression de la fin du Moyen Age (1348-1480) le nom précédemment porté par le site du Fort. Il demeure cependant difficile de faire du Lambert de Biol qui a témoigné en signant en 1046/48 un membre de la descendance d'Ingilrada. Aucun Lambert ne figure en effet parmi celle-ci, pourtant pléthorique. Il pourrait s'agir d'un *miles* attaché à la garde de la fortification veillant sur le *passus* - peut-être un homme installé là, après la révolte des Fos, par le comte lui-même qui aurait pu s'assurer de celle-ci comme son grand-père ou ses prédécesseurs l'avaient fait du site tout aussi stratégique d'Ansois. Et pourquoi pas alors un Reillanne, puisque certains dans cette génération ont commencé à porter le nom de leur village pour tenter de se distinguer les uns des autres - à Céreste par exemple ? Il reste qu'aucune

¹ Par exemple G. Barraol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 410 (sans source).

² G. Barraol, Provence romane, tome 2, p. 410.

³ Voir notamment Monumentum, Carte des Monuments Historiques français.

En ligne : <http://www.monumentum.fr/ancienne-eglise-sainte-marie-actuelle-chapelle-cimetiere-pa84000044.html>

Compte tenu de l'histoire régionale (grande dépression de la fin du Moyen Age) il faudrait le situer à la toute fin du XVe siècle sinon au XVIe siècle avec des techniques du XVe siècle.

⁴ On peut cependant se demander s'il n'y a pas eu là faute de copiste entraînant une confusion avec Sainte-Marie de Bruoux / *Sancta Maria de Briolis* citée entre 1117 et 1122, plus vraisemblablement après 1120 : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte CXXII (122) p. 282.

⁵ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 (1046/48) pp. 485-486, ici p. 485.

⁶ J. Barraol, L'influence de saint Maïol et de sa famille dans la renaissance méridionale du XIe siècle, p. 72.

mention de fortification n'est associée au lieu qui est qualifié dans le texte de *passus* et non de *castrum*... Mais il est clair que la charte de 1046/48 a voulu mettre l'accent sur un chemin le long duquel s'égrenaient les propriétés de Pons Farald. Et il est certain aussi que celui-ci ne possédait pas la seigneurie du Fort, si seigneurie il y avait, puisqu'il a donné tous ses biens dans le territoire de Saint-Symphorien et qu'il n'en est pas fait mention. Le *passus* était donc plus important pour cet acte qu'un *castrum*, fût-il une des clés du Luberon.

Le Fort de la Roche et le Fort de Buoux ne sont pas des exemples isolés. Il existe bien d'autres sites sur les pentes du Luberon ou dans la vallée du Calavon qui pourraient revendiquer des assises du XI^e siècle.

Aux abords du vallon de l'Aiguebrun toujours, le château seigneurial de Buoux a adopté (comme à Auribeau) le parti d'un exhaussement de la cour. On a reconnu depuis longtemps une construction de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle dans le bâtiment originel, quadrangulaire, flanqué de tours, dont la plus méridionale subsiste englobée dans l'adjonction Renaissance¹. On pourrait envisager là une structure plus ancienne, moins complexe, assez comparable au Fort de la Roche qui veillait sur le prieuré de Sainte-Marie-d'Espeil - mais ici pour protéger celui de Saint-Symphorien. Toutefois, sa situation en fond de vallon ne le dote d'un bon emplacement, même en exauçant sa cour. On aurait pu privilégier ici la réutilisation de ruines gallo-romaines, évoquées jadis mais comme on l'a vu sujettes à de nombreuses réserves. Il paraît plus intéressant, plutôt qu'un point fortifié, de voir là au XI^e s. le site de *La Bocheta* mentionné dans la charte 482 de Saint-Victor entre le *passus de Biol* et le *podium de Furcas* - à condition bien sûr que le chemin suivît l'Aiguebrun jusqu'aux abords de Saint-Symphorien au lieu d'emprunter le très chaotique défilé de la Loube, ce qui paraît très vraisemblable. Il se serait agi d'une ferme, peut-être déjà garnie d'une clôture au XII^e s. au moment de l'essor de la transhumance locale, qui aurait à ce titre servi de base au château seigneurial à la fin de ce siècle ou au début du suivant. Mais pour le moment, les fouilles menées dans le cadre des travaux entrepris au château à partir de 2012 n'ont rien livré de plus ancien que le XVI^e siècle².

Le choix architectural d'exhausser l'espace délimité par l'enceinte se retrouve encore en tout cas au petit château de Murs situé en aval d'Apt, sur la rive gauche du Coulon. Le parti pris semble ici très proche d'Auribeau : une enceinte trapézoïdale enveloppait une arête rocheuse et contenait les remblais destinés à aligner la cour sur le sommet de cette arête, à 3 m environ au-dessus du sol alentour³.

A l'ouest du château de Murs, et sur l'autre rive, le château de Roquefure est un ouvrage bien plus complexe qu'il y paraît. L'appareil (le parement de pierre) utilisé, la forme et les dimensions des ouvertures semblent devoir le rattacher au XIII^e siècle. Mais son implantation, son plan polygonal de dimensions assez limitées (20 m de diamètre maximum), de même que certains aménagements rupestres, font penser à une reconstruction sur des bases plus anciennes, que semblent confirmer les aménagements troglodytes sur lesquels il est bâti. Ici ou là les murailles présentent en outre un certain manque d'homogénéité : si les niveaux supérieurs sont parementés en belle pierre de taille, les premières assises montrent des moellons plus

¹ R. Bruni, Buoux, Monographie, Edisud/Luberon-Nature, 1981, p. 87.

² Christian Markiewicz, Buoux, Château, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2012, p. 205.

En ligne :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104482/1228139/version/1/file/BSR+PACA+2012.pdf>

Christian Markiewicz, Buoux, Château seigneurial dit de l'Environnement, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2014, p. 195-196. En ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2014>

³ M. Fixot, La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle, ds Archéologie Médiévale, III-IV, 1973-1974, p. 245-296, ici p. 265.

grossiers²⁰. Il pourrait donc s'agir ici aussi d'une fortification du XI^e siècle reprise au XIII^e-XIII^e.

On retrouve la même problématique au château de Mille, élevé entre celui de Murs et Roquefure : si les constructions visibles aujourd'hui ne datent ici que de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, les aménagements rupestres que le bâtiment englobe sont sans doute plus anciens, sans qu'il soit possible de les lier avec certitude à une structure défensive.

Plus hypothétique encore, on peut encore citer la fortification du Castelas de Sivergues : même si l'on ne dispose d'aucun document à son sujet, et si les vestiges ne permettent plus de datation en l'absence de fouilles approfondies, C. Moirenc y reconnaissait en 1875 les restes d'un donjon circulaire¹. *A priori* cela renverrait au XIII^e, voire au XIV^e siècle. Mais à Simiane, la formidable Rotonde offrait déjà un donjon circulaire dans son état primitif que l'on peut attribuer au XI^e siècle. Il en subsiste une partie englobée dans la construction de la fin du XIII^e ou plutôt du début du XIII^e siècle... Plus à l'est, la Tour d'Embarbe offre également une tour circulaire. On l'a vu dans un autre chapitre, il est possible qu'il y ait eu dans les environs un petit fortin construit par le consul Cnaeus/Gnaeus Domitius Ahenobarbus, premier conquérant romain, dont le lieu aurait conservé le nom. Le relais (*mutatio*) de Catuàiaaca aurait été construit un peu en-dessous². Mais cette étymologie possible n'implique pas que la tour actuelle soit très ancienne. En l'absence de fouilles et de documents il reste impossible de tenter d'en appréhender la réalité au Moyen Age, s'il faut bien la dater de cette époque. Par analogie avec la petite tour circulaire du Tourel, à 3,5 km au sud-ouest de la Tour-d'Aigues, mentionnée en 1345, on pourrait la dater du XIV^e siècle³. Mais on pourrait tout aussi bien l'attribuer au XVI^e siècle.

Quant au Château Verrin, porté vers 1762 sur la carte de Cassini, en plein Luberon, quelque part au sud-ouest de Sivergues, il semble aujourd'hui que l'on pourrait le situer sur le coteau du Clap prolongé par un petit éperon rocheux en direction du Luberon et de l'Ourillon⁴.

Au sud enfin, on a vu dans le chapitre précédent, en évoquant Dodo de Luzmari, cité en 1075⁵, qu'il devait exister une fortification au débouché de la Combe de Lourmarin - mais on ne sait où la situer. Le site du château, choisi par Fouquet d'Agoult dans le dernier quart du XV^e siècle, n'offre pas un grand intérêt stratégique. On pourrait en dire autant de celui du village où s'élevait pourtant avant Fouquet, à l'emplacement du beffroi, le vieux château seigneurial⁶. Était-ce déjà le siège de Dodo de Luzmari ? Du fait du nom porté par le site, on serait tenté de regarder du côté de Castel Sarrazin. Mais on n'y a identifié jusqu'à présent que deux murs qui pourraient remonter au haut Moyen Age⁷.

17.3. RENAISSANCE DES CHEMINS, LA GENÈSE DES SEIGNEURIES DE ROUTE.

Bon nombre de ces points fortifiés de la fin du Xe s. ou du XI^e siècle ont privilégié les abords des voies de communication, en pleine renaissance, ainsi que les carrefours où celles-ci se

¹ C. Moirenc, *Etude de stratégie ancienne et de fortification*, typographie M. Olive, Marseille, 1875, pp. 6 et 7.

² G. Barrauol, P. Martel, *La voie romaine de Cavailon à Sisteron*, ds *Revue d'Etudes Ligures*, XXVIII^e année, 1962, pp. 125-204, ici p. 167.

³ P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 629.

⁴ On a trouvé sur ce site des traces du Néolithique final/Chalcolithique ainsi que de l'âge du bronze ou du premier âge du fer, et on y a reconnu une implantation gallo-romaine.

⁵ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartre n° 533 p. 529-531.

⁶ P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 258.

⁷ L. Tallah, *Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 267-268.

croisaient. A cela, sans doute, plusieurs raisons. D'abord ces *castra* contrôlaient et défendaient les passages (comme le *passus de Biol* cité dans la charte de 1046/1048). Ils pouvaient également avertir les populations qu'elles avaient à fuir - mais il n'était sans doute pas question de les abriter, vu leurs dimensions restreintes. Ils pouvaient enfin percevoir péages et taxes sur les marchandises - et favoriser parfois, lorsqu'ils se trouvaient à des carrefours, la création de marchés dont les seigneurs posséderaient les droits. A Pertuis, dans la seconde moitié du Xe siècle, les comtes Boson IV et Willelm II n'avaient vraisemblablement cédé à Montmajour que le domaine, et non la seigneurie. Entre 1040 et 1060, l'abbaye essayait de racheter une partie des droits sur celle-ci que le comte de Provence détenait toujours après qu'il eut amené les descendants de Nevolong à résipiscence - notamment les droits de marché, ce qui indique que celui-ci existait déjà¹. Et on peut envisager qu'il en allait de même dans nombre d'agglomérations naissantes, même s'ils n'y sont pas mentionnés.

Pour les implantations en tout cas, le ton est donné par les plus anciens *castra* bien attestés dans le Luberon : Ansouis en 961/963, Bonnioux en 966/972 et Saignon en 976.

Les deux derniers sont tous deux situés au débouché de chemins méridiens traversant le Luberon. Ils sont surtout aux abords, mais suffisamment en retrait pour leur sécurité, de l'ancienne voie Domitienne qu'ils surplombent de fort haut.

Le plus ancien d'entre eux, Ansouis (cité en 961/963) qui relevait encore directement du pouvoir comtal en 1040², ne dispose pas du ressort d'un tel axe. On pourrait donc penser que c'est l'emplacement du site qui a prévalu sur la présence de routes : en plus d'un terroir diversifié, on profite là d'une éminence naturelle bien plus élevée et bien plus imposante qu'une motte castrale. Ce serait oublier que le *castrum* d'Ansois occupait aussi un point central que divers chemins devaient relier aux sites de Trésémines, de Cadenet, de Lourmarin, de Cucuron, du Castelas de Sannes, du Castelas de Saint-Martin-de-la-Brasque (péage aboli en 1253), de Grambois, de La Tour-d'Aigues et de Pertuis... Il était donc en relation, directement ou indirectement, avec toutes les voies méridiennes. Les plus importantes partaient de Lourmarin (en suivant le lit de l'Aiguebrun ou la Combe des Cavaliers et la Combe d'Apt)³ ou bien remontaient l'Eze à partir de Pertuis en direction de La Tour-d'Aigues, Grambois, Limaly ou encore Vitrolles. Mais il ne faut pas négliger non plus les deux chemins qui, depuis Cucuron, traversaient le Luberon, l'un vers le *valle Speculum* ou *Speculi*, le vallon de l'Aiguebrun, cité en 1004 (sans doute par le vallon de Roumagoua à Vaugines), l'autre (par le vallon de la Fayette) vers le petit *castrum* de Saint-pierre d'Auribeau attesté également dès le début du XIe siècle⁴. Le nom du vallon des Roumis que ce dernier chemin emprunte pour redescendre vers la grande voie des Alpes, la vieille voie Domitienne, garde sans doute le souvenir de son ancienneté : les *Roumis*, au Moyen Age, c'étaient les *Roumieux*, ceux qui faisaient le pèlerinage à Rome. Même s'ils sont moins nettement tracés que la grande voie des Alpes c'étaient donc bien les chemins, tout autant que le terroir ou la topographie, qui faisaient l'importance d'Ansois.

A ces trois fortifications anciennes, on pourrait rajouter le *castrum* de Roussillon cité en 986 (un peu en retrait de la voie des Alpes, mais faisant pendant à Bonnioux de l'autre côté du Pont Julien) et Gontard sur la rive gauche de la Durance, face à Cadenet, sur la voie joignant Aix à Apt cette fois-ci, et non en retrait de celle-ci mais - c'était un bac et on ne pouvait trop le surveiller à distance. L'occupation du site remonterait, comme on l'a vu, au IXe siècle et un *castrum* y est mentionné en 1037. Mais en 1037 il était déjà en ruine - peut-être justement parce

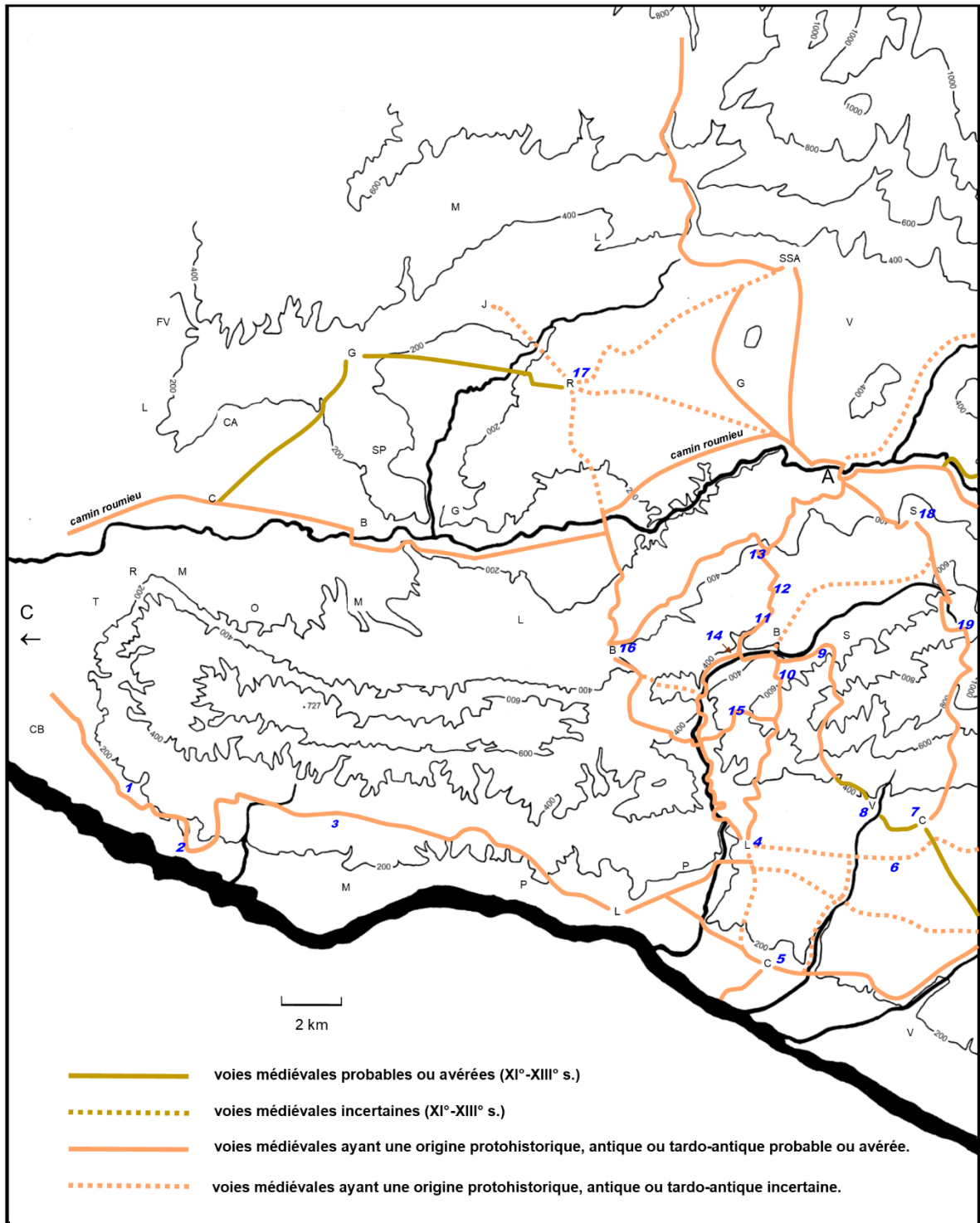
¹ P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 492.

² J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 33 n. 12.

³ P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, 1981, p. 21.

⁴ Pour le valle Speculum en 1004, voir G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, Appendice, VIII (1004), pp. 520-522 (ici p. 521).

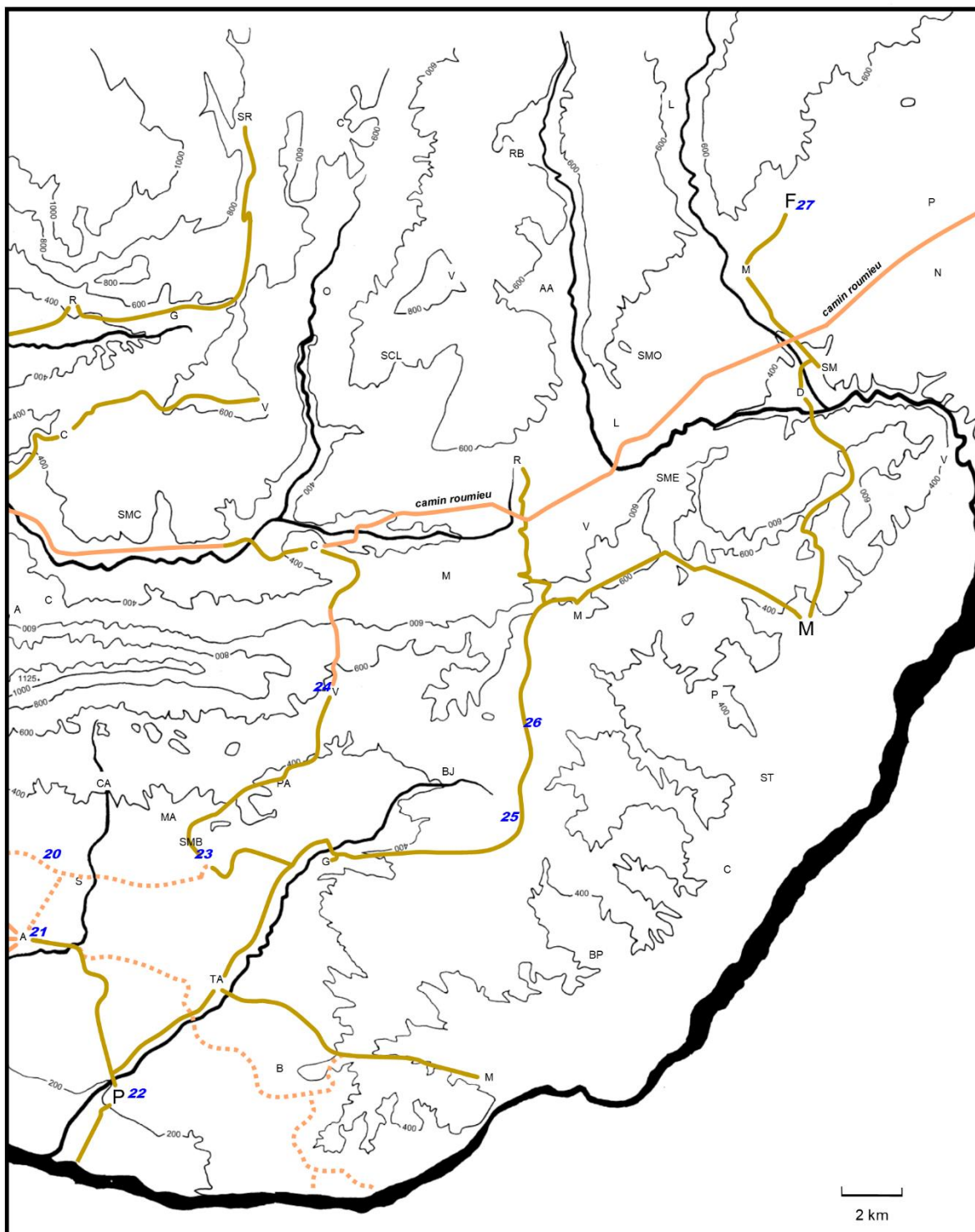
Pour Auribeau, on peut lire en ligne E. Perez, Fouilles archéologiques sur le site de Saint-Pierre/Fort d'Auribeau (juillet 2007) : <http://www.auribeau.com/site-medieval/pages/fouilles-f.html>



PI. 86 : LE LUBERON MÉDIÉVAL (fin X^e - fin XII^e s.)

- | | |
|---|---|
| 1 castrum de Saint-Ferréol (cité en 1229, probablement antérieur) | 11 Château de Buoux ? (<i>La Bocheta</i> ? 1046/48) |
| 2 castrum de La Roquette (autour de 1160) | 12 Fourcadure (<i>Podium de Furcas</i> , 1046/48) |
| 3 hameau de Saint-Phalez (Saint-Philéas en 1229, peut-être antérieur) | 13 castrum de Clermont/Clarmont (cité en 1041) |
| 4 Lourmarin (<i>Luzmarin</i> , cité en 1075) | 14 St-Symphorien (fondé vers 985/90, cité en 1046/48, 1053) |
| 5 castrum de Cadenet (1075, probablement déjà en 1037) | 15 Fort de la Roche |
| 6 site archéologique du Castelas de Cucuron (an mil - XIe s.) | 16 castrum de Bonnieux (cité en 966/72) |
| 7 castrum de Cucuron (cité en 1004) | 17 castrum de Roussillon (cité en 986) |
| 8 Vaugines (<i>vallis Amata</i> , 1004) | 18 castrum de Saignon (cité en 976) |
| 9 Chantebelle (<i>Cantadux</i> , cité en 1046/48) | 19 castrum de Saint-Pierre d'Auribeau (début du XI ^e s.) |
| 10 Fort de Buoux (<i>passus de Biol</i> , 1046/48) | |





20 *castrum* de Sannes (cité en 1045) et site archéologique
 21 *castrum* d'Ansois (cité en 961/63)
 22 *castrum* de Pertuis (cité en 1018)
 23 *castrum* du Castelas de Saint-Martin (cité en 1092)

24 *castrum* de Vitrolles (1027-1040)
 25 *castrum* de Limaye (*Nemaisa* en 1027)
 26 commanderie templière de la Cavalerie (1176)
 27 *castrum* de Forcalquier (*Furnocalcario* cité en 1030)

Tenter de reconstituer les principales voies de communication des X^e-XII^e siècles s'avère comme toujours hasardeux. En effet, certaines sont mentionnées par des documents mais leur tracé reste très incertain - davantage pour les piémonts que pour la montagne où ils sont conditionnés par les reliefs. Un certain nombre de ces voies semble renvoyer à l'époque romaine. C'est le cas bien sûr de l'ancienne voie Domitienne devenue *camin roumieu*, mais sans doute aussi de la voie parcourant le sud du petit Luberon. D'une manière générale on peut considérer que toutes les pistes transversales avaient été définies des siècles auparavant. Les grands axes qui reliaient Lourmarin d'une part, Bonnieux et Apt d'autre part - entre autres dans ce dernier cas par le *passus de Biol* cité en 1046/48, probablement le passage du Fort de Buoux - semblent toujours avoir été fréquentés. Les autres ont connu des fortunes diverses selon les époques. Pour sa part la "*via publica que discurrit de castro Cucurone in valle Speculum*" (citée en 1004) reprendrait, en partie au moins, une draille gallo-romaine dont l'existence semble attestée par la présence sur site de l'Ourillon, en plein Luberon, de *tegulae* brisées et de nombreux fragments d'amphores.



qu'il était un peu trop près de la route et s'était fait surprendre. Il était en tout cas antérieur à cette date et on pourrait assez aisément le faire remonter au Xe siècle. Son abandon pourrait avoir ouvert la voie à Cadenet beaucoup mieux défendu naturellement : un *castrum* n'y est cité qu'en 1073 ou 1075, mais dans l'acte de 1037 est déjà mentionné un Rostagn *de Cataneto*¹, premier seigneur du lieu connu.

Il est quasi-certain que les nobles ont invité ou contraint des paysans à venir s'installer près des nouveaux points forts qu'ils leur avaient, déjà, demandé de construire au nom du droit de ban. Le succès a été mitigé. La proximité d'une route, qui aurait pu permettre l'écoulement du maigre surplus tiré de la terre, n'a pas suffi : il fallait d'abord, bien sûr, que le terroir permît de vivre et de dégager ce surplus - que le *castrum* disposât donc, à proximité, de sols assez riches. Or, pour s'en tenir à quelques exemples, à Trésémines (au-dessus de Villelaure) comme à Alpester (entre Viens et Caseneuve) le terroir était sans doute trop pauvre, et à Limaye (au sud-est de La Bastide-des-Jourdans) il souffrait d'une mauvaise exposition... Certaines implantations cependant ont été plus heureuses. Outre Ansouis, Bonnieux, Saignon et Cadenet déjà cités, c'est le cas de Grambois, installé sur un promontoire surplombant la vallée de l'Eze (et sans doute déjà un chemin joignant Aix à Manosque) tout près des bonnes terres du plateau de Saint-Léger. Mais les agglomérations ont été longues à se former et à se structurer, même avec le ressort de marchés comme celui qui est attesté à Pertuis dès le deuxième tiers du XIe siècle. L'habitat rural dispersé est resté la règle pendant la majeure partie du Moyen Âge².

Un exemple nous est en fourni par le Castelas de Cucuron (à 2,5 km au sud-ouest du village, à côté de la D 27). M. Fixot y a mis à jour un habitat paysan et une aire d'ensilage³. L'habitat était situé à la base de la petite éminence du Castelas, l'aire d'ensilage à son sommet. Les pentes du Castelas semblent avoir été accentuées au sud (selon une technique également utilisée pour les mottes castrales) mais aucune structure défensive n'y a été reconnue. Il se serait agi ici de favoriser l'écoulement des eaux pluviales afin que le site soit bien drainé et que les silos, qui étaient pour la plupart protégés par des cabanes, restent au sec. Ces cabanes à silos, au nombre de trois, d'environ 4 mètres de diamètre, étaient des constructions très légères : on n'y a pas retrouvé trace de trous de poteaux. Deux d'entre elles étaient appuyées sur de petits murs en pierre sèche qui semblent avoir partiellement enclos l'aire des silos. Il ne subsistait de l'un des murs, peu épais, qu'une simple trace au sol. En tout, 17 silos ont été mis à jour. Chaque silo, en forme de poire ou de cuvette, avait une capacité moyenne inférieure à un mètre cube, à l'exception d'un seul, ovalaire et à fond plat, qui faisait le double. Sur certains on a retrouvé les opercules en pierre qui les fermaient⁴. M. Fixot a estimé que 12 silos avaient pu être utilisés simultanément, ce qui correspondrait à 10.000 litres de capacité environ. Il semble toutefois que les silos n'aient pas servi qu'à stocker du grain : on y a retrouvé de nombreux ossements d'animaux, notamment d'équidés. Le site a donc pu servir aussi au séchage et à la conservation

¹ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, préface p. XLIV (64), et charte 243 (1037) p. 269 (... *castro, condam dirrupto et ad eremum deducto, quod vocatur Gontardus*) et charte 533 (1073/75) p. 530 (...*in episcopalu Aquensi, in territorio castru quod vocatur Chatenetum*).

C. Jacquème, Histoire de Cadenet, (Marseille, Laffitte Reprints 1979), pp. 194-199 et 473.

² Voir à ce sujet E. Sauze La naissance des agglomérations, ds P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 20.

³ M. Fixot, Découvertes récentes de silos médiévaux en Provence, ds Provence Historique, 118, 1980, pp. 387-404.

Sur ce site, voir également M. Fixot, J.-P. Pelletier, Une forme originale de fortification médiévale provençale, le Castelas de Cucuron. ds Archéologie Médiévale, XIII, 1983, p. 90-115. - B. Bizot, Cucuron, le Castelas, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 1995, p. 282.

En ligne (pour ce dernier) : <https://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/1995/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-1995-3e-partie>

⁴ M. Fixot, Découvertes récentes de silos médiévaux en Provence, pp. 390-393.

de la viande... L'habitation, dont la relation avec les silos est avérée par de la céramique commune aux deux structures, était située en bas de la pente du Castelas - et en partie encochée dans le sol pour compenser la déclivité. Ses dimensions (inconnues puisqu'il en manque le bout) ont été estimées à 4 mètres sur 4. A la différence des cabanes à silos, elle aurait été plus ou moins quadrangulaire. Un foyer, présumé au centre de la cabane, était marqué par un encadrement de pierres dressées encadrant des cendres. En-dessous la terre était rubéfiée en profondeur. Naturellement il n'y avait pas de cheminée, la fumée devait s'évacuer par un trou du toit. On ne sait rien de celui-ci, non plus que des murs de l'habitation. Peut-être étaient-ils en matériaux légers (clayonnages et torchis) : M. Fixot n'a fait état ni d'amas de pierres ni de trous de poteaux. Ainsi décrite, cette habitation devait être très rudimentaire, et peu éloignée de certaines cabanes du deuxième âge du Fer. Les dépotoirs qui ont pu être identifiés n'étaient pas loin. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu d'autres cabanes du même type aux alentours, et peut-être même un autre silo¹. L'ensemble aurait correspondu à une sorte de ferme ou de petit hameau agricole. Pour autant, il demeure bien sûr impossible de savoir à quel type d'habitat on a affaire : exploitation peuplée par des serfs (manse servile), par des tenanciers (censive, qualifiée en Provence de manse) ou bien petite exploitation allodiale. L'ensemble a été daté des alentours de l'an mil ou du courant du XI^e s². On est en bas de la fourchette de datation de ce type de silos qui court sur les XI^e et XII^e siècles dans la région.

On les retrouve au Castelas de Sannes, à quelques kilomètres de là, sur le site de la motte castrale (à l'ouest de Roque-Colombe), où l'on en a dénombré neuf. L'aménagement de l'éminence naturelle a été un peu la même qu'à Cucuron : l'extrémité méridionale a été accentuée pour définir une plate-forme de 12 m². Mais la structure principale qui l'occupait n'avait rien à voir avec la pauvre habitation que l'on vient de décrire. Ici, ce sont les restes d'une tour que l'on a retrouvé. Les murs de pierres comportaient chaînages d'angles et fenêtres (ou archères) à ébrasement. La différence est donc très nette avec Cucuron. Elle suggère que l'habitat que l'on y a brièvement décrit était vraiment misérable : certainement un petit manse en censive, voire un manse servile... A Sannes, certains des silos avaient une capacité bien plus importante que ceux de Cucuron : 3, 4, 5 et même 11 m³. Cela pourrait être mis en relation avec la nature du lieu, un *castrum* secondaire où l'aristocratie terrienne (ou ses agents) conservait les récoltes qu'elle prélevait. A quelque 80 m à l'est de la motte de Sannes, un fond de cabane a été reconnu, situé en bas de pente encore une fois, associé à un silo d'un volume un peu supérieur à 1 m³. La présence de ce silo paraît exclure que ceux de la motte aient servi à mettre à l'abri les réserves de paysans des alentours. Cet habitat devait constituer une dépendance de la motte, soit qu'il s'agît du logement de serviteurs, soit, plus vraisemblablement, d'une misérable exploitation attachée aux terres du *castrum* d'Aciana. On peut de fait identifier les structures retrouvées ici au site mentionné dans un acte de 1045 où une chapelle et quelques terres ont été cédées *in castro Aciane* (dans le *castrum* de Sannes)³. Les donataires étaient Petrus et son épouse Teudiarda, leurs fils Pons et Ripert, ainsi que Farald frère de Petrus, son épouse Guitburgis et leurs enfants Galter (évolution de Vualter) et Rostagn. Si la construction du chapitre précédent est valide, on a vu qu'il devait s'agir des Bonils (Bonnieux) et des Farald (possessionnés aux Tourettes, à Clermont et sur les Claparèdes). Malgré l'importance des réserves qu'il pouvait abriter, le *castrum* de Sannes n'était donc pas leur domaine principal et ils devaient l'avoir confié à quelque personne de confiance ou parent - peut-être ce Bermund époux d'une Teutgarda qui figure aussi dans l'acte: il pourrait bien être le gendre de Petrus et Teutiarda. L'un ou l'autre, ou bien plutôt Teutiarda, l'épouse de Petrus, appartenait vraisemblablement à la nombreuse

¹ M. Fixot, Découvertes récentes de silos médiévaux en Provence, pp. 393-396.

² M. Fixot, Découvertes récentes de silos médiévaux en Provence, ds Provence Historique, 118, 1980, p. 390.

³ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartre 317 pp. 333-334.

parentèle des Reillanne. En effet Raiambald, archevêque d'Arles, a témoigné à l'acte, et parmi les enfants de Bermund et Teutgarda on comptait un Raiambald et un Lauger/Leodegar...

A travers ces quelques fortifications et les rares textes disponibles, on entrevoit assez clairement un réseau de chemins joignant Ansouis, véritable pivot du pays d'Aigues, à Trésémines, Cadenet, Lourmarin, Cucuron, le Castelas de Sannes, le Castelas de Saint-Martin-de-la-Brasque (où un péage a été aboli en 1253), Grambois, La Tour-d'Aigues, Pertuis... Plus à l'ouest, on pourrait étirer ces chemins jusqu'à Lauris (église et sans doute *castrum* avant 1079) et même au-delà jusqu'à Cavaillon. Un acte de 1229 indique en effet le père du vicomte Guido de Cavaillon, Bertrand de *Cavellione/Cavaillon*, avait reçu le fief de la Roquette des mains du comte de Toulouse plus de soixante ans auparavant¹. Or Guido, qui contrôlait alors Mérimdol, possédait en outre le *castrum* de Saint-Ferréol ainsi que le hameau de Saint-Philéas/Saint-Phalez sur la crau du même nom (*manso et burgo Sancti Philee*). Tous ces domaines devaient avoir la même origine comtale, et il semble bien qu'ils jalonnaient un chemin essayant de se soustraire aux caprices de la rivière. A ce titre il semble intéressant que l'on ait préféré un cheminement plus long et plus pentu remontant vers les craus des Mayorques et de Saint-Phalez plutôt que de passer par Rioufret et la Tuilière : on pourrait y lire le souvenir de temps où la violence des précipitations rendait la plaine du Régalon, au débouché des gorges, extrêmement dangereuse... Quoiqu'il en soit, le fief de Pertuis ayant été donné par Boson IV au vicomte de Cavaillon Nevolong en plein Xe siècle, on peut penser qu'à cette époque un chemin joignait les deux agglomérations sans avoir à franchir deux fois la Durance. On retrouverait là le parcours de la vieille voie romaine secondaire de Cavaillon au pays d'Aigues, que nous avons déjà envisagée plus haut. Il semble donc possible que celle-ci n'ait jamais été abandonnée, les voyageurs qui la parcouraient - même très épisodiquement selon les époques - devant plus ou moins l'entretenir où et quand le besoin s'en faisait sentir...

Comme on pouvait le deviner, aux abords du Luberon, la voie principale demeurait donc la voie des Alpes, l'ancienne voie Domitienne², qu'ont parcourue à partir de la fin du Xe siècle, une fois les montagnes à peu près purgées des Sarrasins et des Marrons, les pèlerins qui se rendaient à Rome : les *Roumis*, ou *Roumieux* - d'où le nom de *Camin Roumieux* qu'elle a souvent porté au Moyen Age. Sans doute divers chemins transversaux venaient-ils la grossir ici ou là : le vallon des Roumis qui descend depuis la crête du Luberon vers le petit *castrum* de Saint-Pierre d'Auribeau conserve très vraisemblablement le souvenir de l'un d'entre eux qui devait monter de Cucuron par le vallon de la Glacière (ou de la Fayette). Plus à l'est, le site du Castellas de Vitrolles, attesté entre 1027 et 1040, en ponctuait un autre. Ce n'était pas, bien sûr, les plus importantes des voies transversales. Celles-ci reliaient Marseille et Aix à Manosque ou à Apt. A la fin du Xe siècle, Manosque n'était encore qu'un château un peu isolé sur la colline de Toutes Aures/le Mont d'Or, autour duquel une petite agglomération était en train de se former. Mais il semble que le comte Willelm II (le Libérateur) y passait parfois Noël, comme il l'a fait

¹ B. Peyre, Histoire de Mérimdol en Provence, p. 14 n. 3. - L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, ds Revue des églises de France, 1, 1910, pp. 82-104, ici 101 et s.

Il est à noter que c'est en 1171 que le comte Raymund VII de Toulouse avait accordé le droit de créer sur la Durance, un peu en amont de Saint-Ferréol, la prise d'eau du canal Saint-Julien destiné à alimenter des moulins à Cavaillon. Outre le chemin, la fortification de la Roquette avait peut-être pour fonction de pourvoir à sa sécurité.

² Au XIIe siècle on dirait simplement le Chemin, comme dans une bulle d'Adrien IV (*supra caminum*) en 1155 : cf M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, n. 947 p. 729. - N. Didier, Les Églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution. Le problème de la "concatédralité", Paris, Dalloz, 1954, p. 186.]

en 984¹. La route qui reliait Manosque à Aix passait par Pertuis - ce qui avait sans doute, on l'a vu, motivé en partie l'âpreté des luttes autour de la *villa* puis du *castrum*.

Apt au contraire avait un grand passé, même si la ville semble avoir connu une longue éclipse politique entre le VIII^e et le début du XI^e siècle. Dans le deuxième quart du XI^e siècle cependant, avec la renaissance de la voie des Alpes et l'émergence des proto-Agoult, la ville retrouvait son éclat.

Les très vieux chemins qui traversaient le Luberon (en empruntant le lit de l'Aiguebrun ou en franchissant les crêtes en haut de la Combe des Cavaliers) se pressaient vers elle. Bonnieux d'un côté, le Fort de Buoux de l'autre, tous deux initialement sans doute dans le domaine des pseudo-Lacoste, Rostagn et ses fils, en contrôlaient les accès. Il faut croire que ce n'était encore pas suffisant : Clermont et la Tour de Thelme d'un côté, peut-être déjà Murs et Roquefure de l'autre, sont venus compléter le système. Plus au sud, on a donc du mal à croire que le terroir de Lourmarin, d'où partaient deux des grands chemins transversaux et où régnait en 1075 Dodo de Luzmari, ait pu être laissé sans défense...

Plus tard le chemin parcourant la Combe des Cavaliers et le coteau de Serre serait un de ceux, avec le chemin montant de Vaugines par le vallon de Roumagoua (ou celui de Vaunière, plus abrupt et muletier), qu'emprunterait le sel monté des rivages de la Méditerranée - et on qualifierait le tout de *Camin Salié*. On ne sait pas si l'importance du trafic lui valait déjà ce nom au XI^e siècle. On trouve trace dans les cartulaires du XI^e siècle de la montée du sel vers l'arrière-pays (*ascensum salis*, ou *montatio salis ad partes superiores*) mais il semble que cela concernait principalement la vallée du Rhône², que ce fût par voie de terre ou d'eau. Cela n'excluait pas cependant des cheminements secondaires. Ceux du Luberon, qui permettaient de rejoindre la voie des Alpes, n'étaient pas à négliger. Plusieurs zones d'exploitation salicole ont été identifiées. Leur ancienneté reste difficile à définir car les actes peuvent être tardifs. Dès le début du X^e siècle, des marais salants appartenant à l'abbaye de Psalmody ont été signalés en Camargue³. De fait c'est la double possibilité de créer des pêcheries sur le Rhône et d'exploiter le sel qui semble avoir présidé à la fondation de Psalmody - et à l'intérêt que l'abbaye a très tôt suscité (protection de Louis le Débonnaire en 816, privilèges de Charles le Chauve en 851). Mais l'établissement a été ravagée par les Sarrasins en 908. Au Xe siècle encore, à Hyères, on a la trace de marais salants qui appartenaient à Montmajour, possession confirmée par Conrad le Pacifique en 963. Avec la menace des Sarrasins, ils ne devaient pas produire grand-chose... Mais il en allait tout autrement au XI^e siècle où le commerce du sel a dû pleinement profiter du trafic renaissant. On trouve alors mention des marais salants de l'étang de Berre et de Fos (sans doute également beaucoup plus anciens) mais aussi de ceux de Camargue exploités à nouveau par Psalmody. L'instauration d'une gabelle du sel est plus récente. Traditionnellement on attribue la création de cette taxe sur le sel à Louis IX (Saint Louis) : à l'origine il se serait agi d'une taxe créée temporairement pour financer sa première Croisade... Mais dès 1241, l'abbaye de Psalmody aurait été exemptée de gabelle et de péage par le comte Raimond-Bérenger V pour les 15 muids de sel qu'elle consommait chaque année⁴. Louis IX n'aurait donc rien inventé.

¹ G. de Manteyer, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 230 et 232.

² A. Venturini, *Le sel de Camargue au Moyen Âge, Étude comparative des pays d'Aigues-Mortes (Languedoc, royaume de France) et de Camargue proprement dite (comté de Provence, Empire) (IX^e-XV^e siècle)*, ds J.-C. Hocquet et J.-L. Sarrazin (dir.), *Le sel de la Baie, Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 365-392, paragraphe 7 du texte en ligne : <http://books.openedition.org/pur/7636>

³ C. Boekholt, *Les prieurés de Psalmody en Provence*, ds *Revue de la Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence*, 369, 2012, p. 74.

⁴ A. Venturini, *Le sel de Camargue au Moyen Âge, Étude comparative des pays d'Aigues-Mortes (Languedoc, royaume de France) et de Camargue proprement dite (comté de Provence, Empire) (IX^e-XV^e siècle)*, ds J.-C.

A partir du début du XI^e siècle, les chemins étaient donc redevenus les grands axes économiques qui innervait le pays. C'est autour d'eux, quoiqu'un peu en retrait, que se bâtissaient aussi bien les fermes que les points forts. Assez logiquement, ils servaient donc de repères. Dans la seconde moitié du XI^e siècle les terres étaient ainsi parfois définies par les chemins qui les bordaient. A Trésémines dans un acte de 1076 on trouve cité pour préciser l'emplacement de l'une d'entre elles un chemin de *Quairos* (*via de Quairos*), lieu aujourd'hui perdu¹. De l'autre côté du Luberon, à Saint-Jean de Campanias (entre Saint-Saturnin-lès-Apt et Gargas), les terres de Dodo et de son épouse Walburgis étaient également au milieu du XI^e siècle en partie délimitées par des chemins, notamment celui de Gargas (*via de Gargatio*) mais aussi un chemin public qui allait vers le moulin (*via publica que pergit ad molinum*)². La mention du moulin, repère situé à la conjonction du chemin et de la rivière, permet à la fois de mettre en relief l'importance de certains bâtiments, liée à leur activité économique, et de rappeler la place capitale des cours d'eau dans l'économie du premier Moyen Age. Procurant déjà des ressources variées, aussi bien alimentaires (pêcheries, plantes aquatiques comestibles) qu'artisanales (fibres et tiges issues des joncs et des roseaux)³, ils fournissaient en outre des voies naturelles de pénétration en suivant leurs berges (comme dans la Combe de Lourmarin) ou encore lorsque, leur volume le permettait, en y faisant flotter toutes sortes d'embarcations.

Pour importants qu'ils fussent, les chemins et les routes n'étaient pas en effet les seules voies de déplacement utilisées aux Xe-XI^e siècles. Le sel par exemple, que l'on vient d'évoquer, était bien souvent transporté par bateau, que ce fût en mer ou sur le Rhône - et dans ce dernier cas vers Saint-Saturnin-du-Pont (Pont-Saint-Esprit).

L'obstacle à la navigation, bien sûr, c'est l'impétuosité des fleuves et des rivières et, au-delà, leur instabilité. De ce côté-là, la Durance est particulièrement bien servie. Au-delà de l'irrégularité des débits (qui a varié dans le temps en fonction des conditions climatiques générales) elle est affectée d'une pente moyenne de 3,2 m/km entre le confluent avec l'Ubaye (aujourd'hui noyé sous les eaux du lac de Serre-Ponçon) et Mirabeau, et de 2,3 m/km ensuite - ce qui reste élevé. Pour mémoire, du Léman jusqu'à la Saône, le Rhône a une pente de 1 m/km et en aval, jusqu'à Arles, de 0,5-0,6 m/km. Dans l'ensemble, et du fait de cette particularité

Hocquet et J.-L. Sarrazin (dir.), *Le sel de la Baie, Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 365-392, paragraphe 6 du texte en ligne :

<http://books.openedition.org/pur/7636>

F. Benoît, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, II, Alphonse II et Raimond Bérenger V (1196-1245)*. Monaco-Paris, A. Picard, 1925, n° 348, pp. 426-427 (13 août 1241, donation en douaire par le comte en faveur de sa femme du *castrum* d'Albaron et des biens qu'elle tient à Notre-Dame-de-la-Mer).

¹ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII*, Paris, Lahure, 1857, charte 284 pp. 303-304.

² M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte 429 p. 435.*

Il se dessine même là un réseau de chemins assez serré : "... *desuper, via que pergit a Gargatio, et de alio latus, terra Esdra usque in viam de subtus via...* "

Au demeurant il ne faut pas perdre de vue que l'importance économique des chemins (en temps de paix) a pu être soulignée dès l'âge du bronze ancien en Campanie : voir à ce sujet C. Albore Livadie, *Sites et campagnes de l'âge du bronze sous les cendres du Vésuve*, ds J. Guilaine (dir.), *Villes, villages campagnes de l'âge du bronze*, Séminaire du Collège de France, Paris, Errance, 2008, pp. 124-141.

³ On pourrait trouver trace de l'intérêt pour les zones marécageuses à l'époque romaine également. On y a repéré des constructions dans les zones basses (régulièrement envahies par les eaux à notre époque) situées aux abords de l'étang de la Bonde à La Motte-d'Aigues ou au quartier de l'Étang à Peypin-d'Aigues : elles ne témoigneraient pas d'un assèchement de ces zones, mais du grand calme hydrologique de cette époque ayant permis la mise en culture de leurs abords et l'exploitation de leurs ressources.

Sur cette occupation, voir A. Müller, V. Ollivier, *10.000 ans de présence humaine sur le piémont méridional du Grand Luberon*, ds BSR, 2003, pp. 219-223, ici p. 222

physique, le cours de la Durance a souvent été marqué par des chenaux multiples et changeants, enserrant des îles faiblement végétalisées parce que très éphémères. Au début du XXe siècle, l'estimation de la largeur de son lit variait de 1000 à 2000 m, et sa bande active de 300 à 400 mètres : on comprend la difficulté d'y jeter des ponts¹.

Toutefois on ne peut exclure une stabilisation au moins relative lors de périodes de calme climatique et hydrologique. On a vu plus haut que cela avait été le cas pour une partie de l'époque romaine (Haut Empire), et on peut en dire autant de la période courant du milieu du Xe siècle jusqu'à la première moitié du XIVe siècle où a débuté une séquence plus instable préluant au petit âge glaciaire des XVIe-XIXe siècles². Pendant le Haut Empire romain, on a retrouvé la trace de ports fluviaux le long de la Durance : on a estimé que la rivière était navigable à peu près jusqu'à Sisteron. Comme on l'a vu, hors accidents météorologiques cela exclut les précipitations violentes, de type orageux, mais aussi des précipitations trop abondantes : pour que la Durance fût navigable, il fallait qu'il plût régulièrement pendant la saison hivernale, mais qu'il plût peu et souvent - sans quoi, du fait de sa pente, le courant eût acquis une force trop grande. Pouvait-il en être de même aux XIe-XIIe siècles ?

On rencontre dans les actes le terme de *portus*, par exemple à Gontard en 1037 ou à Pertuis entre 1040 et 1060³. Mais la traduction de ce mot a donné lieu à diverses interprétations.

En 1490, à Mallemort, il semble qu'il désignait un simple bac. Mais en 1490 on était à l'orée du petit âge glaciaire, et la rivière connaissait un régime redevenu souvent très violent – torrentiel, pour employer un mot de géographe qui illustre parfaitement la situation. La navigation aurait pu s'en trouver sérieusement contrariée.

Un autre document un peu plus ancien pourrait nous aider. Il s'agit d'un acte de 1389. Le pape Clément VII, faisant état de l'impossibilité de ses sujets de Barbentane d'exploiter les îles de la Durance, y rappelle, pour créer un bac permettant de les atteindre, le privilège que l'empereur Frédéric Barberousse avait accordé en 1178 à l'évêque d'Avignon des droits de *portus* sur la rivière de Durance depuis le lieu appelé *Rometa* (au nord-est de Barbentane) jusqu'au Rhône. En 1389 on était déjà entré dans les troubles précédant le petit âge glaciaire, mais en 1178 on était encore en plein optimum climatique médiéval, et la Durance aurait pu être tout aussi navigable que pendant le Haut Empire. Cependant le pape a rappelé le privilège de 1178 pour installer des bacs entre les îles : il semble donc que le terme de *portus* y qualifiait déjà un bac⁴... Le cas de Gontard, déjà évoqué dans le chapitre précédent, est plus ambigu. En 1037, on cite là un *portus* et une seule rive de la Durance (*ipsum portum et ipsam ripam de Durentia*) ce qui tendrait à accréditer l'idée d'un port. Mais en 1079, on reparle du *portus* et on l'associe alors à une barque (*cellam sancti Victoris apud Guntardum, cum portu adjacente et navigio*)⁵ ce qui suggère qu'il y avait là un bac (et sa barque, puisque *navigio* est au singulier) plutôt qu'un port. Il n'y aurait aucune raison pour que le port de 1037 fût devenu un bac en 1079 : on pourrait ainsi en conclure qu'il y aurait eu là un bac au XIe siècle. L'acte de 1037 concernant avant tout

¹ C. Lonchambon, De l'originalité des bacs de la Durance, ds Médiévales, 36, 1999, pp. 43-52. ici pp. 43-44. http://www.persee.fr/doc/medi_0751-2708_1999_num_18_36_1445

P. Masson (dir.) Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale, Paris, Champion, Marseille, Archives départementales, t. XII, 1914, p. 201.

² A. de Réparaz, Le défilé de Mirabeau, un grand site naturel humanisé à fonction primordiale de passage, ds Méditerranée, 105, 2005, pp. 37-46, ici § 30 p. 41 (3. Pour une géographie historique du défilé de Mirabeau : les éléments du système ancien et leurs legs).

³ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 246 (1037), pp. 270-271. - P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 492.

⁴ C. Lonchambon, De l'originalité des bacs de la Durance, ds Médiévales, 36, 1999, pp. 43-52. ici pp. 43-44. http://www.persee.fr/doc/medi_0751-2708_1999_num_18_36_1445

⁵ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII (tome 1), Paris, Lahure, 1857, charte 246 p. 271 (1037) et IX (tome 2), charte 843 p. 215. (1079).

des terres, on n'y aurait mentionné que la rive intéressante celles-ci. De fait, même si le bac possédait un point appui sur l'autre rive, il ne devait rien y avoir de plus. Ceci illustre bien la fragilité de la vision que l'on peut se faire à partir des sources disponibles : s'il n'y avait que l'acte de 1037, on évoquerait un port, avec celui de 1079 c'est finalement un bac qui paraît s'imposer... et la lecture d'autres documents, heureusement plus explicites, va finalement tout remettre en question.

C'est le cas pour commencer d'une charte de Saint-Victor, encore une fois, passée en 1094. Le comte et marquis de Provence Raymund VI de Toulouse¹ y consent une libéralité à l'abbaye marseillaise concernant les radeaux qui descendent les Durance et le Rhône, ainsi que les bateaux ou barques qui remontent ces deux rivières². Là le doute n'est pas permis. Mais une nouvelle question se pose : jusqu'où remontait-on la Durance ? En 1094 il semble bien qu'aucun partage n'avait encore été fait entre les Toulouse, héritiers d'Emma (fille du comte Rothbald) et les Urgell héritiers de la branche avignonnaise des descendants de Willelm II le Libérateur. Adalaiz III, petite-fille de (Fulco) Bertran Ier, épouse d'Ermengaud d'Urgell, est revenue en Provence après la mort de celui-ci survenue en 1092. Même si elle s'était installée à Forcalquier, dix ans plus tard elle portait encore le titre de comtesse de Provence, ce qui semble indiquer qu'aucun partage n'était intervenu³. Enfin, dans un acte en vieux provençal, daté de 1101/1105, on indique qu'Adalaiz partageait encore le territoire situé au-delà de la Durance ("*des Durencia en za*") avec Bertran, le fils de Raymund VI de Toulouse⁴. En 1094, la suzeraineté de Raymund VI pouvait donc s'exprimer bien au-delà des limites du marquisat tel qu'il ressortirait des différents partages - et qui s'étendrait sans doute jusqu'à la Roquette en 1125, et jusqu'à Mérindol peut-être un peu plus tardivement au début du XIIIe siècle. La navigation sur la Durance qui était mentionnée dans la charte de Saint-Victor devait donc concerner celle-ci dans toute la partie provençale de la rivière, jusqu'à Sisteron.

¹ Raymund de Saint-Gilles, comte de Toulouse, souvent nommé Raymund IV. J'adopte ici la généalogie complète des comtes de Toulouse alors que l'on passe souvent de Raymund III Pons à Raymund de Saint-Gilles, en ignorant le Raymund fils d'un premier mariage de Raymund III Pons (et comte de 942 à 961) et son fils, un Raymund encore, comte de 972 à 978. Ce dernier nous intéresse particulièrement car il a épousé Adalaiz d'Anjou. Leur fils, Willelm III Taillefer, comte de Toulouse de 978 à 1037, a pour sa part épousé Emma fille de Rothbald de Provence (le frère de Willelm II le Libérateur).

Ainsi corrigée, la liste des Raymund, comtes de Toulouse, est la suivante :

Raymund III Pons de 924 à 942,

Raymund IV de 942 à 961, fils du premier mariage de Raymund III Pons,

Raymund V de 972 à 978, fils de Raymund IV, il a épousé Adalaiz d'Anjou,

Raymund de Saint-Gilles, pour nous Raymund VI donc et non Raymund IV, comte de 1094 à 1105, arrière-petit-fils de Raymund V par Willelm III Taillefer (époux d'Emma de Provence) et Pons II,

Raymund VII de 1148-1194, petit-fils de Raymund VI par Alphonse Jourdain.

Raymund VIII de 1156 à 1222 fils de Raymund VII,

Raymund IX de 1222 à 1249, fils de Raymund VIII.

² M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 686 p. 25 : "... *tam presentibus quam futuris, quidquid usus aut reditus habeo vel habere videor in ratibus descendentibus sive per Dureciam sive per Rodanum, et in navibus per eosdem fluvios, sive cum sale sive cum quibuslibet mercimoniis, ascendentibus...* "

³ G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 320. - G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 40.

⁴ G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 314-315, p. 388 n. 4 (texte partiel). - G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 41. n. 3 et p. 42.

Voir aussi M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, pp. 444 et 476. En ligne : https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA_se_M._Varano_vol._1_2_3.pdf

Ce n'est encore pas tout. En 1899 l'abbé J.-M. Maurel a rapporté le texte d'une pancarte de 1270¹ indiquant les tarifs du péage de la Brillanne (*Lebrenhane*). Ceux-ci comportaient une liste de produits qui voyageaient aussi bien par la terre que par l'eau (... "*tam de eis que transeunt per caminum quam de eis que transeunt per aquam*" ...) ainsi qu'une liste assez étoffée des bateaux, barques et radeaux (*radellis*) qui parcouraient la rivière. Certains ne faisaient que la traverser, mais d'autres la remontaient. Les deux premiers cités semblent même concerner des bateaux ou barques à voile (*de velerio, de antena*). Il devait s'agir dans tous les cas de bateaux à fond plat. La disparité des prix (de 100 sols à quelques deniers)² traduit la vigueur de l'activité aussi bien que la multiplicité des acteurs, passeurs, bateliers et radeliers. Or La Brillanne faisait partie des péages qui avaient été reconnus justes et anciens par les nobles et les barons réunis à Forcalquier en 1253. Le péage et par conséquent le port existaient donc bien avant cette date.

Comme à l'époque romaine, il pouvait ainsi y avoir de vrais ports sur la Durance au Moyen Age. Certains ont pu perdurer fort tard malgré l'avènement des conditions très dégradées du petit âge glaciaire : selon J.-P. Maurel, en 1728 le péage de la Brillanne appartenait à un M. de Guirand, conseiller à la Cour des Comptes. Mais il est vrai que l'on ne sait pas quelle était alors la part des marchandises transitant encore par l'eau.

Cependant la pancarte de 1270 permet d'aller un peu plus loin. Comme l'on y mentionne aussi bien les barques et bateaux traversant la rivière que ceux qui le remontaient, on entrevoit que ports et bacs ont très bien pu coexister sur les mêmes sites. Cela éclairerait parfaitement les actes de 1037, 1079, 1178 et 1389... Gontard, où la présence d'un bac semble attestée par le document de 1079, aurait pu être l'un de ces ports dès avant 1037. Et à Barbentane le pape n'aurait fait qu'utiliser un volet du privilège de port qui aurait recouvert naturellement celui du bac. C'était certainement aussi le cas à Pertuis où les luttes et les manœuvres pour avoir la mainmise sur les droits de marché et de port, dans la première moitié du Xe siècle, suggèrent que ceux-ci étaient très importants.

L'existence de bacs pose évidemment la question des ponts. Les années 1177-1185 ont vu la construction du pont Saint-Bénézet à Avignon (dont deux arches ont été emportées en 1479) les années 1265-1309 celle du pont Saint-Esprit à Saint-Saturnin-du-Pont (rebaptisé plus tard Pont-Saint-Esprit).

Selon certains auteurs, on aurait également jeté des ponts sur la Durance - toujours en des points où le lit se rétrécissait entre des rochers permettant en outre de les ancrer. Il y a souvent une ambiguïté dans les vieux documents entre les termes de port et de pont du fait de la proximité des lettres... et de l'incertitude fréquente des graphies. Néanmoins, le pont de la Baume à Sisteron remonte très certainement au XIIIe siècle. Un autre pont aurait été jeté au niveau du rocher de Bonpas à la charnière des XIIe-XIIIe siècle mais il suscite de nombreuses interrogations, tant dans les documents que parce que la rive gauche paraît assez dépourvue de points d'ancrage. C'est également le cas à Mallemort de la rive droite, mais là il n'y a eu qu'un bac - et peut-être un port fluvial, auparavant. On a également évoqué un pont dans le défilé de Mirabeau appelé Pont de *Cantaperdice* ou *Canto-Perdrix* (Chante-perdrix) mentionné en 1250 ou 1251 et borné à ses deux extrémités par les chapelles Sainte-Madeleine (rive droite) et Saint-Martin (rive gauche)³. Les chapelles étaient bien là (Saint-Martin a été détruite par les travaux de construction de l'autoroute) et c'est un point en faveur de la présence d'un pont, mais

¹ J.-M. Maurel, Le péage de Peypin et les péages des Basses-Alpes, ds Annales des Basses-alpes, Bulletin la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, IX, 1899-1900, Bull. 72 pp. 29-42, Bull. 73, pp. 103-127, Bull. 74, pp. 170-193, Bull. 75 pp. 201-222, ici p. 221-222.

Malheureusement J.-P. Maurel n'a pas indiqué où il avait pu lire ce document.

² Le *denier*, qui était la seizième partie du *gros*, valait 1/192° du florin d'or (puisque'il y avait 12 *gros* dans un florin). Le *sol*, qui valait 12 deniers, représentait donc 1/16° du florin : voir F. Sauve, Monographie de la ville d'Apt (Vaucluse), Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 47.

³ A. de Réparaz, Le défilé de Mirabeau, un grand site naturel humanisé à fonction primordiale de passage, ds Méditerranée, 105, 2005, pp. 37-46.

l'existence de celui-ci demeure très incertaine, le défilé étant forcément l'un des points où les crues manifestent le plus de violence. Un bac semble ici beaucoup plus vraisemblable¹. Ce qui est sûr, c'est que le bac de Mirabeau était un passage important - et dangereux : sans doute cela suffit-il à justifier les chapelles... Au XVIIIe siècle, le marquis de Mirabeau (le père du tribun révolutionnaire) économiste, philosophe et auteur en 1756 de "l'Ami des hommes ou Traité sur la population" - mais par ailleurs extrêmement attaché à ses droits féodaux tels qu'on les avait repensés et appliqués à l'époque moderne - a signifié dans une lettre de 1767, adressée à son frère, son refus d'un pont à cet endroit pour leur intérêt particulier, parce que le bac était d'un bon rapport². De fait dès le Moyen Age, à part les ouvrages réalisés sur de grands axes garantissant un trafic intensif, les ponts offraient sans doute peu de *bonus* : sur le plan militaire ils facilitaient la pénétration ennemie, et sur le plan financier ils représentaient un rendement (on dirait aujourd'hui un retour sur investissement) largement inférieur à celui d'un bac...

Barques captives ou libres, bateaux et radeaux parcouraient donc la Durance médiévale. Les radeaux paraissent avoir été utilisés avant tout pour descendre la rivière, les bateaux plus particulièrement pour la remonter. Mais si les radeaux (constitués de troncs d'arbres destinés à la charpenterie) pouvaient être démontés à l'arrivée, et leur matériau vendu, il fallait bien que les bateaux, eux, redescendissent. Comme pour les moulins, il devait y avoir une forte saisonnalité de ces activités : pendant le petit optimum, en été, il n'était peut-être guère possible de descendre la Durance - que l'on pouvait par ailleurs, plus facilement, traverser à gué, bien que les graviers roulés rendissent les fonds instables.

Quoi qu'il en soit, les radeaux constituaient le moyen le plus facile et le plus économique de faire descendre des marchandises. C'est celui que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont privilégié pour faire voyager la majeure partie de leurs récoltes de haute Provence vers la basse Provence. Dès 1114, le comte de Provence Raimund Berengar (I) a exempté leurs radeaux du tonlieu d'Orgon. Et en 1129, la comtesse Adalaiz (III) et son fils Guillelm Ier de Forcalquier leur ont abandonné le cens sur tous les radeaux qui descendent la Durance, au passage de Sisteron et sur toutes leurs terres³.

L'exemption des droits de radelage sur la Durance ou leur donation par les comtes de Provence et de Forcalquier ne sont certainement pas anodines. Même si ces péages étaient très rentables, elles traduisent que pour le pouvoir, politique et militaire, la primauté allait à la route : c'est donc fort logiquement que les abords de celles-ci se sont renforcés, garnis de nombreuses tours, au XIe siècle. On a vu dans le chapitre précédent que l'avènement des proto-Reillanne à la fin du Xe siècle, vraisemblablement dû aux comtes (Willelm II et Rothbald, sinon Boson IV mort avant 970), pouvait procéder d'une volonté de contrôler la voie des Alpes en amont d'Apt - à une époque où dans la ville le pouvoir n'était plus assuré que par l'évêque. Avec la renaissance des routes, ce phénomène s'est accentué et les comtes (Bertran Ier, Jofred Ier) ne pouvaient sans doute plus se contenter, comme à Reillanne, d'un contrôle indirect. Le temps de Forcalquier était venu.

¹ P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 475.

² A. de Réparaz, Le défilé de Mirabeau, un grand site naturel humanisé à fonction primordiale de passage, ds Méditerranée, 105, 2005, pp. 37-46, ici § 39.

³ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 480 et 481.

J. Delaville Le Roulx, Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Tome 1 (1100-1200), Paris, Ernest Leroux, 1894, charte 85 p. 79 : "...*ce[n]sum de propriis ratibus [...] que descendunt vel descensure sunt per Durenciam in Sestirone. Et, in quantum terra nostra tenet, totum et integrum damus ut nullum fiscum, vel censum...*"

Pour le tome 1 du cartulaire des Hospitaliers voir en ligne :

http://purl.pt/28965/4/hg-7426-a/hg-7426-a_item4/index.html

Pour les autres tomes :

<http://purl.pt/28965/4/>

17.4. AU XI^e SIÈCLE, UNE FLORAISON D'ÉDIFICES RELIGIEUX.

Forts d'une puissance dorénavant bien assise malgré les conflits qui les agitaient (telle la rébellion des Fos) les nobles ont multiplié des donations au XI^e siècle - ou plutôt effectué des restitutions, ou fourni des compensations aux établissements religieux dont leurs familles avaient pris les terres un siècle et demi plus tôt.

Dans un acte daté de 1043, à Castellane, le pseudo-Lacoste Aldebert/Heldebert, fils de Vuarac, et son épouse Hermengarda, fille de Pons Arbald, ont ainsi décidé de rendre à Dieu ce qu'ils avaient accepté de sa main¹. La formule est jolie, et elle résume merveilleusement bien la situation. Heldebert et Hermengarda ont effectué cette donation avec Amelius, l'évêque de Senez², Rostagn le frère d'Heldebert, et une partie de leurs neveux : ils agissaient donc là au nom des deux familles (proto-Castellane et pseudo-Lacoste) pour les biens ecclésiastiques qu'elles avaient accaparés à (Petra) Castellane. Accessoirement, on a vu dans le chapitre précédent qu'un lien ancien entre les pré-Castellane (ici les Grifo) et les ancêtres des pseudo-Lacoste (très vraisemblablement les Fulcher) - lien renouvelé par le mariage d'Heldebert et d'Hermengarda - se trouve ainsi clairement affirmé.

L'élan de foi a été puissant, même si parfois il a peut-être été secondé par les circonstances politiques : il n'est pas exclu que la restitution massive des proto-Castellane en 1043 ne soit l'aboutissement de leur ralliement à la rébellion des Fos 25 ans plus tôt - emmenés par leur branche pseudo-Lacoste qui espérait en cas de victoire asseoir définitivement ses prétentions sur les domaines confisqués aux héritiers de Fulcher le Jeune et à Cluny dans la vallée d'Apt. Ils auraient donc fait là une amende honorable pour tous les partis parce qu'elle proclamait leur soumission tout en la déplaçant du terrain politique sur le terrain de la religion. C'est de la même façon par une donation au monastère Saint-Gervais de Fos que la branche pseudo-Lacoste des proto-Castellane (Heldebert et son frère Rostagn) avait signifié son ralliement aux Fos entre novembre 1004 et 1031, et plus vraisemblablement vers 1017/1018³.

Outre les nombreuses restitutions souvent accompagnées de reconstructions, on a assisté dès le début du XI^e, voire la fin du Xe siècle, à des fondations ou des refondations telles celles de Saint-Symphorien (mal datée) ou de l'abbaye de Saint-Eusèbe à Saignon en 1004. Parallèlement à ces établissements monastiques, la multiplication des petits *castra* a entraîné une floraison d'églises lorsque ceux-ci ont réussi à s'imposer. Ces églises occupaient souvent une position marginale par rapport aux noyaux primitifs des agglomérations médiévales en train de se former. Parfois c'est très net, comme à La Tour-d'Aigues (où le nom de Notre-Dame-de-Romegas qui vient du latin *rumex*, ronce, indique bien clairement que le bâtiment se trouvait à l'écart des cultures et du village)⁴.

¹ "...*Quod accepimus de manu tua, dedimus tibi, nos ergo supradicti donamus pariter et reddimus omnipotenti Deo...*" M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 768 (1043) pp. 113-115, ici p. 114 l. 16.

² Il s'agissait vraisemblablement du frère d'Hermengarda et de Dodo (l'époux de Walburgis). Il était sans doute décédé entre le moment de la décision et la signature de l'acte, car c'est son neveu Ugo, fils de Dodo et lui aussi évêque de Senez, qui a signé celui-ci.

³ J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 176 n. 30 (avant 1031). - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII^e siècle, p. 219 n. 218.

⁴ Voir à ce sujet P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 631. Idem pour Cadenet p. 157.

Il faut encore compter avec un grand nombre de petites chapelles rurales. Au final les établissements religieux étaient certainement encore plus nombreux que ce qu'indiquent les textes ou les vestiges (souvent pris dans des constructions ultérieures). Mais ceux-ci sont déjà assez parlants, et leur liste assez longue.

Au nord du Luberon, dès 896 Louis l'Aveugle avait fait don à l'Eglise d'Apt de la vieille chapelle Saint-Martin, naturellement située à Saint-Martin-de-Castillon. Tout près de là, dans le courant du XI^e siècle, Notre-Dame-de-Courennes, au nord-est du même village, était connue sous le vocable de Sainte-Marie-du-Puy, tandis que le prieuré de Saint-Pierre-le-Reclus, au sud-est, a été cité en 1099.

Vers 969/970, les pseudo-Lacoste Rothbert et Vuarac ont donné à Montmajour d'une église Sainte-Marie en pays d'Apt. E. Magnani l'a rapprochée de l'église de Meyrigues, à Viens¹.

Plus à l'est, il ne reste plus rien aujourd'hui de l'église Saint-Geniès, située sur le territoire de Reillanne, à 3 km peut-être au sud-ouest du village². Rien non plus de l'église primitive Saint-Pierre de Reillanne - qu'un pan de mur impossible à dater contre lequel est venu s'appuyer une tour du rempart. Mais on ne peut oublier que la famille de Reillanne a fourni entre 1030 et 1069 un archevêque, Raimbald, à la ville d'Arles. Il n'est donc pas surprenant que l'on trouve alors huit églises (dont Saint-Geniès) rien qu'entre Reillanne, Villemus et Montjustin³.

Bien qu'il soit en dehors du cadre de cette étude, la mention des Reillanne permet d'évoquer très brièvement le monastère de Ganagobie qui a été fondé au milieu du Xe siècle par l'évêque Jean III de Sisteron avec ses deux églises dédiées à Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste. Jean III a fait don de Ganagobie à Cluny dans les années 960-965. Et à la même époque, ou un peu plus tard, Lambert dit de Reillanne et sa femme Salburgis/Walburgis ont doté le monastère de quelques biens à Peyruis - donation confirmée et élargie par leur fils Boniface de Reillanne en 1013.

Dans la première moitié du XI^e s. les Reillanne ont également participé largement à la dotation du prieuré de Carluc, au nord-est de Céreste.

La première apparition de celui-ci dans un document remonte à 1011⁴. Il s'agit d'une mention indirecte. Adalgarda de Riez et ses fils ont fait don à l'abbé Archinric, qui séjournait à Saint-Pierre-de-Carluc⁵, de terres situées à Estoublon (dans la vallée de l'Asse) pour qu'y fût établi un nouveau monastère. C'est donc parce que cet abbé de Montmajour (un lettré qui connut des difficultés avec la célèbre abbaye dont il était devenu le guide en 999) a longuement vécu à Carluc que l'on trouve une indication de l'établissement. En 1011, celui-ci existait probablement déjà depuis quelques années au moins. Mais rien n'indique si Archinric l'avait fondé, ou refondé. L'occupation religieuse du site, bâti au-dessus d'une source, était peut-être très ancienne. L'événement en tout cas, fondation ou refondation, se situe probablement dans les premières années du XI^e siècle - lorsqu'Archinric est venu s'y installer, ou peu de temps auparavant.

¹ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 58 n. 154. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, n. 175 p. 141.

² M. Varano, *Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles)*, L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 136.

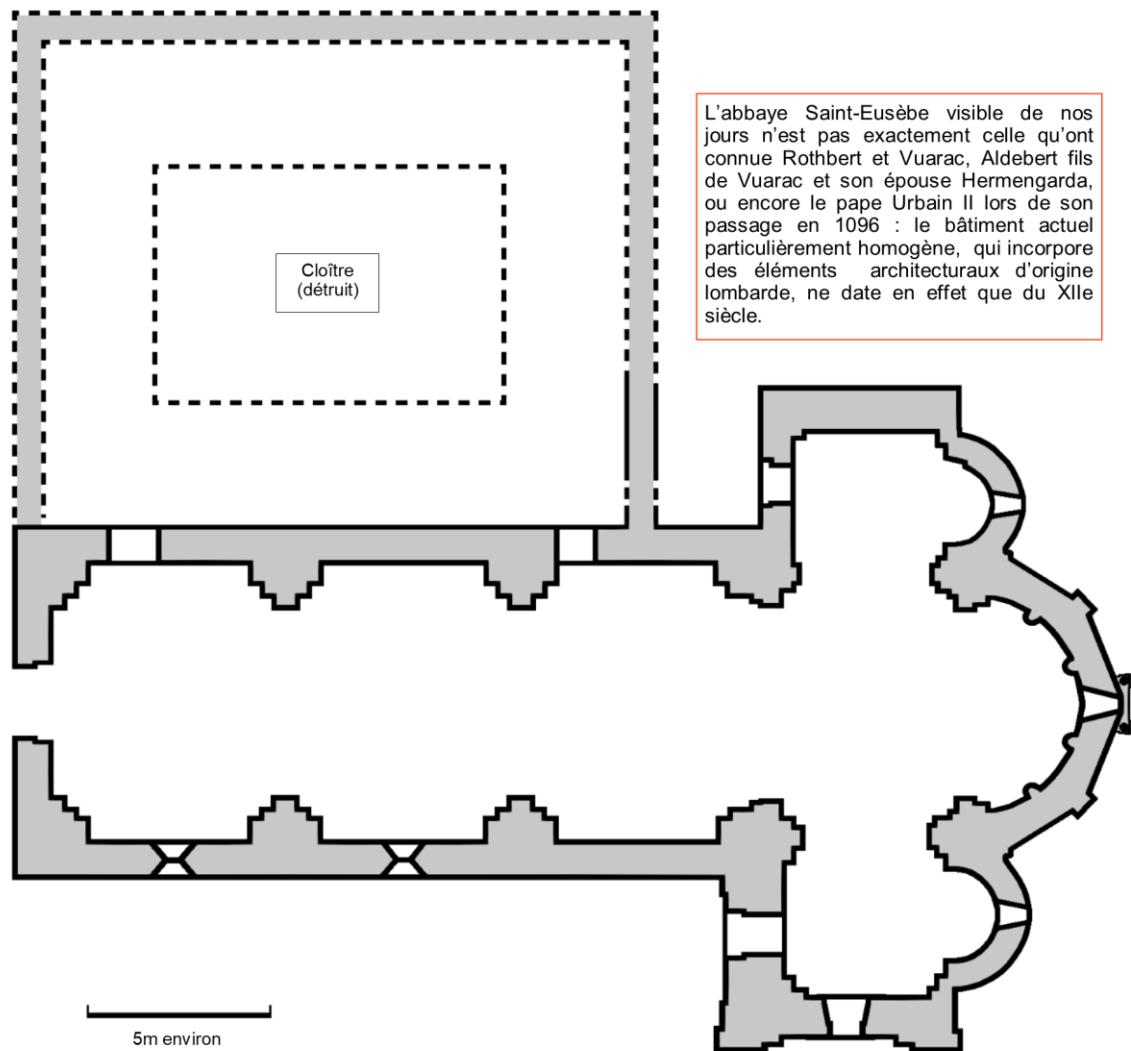
³ M. Varano, *Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles)*, fig. 22 p. 135, texte pp. 136-138.

⁴ J.-P. Poly avait cru pouvoir l'identifier sous le nom de Carluc avec l'église mentionnée dans un acte de 969/970 (*La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 58 n. 154.) mais E. Magnani a fait table rase de cette hypothèse (*Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 141 et n. 175).

⁵ Voir M. Varano, *Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles)*, pp. 300 et s. -

Egalement G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers* (Paris, CNRS 1980), p. 31, qui appelle Carluc Charliu - G. Barrauol, *Provence romane*, Tome 2 (éditions Zodiaque, 1977), pp. 187 et s.

Pl. 88 : SAINT-EUSÈBE DE SAIGNON, LA GRANDE ABBAYE DU LUBERON.



Bâtie sur l'emplacement d'un riche domaine gallo-romain appartenant aux Fronton, l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon a été fondée en 1004 par les pseudo-Lacoste Rothbert et Vuarac. Certains auteurs ont toutefois pensé qu'ils n'auraient été que les restaurateurs d'un établissement antérieur. A l'aube du XI^e siècle en tout cas, Saint-Eusèbe s'affirmait comme la première grande abbaye indépendante de Haute-Provence.

Tout en confiant la gestion de l'établissement à son abbé et à ses moines, Rothbert et Vuarac avaient conservé la propriété des terres et des murs. En 1032, Aldebert (fils de Vuarac) et son épouse Hermengarda ont ainsi pu céder Saint-Eusèbe à l'abbaye bénédictine de Saint-Gilles (dans le Gard). Vers 1070 leurs enfants ont tenté de la reprendre à Saint-Gilles pour en faire don à l'abbaye de Lérins. Ils n'y sont pas parvenus et la donation d'Aldebert et Hermengarda a été confirmée par leurs petits-enfants (après 1077). On leur trouve alors associés les fils d'un Aicard - sans doute un cousin au second ou troisième degré. Sa famille (les Bot) avait en effet vraisemblablement reçu une part de Saignon et de Saint-Eusèbe après la rébellion des Fos, soutenue et attisée en haute-Provence par les descendants de Vuarac (Aldebert et son frère Rostagn) qui s'étaient alliés aux Castellane.

Proche du *camin roumieu*, Saint-Eusèbe demeurait incontournable à la fin du XI^e siècle : en 1096, rentrant à Rome, Urbain II, le pape de la première croisade, s'y est arrêté pour y consacrer une chapelle.

Grâce à l'abbé de Montmajour, l'établissement a joué le rôle d'une petite abbaye avec ses dépendances. En 1074 il comportait trois églises (Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste), dont une rupestre, comme à Montmajour. Il n'en subsiste aujourd'hui que des vestiges très dégradés et des tombes rupestres qui rappellent que l'endroit abritait un cimetière très recherché : apparemment le nombre d'aspirants à l'éternité de Carluç était si élevé qu'on a dû à un moment stocker les ossements dans les grottes situées en arrière de l'établissement.

Le *castrum* qui surplombait le site, et dont les actes conservent le souvenir, a totalement disparu. Si important que fût devenu le prieuré de Saint-Pierre-de-Carluc à la fin du XI^e siècle, il était pourtant éclipsé dans la région par l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon. Dans la première moitié du XI^e siècle, l'établissement dédié lui aussi à trois saints (Eusèbe, Maurice et Just) brillait en effet de tous ses feux : c'était alors la première grande abbaye de haute Provence. En 1004 les pseudo-Lacoste Rothbert et Vuarac (fils présumés du Rostagn mentionné deux fois à Bonnieux en 955 et 966/972) s'en sont déclarés les fondateurs, bien qu'ils n'en fussent peut-être là aussi que les restaurateurs ou refondateurs¹. Ils ont alors confié l'établissement à l'abbé et aux moines, mais ils sont vraisemblablement restés maîtres du sol et des murs, comme c'était bien souvent le cas à l'époque. C'est donc seulement en 1032 qu'Aldebert/Heldebert (fils de Vuarac) et son épouse Hermengarde, ont fait don de Saint-Eusèbe à l'abbaye bénédictine de Saint-Gilles dans le Gard. Cela n'a pas empêché leur fils Guarac (époux de Dilecta) et leur gendre Lauger *Rufus* (époux de leur fille Amancia) d'offrir peu avant 1073 le monastère à l'abbaye de Lérins. Mais l'abbé de Saint-Gilles a fait valoir ses droits, et la donation de 1032 a été confirmée après 1077 par les enfants d'Amancia et Lauger *Rufus* (Raiambald et Bertran) - ainsi que par les fils d'un Aicard pour la part qui leur revenait. on ne sait pas d'où venait le droit de propriété de ceux-ci. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, Aicard était vraisemblablement un Bot, *Aicardo de Sanioni*. Il n'était donc qu'un cousin assez éloigné (issus de germain) de Guarac à qui il semble avoir succédé pour une partie de Saignon. Aicard n'était pas son héritier : Guarac avait au moins un fils (Aldebert Garac dit *del Mugol*, encore propriétaire de droits sur la Cruguière à Saignon en 1080 et en 1112). On peut donc envisager qu'Aicard avait été doté de biens à Saignon par le comte Bertran pour y affaiblir Aldebert et ses descendants après que celui-ci avait attisé la rébellion des Fos en haute Provence². Cela ne concernait sans doute pas la Cruguière qu'Aldebert Garac, petit-fils d'Aldebert, a inféodée en 1080 à Rostagn d'Agoult puisqu'on n'en fait pas mention, mais avant 1113 la vente du château Méjan à l'évêque Leodegar (neveu de Rostagn) par Raimbald, autre arrière-petit-fils de Vuarac (par Amancia sœur de Guarac cette fois), a nécessité le consentement (et l'indemnisation) de nombreux *militēs* qui apparaissent comme autant de copropriétaires de la seigneurie - et parmi eux, au premier rang, un Raimund Aicard qui est sans doute un descendant de l'Aicard dont les fils détenaient des droits sur Saint-Eusèbe en 1077. Toujours en liaison avec la politique comtale, on pourrait d'ailleurs inscrire la donation de Saint-Eusèbe par Aldebert et Hermengarda en 1032 (fin du second épisode de la rébellion des Fos) dans la série de donations et de restitutions très politiques qui auraient sanctionné la participation active des enfants de Vuarac (Aldebert et Rostagn) à la sédition. Quoi qu'il en soit, la perte de son indépendance en 1032 n'a pas empêché l'établissement de rester un pôle religieux de premier plan. En 1096, après qu'il eut prêché la première Croisade, le pape Urbain II qui séjournait à Apt (rentrant en Italie par l'antique voie

¹ E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 363 n. 125.

² Aicard Bot, fils présumé de Pons Bot mentionné en 1039, semble être devenu co-seigneur de Saignon avec son frère Pierre. On trouve mention d'Aicard et Pierre de Saignon dans la charte LXXXIII (83) du cartulaire d'Apt (p. 227) et de Pons Bot dans la charte LXXII (72) p. 212.

Pendant longtemps, à la suite de l'historien d'Apt J.-F. de Rémerville qui avait confondu Odilon abbé de Cluny et Odillon abbé de Saint-Gilles (dans le Gard), on a daté la donation des fils d'Aicard de 1048 (par exemple G. Barrool, *Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977*, p. 366). On sait aujourd'hui qu'il faut la situer après 1077 : voir E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, pp. 365-366 et spécialement n. 138.

des Alpes) n'a pas manqué de monter à l'abbaye, pour s'y recueillir et y consacrer une chapelle tandis que sonnaient, dit-on, les cloches des trente églises rurales qui entouraient la ville d'Apt - ce qui nous fournit une estimation du nombre des églises et chapelles autour de la ville, y compris celles dont jusqu'au souvenir s'est perdu.

Parmi les nombreux édifices ruraux qui entouraient Apt en 1096, on trouve mention à Saignon dès 1032 du prieuré Saint-Donat (à proximité de Saint-Eusèbe dont il dépendait) et du prieuré Saint-Michel-d'Albiana (au sud-ouest du village cette fois). Un autre petit édifice, Saint-Sauveur, n'est mentionné qu'une fois à la fin du XI^e siècle comme limite d'une terre, tandis qu'un Saint-Pons est qualifié de *villa* vers 1048 : il pourrait se confondre avec la petite église Saint-Pons dont J. Barraol a retrouvé les vestiges englobés dans une ferme sous le rocher de Saignon¹. Un peu plus bas, il faudrait peut-être encore ajouter l'église Saint-Paul, à la sortie d'Apt en direction de Rocsalère, dont on ne trouve aucune mention dans le cartulaire mais qu'une délibération municipale de 1366 a vouée à la démolition parce qu'on avait besoin de pierres pour élever de nouvelles tours pour la ville et qu'elle était en ruine. Plus à l'ouest, on doit compter l'église Saint-Vincent citée avant 1048, la chapelle Saint-Geniès mentionnée en 1006, la petite abbaye Saint-Pierre-des-Tourettes citée plusieurs fois au XI^e siècle (située à l'est du vieux château des Tourettes et plus près du chemin), le prieuré Notre-Dame-de-Clermont mentionné en 1041 et 1046/48, et peut-être une modeste chapelle dédiée à Saint-Laurent bâti(e) bâtie à proximité d'une source au sud du précédent². Ils répondaient à l'église Saint-Michel mentionnée en 1064 et bâtie sur la colline d'Olivet ou des Puys qui surplombe la ville au nord. Un peu au-delà, on trouvait au XI^e siècle les églises *Sancti Filiberti* (Saint-Philibert) et *Sancti Sulpici* (Saint-Sulpice) qui desservaient les *villae Antignanica* et *Agnana* (situées respectivement sous Villars et à l'ouest de Perréal, citées deux fois en 986 et en 1053)³. La seconde doit être distinguée de l'église Saint-Pierre-d'Agnane située à proximité, mentionnée à la fin du XI^e siècle, et qui a fait l'objet d'un échange (en même temps que l'église Sainte-Marie de Bruoux à Gargas) entre l'évêque Leodegar d'Apt et l'abbé Rodulf de Saint-Victor de Marseille entre 1117 et 1122⁴ (et sans doute après 1120). Au sud de Gargas peut-être, on pourrait encore compter l'église Saint-Siméon mentionnée avant 1048. Mais les cloches de ces églises s'entendaient-elles jusqu'à Saint-Eusèbe ?

A Apt même, la vieille cathédrale Sainte-Marie et Saint-Castor n'était que ruines⁵. C'est l'église Saint-Pierre, située un peu plus à l'est, qui servait de siège épiscopal. Elle avait déjà besoin

¹ J. Barraol, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 31.

² Pour cette chapelle qui se serait trouvée au quartier de Saint-Laurent, au sud de Clermont, voir C. Moirenc, La combe de Lourmarin, Etude de stratégie ancienne et de fortification, Typographie Marius Olive, Marseille, 1875, p. 23.

En 1046/48, la donation de Pons Farald n'en fait toutefois pas mention : elle comprend seulement un jardin ou un clos sur le territoire de Clermont, en-dessous d'une source ou fontaine Saint-Laurent (*in territorio Clarmontis, subtus fontem Sancti Laurentii [...] unum hortum*) cf M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 (1043 révisé en 1046/48) pp. 485-486.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XXXIV (34) pp. 145-148 et XXXV (35) pp. 148-149. L'église Saint-Philibert est également citée en 976 dans la donation de Norpert : charte XXV (25), pp. 128-129. Etaient en outre mentionnées en 986 les églises *Sancti Saturnini* (Saint-Saturnin) et *Sancti Stephani* (Saint-Etienne) situées dans les murs de Saint-Saturnin-lès-Apt.

⁴ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte CXXII (122) p. 282 (*Sanctae Mariae de Briolis* et *Sancti Petri de Agnana*).

Sur Sainte-Marie de Bruoux (ou Briols), on peut voir aussi F. Sauve, La région aptésienne, II, Gargas, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, Deuxième série, Tome V, 1905, pp. 324-370, ici p. 340.

En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57746109>

⁵ Ce n'est qu'à la fin du XIV^e s. que le culte d'Anne, grand-mère du Christ dont la ville d'Apt s'enorgueillissait de détenir les reliques, a été reconnu par la papauté, au XVI^e que son culte a pris de l'importance à Apt avec

d'être restaurée en 976¹, après les troubles accompagnés de nombreux ravages qui avaient succédé en 973-975 aux opérations militaires menées contre les Sarrasins. Dans le deuxième quart du XIe siècle, l'état de la cathédrale apparaissait si désespérant que la construction d'une église Sainte-Marie-Nouvelle, *Sancta Maria nova*, destinée à la remplacer, a été décidée par l'évêque Stephan - ou Estève, (saint) Etienne pour les classiques. Construite sur le site du palais épiscopal moderne devenu aujourd'hui la sous-préfecture, à l'emplacement d'anciens thermes romains (qui se signalaient entre autres, on s'en souvient, par un bas-relief particulièrement licencieux) elle a été consacrée vers 1038. C'est à elle qu'Ava et ses frères, que nous avons déjà rencontrés dans le chapitre précédent parce qu'ils étaient sans doute les enfants d'Ingilrada, ont fait don en 1039 d'une terre à Saint-Pierre des Tourettes². Las, cette église n'était semble-t-il pas assez belle, ou pas assez grande. Une quinzaine d'années après, au milieu du XIe siècle, l'évêque Alfant a décidé la reconstruction de la vieille cathédrale. Peut-être pour lancer les travaux, en tout cas pour encourager les dons, il a offert en 1056 une propriété aux Tourettes, qu'il tenait de sa famille, à la communauté des chanoines (le chapitre) de cette cathédrale. Le même jour ses frères Rostagn et Willelm, qualifiés de "princes" d'Apt, lui offraient les églises Saint-Pierre, Sainte Fare, Sainte-Marie ainsi que Saint-Stephane (Etienne) et Saint-Michael (Michel) autour de Saint-Martin-de-Castillon, ainsi que les biens qui leur étaient attachés. Ils s'engageaient en outre à libérer au profit de la cathédrale (lui remettre en alleu) tout bien que quiconque donnerait dans des fiefs tenus d'eux³. Malgré ces libéralités, la reconstruction de la cathédrale se poursuivait toujours vingt ans après, et on ne sait pas quand elle a été achevée. En aval d'Apt, c'est un peu plus tôt, en 1031, que le proto-Agoult Wilelm et son épouse Adalaicis, avec leurs fils et leurs filles, ont donné à Saint-Victor de Marseille, au confluent du Calavon avec l'Imergue, l'église *Sancti Michaelis [...] in valle Liminica* (Saint-Michel-de-la-Baume, dans la vallée de l'Imergue)⁴. Elle était bâtie juste au-dessus du site de la future église Notre-Dame-de-Lumières - lui-même occupé à une époque indéterminée par une petite chapelle aujourd'hui enterrée sous l'édifice du XVIIe siècle auquel elle sert de crypte. Dans le même acte, Wilelm et Adalaicis ont également donné dans le territoire d'Agold/Goult une église *Sancti Domnini*, une autre église *Sancti Michaelis* située près d'un *Rossetus Podium* et encore, dans un *Mons Amarons*, une église *Sancta Maria*. A part Saint-Michel de la Baume, aucune n'est localisée.

Sur l'autre rive, l'église d'Oppède-le-Vieux, bien plus récente dans son état actuel puisqu'elle date du XVIe siècle, posséderait des assises du XIe-XIIe siècle. L'existence d'un Rostagn d'Oppède, en 1008⁵ ainsi que d'un (ou deux) Aldebert d'Oppède et d'un Gantelm entre 1013 et 1018, s'ils sont bien les descendants d'un *miles* du comte Willelm II, renforce la probabilité d'un *castrum* et d'une église.

Tout au bout du Luberon, on pourrait dater du XIe siècle l'essentiel de la petite chapelle Saint-Pierre de Robion, sur la rive droite du Coulon. Ce serait même l'édifice le plus ancien de la région, même si la porte qui s'ouvre dans sa façade occidentale devrait plutôt, paraît-il, être

l'évêque César Trivulce, et au XVIIe s. que l'on a construit dans la cathédrale une chapelle dédiée à Sainte-Anne. Malheureusement le voile dans lequel on avait reconnu l'enveloppe primitive entourant les reliques s'est révélé être l'étendard d'un calife arabe (cf F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 17.)

¹ N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXV (25), pp. 128-129.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXII (72), pp. 211-212.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXVI (86), pp. 231-233 et charte LXXXVII (87) pp. 233-235.

⁴ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 425 pp. 428-430.

C'est en principe en aval des Baumettes, en entrant dans le Comtat, que le Calavon devient Coulon. Mais en 1031, dans la charte 425 de Saint-Victor, il est nommé *Causalone* à Saint-Michel de la Baume (N.-D. de Lumières) nom qui est plus proche de Coulon que de Calavon.

⁵ G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 523-526.

rattachée au XIII^e siècle¹. Malheureusement elle n'est citée nulle part, ou bien on ne peut pas l'identifier.

Ce n'est encore pas tout en pays d'Apt. Les premières années du XII^e siècle nous livrent une moisson d'édifices qui, pour la plupart, doivent remonter au XI^e siècle.

En 1162, dans une charte de Cluny, l'évêque Petrus (Pierre de Saint-Paul) a confirmé la donation qu'un de ses prédécesseurs, Leodegar d'Agoult, avait faite à la célèbre abbaye (peut-être en souvenir de l'abbé Maïol, si sa famille lui est bien apparentée) des églises *Sancta Maria de Ulmatis* (Sainte-Marie des Aumades) et *Sanctus Stephanus* (Saint-Etienne) toutes deux à *Casa Nova* (Caseneuve), avec les dîmes qui leur étaient attachées. On ne connaît pas la date de la donation de Leodegar, mais G. Barrauol l'a située en 1103, c'est-à-dire au tout-début de son épiscopat². Dans le premier quart du XII^e s. Leodegar a également donné à son église et aux chanoines d'Apt les églises de *Rossilion(e)* (Roussillon), de *Leux* (Lioux) de *Costae* (Lacoste), de *Crosagnas* (Saint-Martin-de-Croagnes, au nord-est de Roussillon), de *Rograstrel* (Rustrel), de Gignac, d'*Alpestre* (Alpester, entre Viens et Caseneuve), de *Casenove* (Caseneuve), de *Vegnīs* (Viens), de *Vacherias* (Vachères), de *Sancta Crucis* (Sainte-Croix-à-Lauze) d'*Oppedda* (ici Oppédette plutôt qu'Oppède) de *Cuxae* (peut-être Tuce/Thosse, entre Simiane et Gignac) de *Laumanicus* que l'on a associé à *Lausnava* (entre Apt et Rustrel) et encore celle de *Monte Celio* de situation indéterminée. Il semble qu'il s'agissait ici d'églises paroissiales, car aucun nom n'est ajouté à celui du village.

Au début du XII^e siècle toujours, à Viens cette fois, on trouve trace de l'église paroissiale Saint-Hilaire (en contrebas du village médiéval) ainsi que de la petite chapelle rurale Saint-Ferréol, en bordure du Calavon, citées toutes deux en tant que dépendances de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon³.

Plus avant dans le siècle, en 1160, cette abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon s'est encore vu confirmer la propriété de la petite église Saint-Pierre-de-Bagnols au Villars. Trop tardif pour évoquer une fondation au XI^e siècle ? Voire... On venait jusqu'au XVIII^e siècle y implorer la pluie quand sévissait la sécheresse. Or elle est bâtie, dans les premiers contreforts des Monts de Vaucluse, sur l'emplacement d'un petit sanctuaire des eaux gallo-romain⁴. Cela semble témoigner d'une telle pérennité du culte de l'eau qu'il semble assez difficile d'envisager une rupture dans sa fréquentation...

Dans son ensemble, l'architecture religieuse de ce premier âge roman - quoiqu'il n'en reste pas de témoins vierges de remaniements postérieurs - pourrait se caractériser par la simplicité des plans, la modestie relative des dimensions et l'aspect rustique de la construction : les murs étaient nus, fréquemment peu épais et bâtis sans contreforts. Les nefs, quand elles sont voûtées, ce qui paraît très rare, sont en plein cintre - mais les absides, plus soignées, paraissent avoir été très souvent, sinon toujours, voûtées en cul-de-four. Ce sont les caractéristiques que nous retrouverons plus bas, au cœur du Luberon, à la première église de Saint-Symphorien.

¹ G. Barrauol, *Provence romane*, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, pp. 83-84.

Sur les limites des estimations tirées des observations "architectoniques" ou stylistiques peut rappeler les réserves de P.-A. Février en 1965 : P.-A. Février, *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1965, tome 123, 2. pp. 563-565.

² A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome V, charte 4211 p. 558.

G. Barrauol, *Provence romane*, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 412.

En même temps, l'évêque Petrus/Pierre a rajouté en 1162 les églises Sainte-Marie (N.-D. de Canet, sur le territoire de Viens), Saint-Laurent (sur le territoire de Viens encore), Saint-Amance d'*Alpestre* (*Alpester*) Saint-Jean de *Felezes* (à Caseneuve) et Saint Raphaël (à Saint-Martin de-Castillon) ainsi qu'une église de *Marceias* qui aurait été proche de Saint-Jean de *Felezes* selon E. Magnani (*Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XII^e siècle, p. 81 n. 241).

³ G. Barrauol, *Provence romane*, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 420.

⁴ G. Barrauol, *Provence romane*, tome 2, p. 421.

Au sud du Luberon, les données sont également fort nombreuses, tant dans les textes que dans la pierre. Les églises y semblent cependant un peu plus récentes. Au-delà du hasard des textes, c'est vraisemblablement parce que l'importance de l'évêque d'Apt y était restée politiquement très forte au Xe siècle que l'on trouve plus d'églises anciennes au nord du Luberon. Le pays d'Aigues n'était alors qu'une partie assez reculée du diocèse d'Aix, située au-delà de la Durance, et jugée assez montueuse : on se souvient qu'Ansouis était situé *in pago aquense superiore* en 961/963¹.

Malgré l'importance stratégique du site, la première mention d'une église à Ansouis ne remonte qu'à la fin du XIe siècle, et on ne peut pas la situer. L'église actuelle, plus récente, n'en conserve rien : elle date de la fin du XIIIe siècle puisqu'elle a été construite dans l'enceinte et après celle-ci - on a muré des archères pour la bâtir².

Parmi les plus anciennes églises du pays d'Aigues on doit citer en premier lieu l'église Saint-Pierre de Pertuis élevée entre 981 et 1000 à l'est de l'agglomération naissante par les moines de Montmajour (à l'emplacement de l'actuelle place Saint-Pierre)³. A Pertuis encore on trouve mention de diverses chapelles dont la trace s'est perdue, mais dont l'abbaye de Montmajour s'est vu confirmer propriété entre 1000 et 1018 sans que l'on en donne le détail (*ecclesiis omnibus*)⁴. En 1004 Lambert *judex*, son frère Amic, leurs épouses et leur mère Bonafilia, ont offert à l'abbaye de Psalmody la *vallis Amata* que fermait un rocher que l'on appelait *Juvina* (sans doute le rocher de Curet, au fond du vallon de Roque Rousse) pour qu'y fût construit un hameau habité par des moines, et sa chapelle. C'est l'acte de naissance de Vaugines (*Vallis Juvina*) et d'une première église dédiée à Saint-Sauveur construite entre 1004 et 1099. Peut-être le chœur de l'église actuelle, inscrit dans un massif rectangulaire, date-t-il de cette première église⁵.

A Grambois, le prieuré de Saint-Lambert (dans la vallée de l'Eze) a été également donné à Psalmody dans la première moitié du XIe siècle⁶.

A Sannes c'est en 1045 que l'église Saint-Pierre et Sainte-Marie a été donnée à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille par Petrus et son frère Farald, vraisemblablement des descendants d'Ingilrada qui est citée en 1053 par ses petits-fils Pons et Ripert (de Bonils/Bonnieux) comme une donatrice à Saint-Symphorien à la fin du Xe ou au début du XIe siècle⁷.

A peu de distance, au sud-ouest de Cabrières-d'Aigues, l'église Saint-Laurent de Roubians a été fondée entre 1050 et 1080 sur une terre donnée à l'abbaye de Montmajour, à côté d'une simple *villa* (petit village sans fortification) que l'on a attribuée à une famille avignonnaise de

¹ G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1 et p. 332 (suite n. 2 p. 331): *in pago Aquense superiore ad castrum... Ansoyse* (baron du Roure, Histoire de l'abbaye de Montmajour, d'après Dom Chantelou († 1664), Histoire de Montmajour, appendice à Revue Historique de Provence, Aix, 1890-1891, pp. 37-38).

² P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 365.

³ Cette église a été détruite au XIVe siècle : voir par exemple P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 504.

⁴ P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, pp. 492 et 496.

L'une d'entre elles au moins pourrait se trouver à l'emplacement de l'actuelle église Saint-Nicolas mentionnée pour la première fois en 1198, mais dont deux textes de 1210-1211 proclament *a posteriori* l'antériorité.

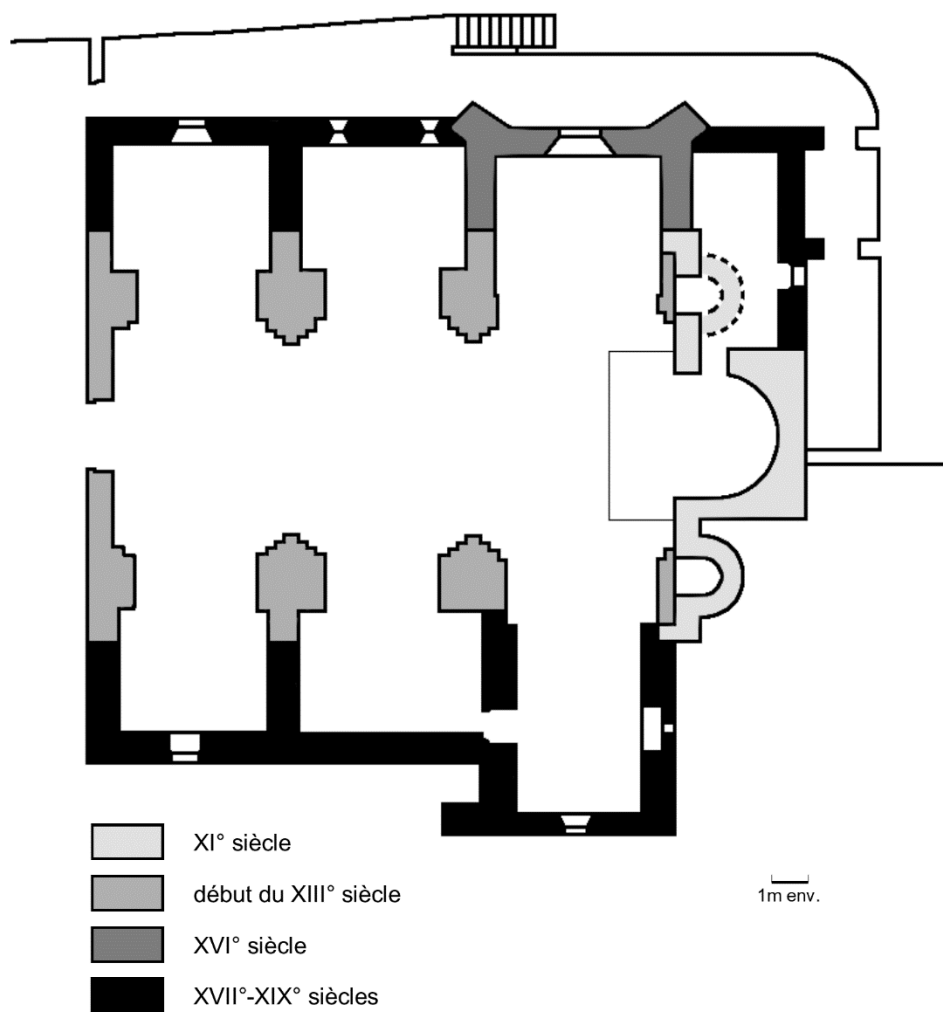
⁵ Pour le texte voir G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, Appendice, VIII (1004), pp. 520-522.

P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 327.- G. Barraol, *Provence romane*, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 90.]

⁶ P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 459.

⁷ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 317 pp. 333-334 et charte 439 pp. 443-444.

Pl. 89 : L'ÉGLISE DE VAUGINES.



En 1004, Lambert le juge et son frère Amic I^{er} dit de Vence, fils d'Anno et Bonafilia, ont fait don à l'abbaye de Psalmody de la *vallis Amata* qui s'étendait jusqu'au rocher de Juvina (peut-être le Rocher de Curet, au nord-est du village) afin qu'un village y fût construit pour accueillir des moines. C'est l'acte de fondation du village médiéval de Vaugines.

Le territoire du village était naturellement occupé depuis bien plus longtemps - et la foi y était ancienne : Outre des témoins d'habitats gallo-romains, on a retrouvé (dans une maison du village où elle servait de "pile", c'est-à-dire d'évier et de plan de travail rustiques) une belle table d'autel en marbre blanc datée du Ve ou du VI^e siècle. Elle s'orne sur l'une de ses faces d'une frise de pampres, et sur l'autre de deux rangées de six oiseaux, peut-être des colombes, qui encadrent un chrisme.

Il ne reste rien de l'édifice qui abritait cet autel. L'église actuelle remonte pour sa partie la plus ancienne au XI^e siècle. Elle a été profondément remaniée au début du XIII^e siècle, époque de construction de la nef, avant de se voir adjoindre à partir du XVI^e siècle les chapelles latérales qui lui servent encore de contreforts.

vassaux du comte, les Ascher (Asquier pour les classiques) également possessionné dans les comtés d'Arles et de Fréjus¹.

A Cucuron, l'église de Saint-Cyr (situé avec imprécision dans le quartier de ce nom, au nord-ouest du village) a été citée en 1050, tandis que l'église Saint-Victor (situé sur l'emplacement de la ferme du même nom, au sud-est du village, sur la route de la Bonde), déjà citée en 1050, a été donnée à la célèbre abbaye marseillaise en 1055².

A Lauris l'église *Sanctus-Projectus* (de situation indéterminée) a été donnée à Saint-Victor de Marseille par un acte passé dans le courant du XI^e siècle et confirmé en 1079. Elle semble avoir été distincte de l'église paroissiale citée pour la première fois en 1118³.

En 1075 on trouve mention à Cadenet de l'église de Notre-Dame des Vérunes, cédée par l'abbaye de Saint-Victor à celle de Saint-André de Villeneuve (dans le cadre de l'échange dit de Bargemon, mais passé à Saint Symphorien dans la *vallis Specula*)⁴.

A Villelaure l'église Saint-Marcellin (peut-être bâtie sur l'emplacement d'une chapelle rattachée à la vieille *Villa Bedada* du IX^e siècle) a été donnée à Saint-Victor de Marseille entre 1060 et 1076 avant de disparaître - de même que la chapelle Notre-Dame, à Beaumont-de-Pertuis, nommée parmi les possessions de Saint-Victor en 1079⁵.

La plupart des établissements sont naturellement antérieurs à leur mention dans un acte, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte de fondation. On trouve donc ici aussi des bâtiments cités au terme du XI^e ou dans les premières années du XII^e siècle et qu'il faut rattacher au plein XI^e siècle. En 1092, c'est le cas de l'église paroissiale Saint-Martin à Ansois (d'emplacement incertain, l'église actuelle bâtie dans le mur de la première enceinte n'étant pas antérieure au XIII^e siècle), de l'église Saint-Martin et Saint-Blaise à Saint-Martin-de-la-Brasque, des chapelles Notre-Dame-de-Climans et Saint-Martin à Peypin-d'Aigues (respectivement dans le vallon des Dones

¹ P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 21.

Sur un Ranulf Ascher (Asquier) connu en 1054 sur la rive droite face à Avignon (Meynargues) également possessionné dans les comtés d'Arles et de Fréjus, voir G. de Manteyer, La Provence du I^{er} au XII^e siècle, Paris, Picard 1908, p. 377. - M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 172 pp. 202-203 et charte 578 pp. 568-570.

Comme les Borrian (Bourian) que l'on a cru discerner à Cadenet et Trésémines (et qui étaient possessionnés à Murs dans la seigneurie du proto-Agoult Wilelm vers 1055) les Ascher seraient les descendants de *milites* du comte Willelm II qui se seraient illustrés lors de la *reconquista*. Assez explicitement, le *castrum* de Borrian était situé au Fraxinet (*in comitatu Forojuliense, in territorio quod vocatur Fraxinito* dans les chartes 595 et 596 de Saint Victor).

Voir P.-A. Février (dir.), le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 21 et p. 444. - M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, chartes 595 p. 587 et 596 p. 589 (chartes de *Sancti Torpetis*, Saint-Tropez).

² M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 315 p. 332 et charte 312 pp. 329-330. - P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, p. 199.

³ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 316 pp. 332-333. - P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 230.

⁴ "...*apud cellam sancti Symphoriani, in valle Speculi*..." : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 533 pp. 529-531 (ici p. 531).

⁵ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 843 (1079) p. 217 : *apud Bello Montem cellam Sancte Marie*. La chapelle est également citée sous le nom de *Sancte Marie de Belmont* dans les chartes 844 (1135) p. 225, et 848 (1113) p. 236.

Le terme de *Belveder/Beauvoir* lui a été adjoint plus tard. Vers 1055, autour du Luberon, et parmi les possessions de Saint-Victor, le vocable *Sancte Marie Belveder* désignait la chapelle N.-D. du Salut située sous le *castrum* de Murs : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 426 (1055) p. 430.

et au Castelas)¹ ainsi que de l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste et du prieuré Notre-Dame-de-Villevieille à Beaumont-de-Pertuis.

En 1096, on peut leur ajouter les prieurés Notre-Dame-de-Beauvoir (l'église paroissiale, dédiée originellement à saint Christophe) à Grambois, dépendant de l'abbaye Saint-André de Villeneuve, et Notre-Dame-de-Romegas (des ronces)² à La Tour-d'Aigues.

En 1099 encore, l'église Saint-Michel à Cucuron (contre le mur d'enceinte du village primitif), le prieuré Saint-Etienne-de-Bornas à Ansouis (à Saint-Estève au nord-est du village, sur un site gallo-romain riche en sépultures sous tuiles en bâtière).

Et enfin en 1102, les prieurés Notre-Dame-d'Entraigues à Cabrières-d'Aigues, Saint-Léger à Grambois et Notre-Dame-de-Limaye à La Bastide-des-Jourdans, tous trois dépendances de l'abbaye Saint-Romain-d'Aiguille à Beaucaire rattachés à Psalmody cette année-là.

A Puyvert, c'est dans le courant du XI^e siècle que l'on doit situer l'origine du prieuré Saint-Pierre-de-Méjean, propriété de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon en 1118 : il subsiste de cet état primitif une nef de deux travées couverte d'une voûte en plein cintre. Le même recensement de 1118 nous livre d'autres établissements dont on peut situer l'origine au XI^e siècle. Outre ceux que nous avons déjà rencontrés dans d'autres documents, ce sont à Lourmarin l'église paroissiale Saint-Trophime (devenue plus tard église Saint-André) et encore le prieuré Saint-André qui existait avec sa chapelle avant la fondation du village (au sud-est de celui-ci, le long du chemin qui allait vers Ansouis) ; à Lauris l'église paroissiale Saint-Julien ou Notre-Dame et son prieuré ; à Ansouis le prieuré Notre-Dame-de-Beauvoir et sa chapelle ; à Villelaure le prieuré Notre-Dame-de-Linieux (le Niou) avec sa chapelle aussi, ainsi que la chapelle Notre-Dame-de-Trésémines (au-dessus de l'actuel village) qui en dépendait ; à Saint-Martin-de-la-Brasque le prieuré et la chapelle Notre-Dame-de-Marlanègues (dont le nom perpétuait peut-être le souvenir de la *colonica in Amanolatis* du polyptique de Wadald) ; à Mirabeau l'église Saint-Pierre ainsi que le prieuré et la chapelle Saint-Michel-de-Béjun ; à Beaumont-de-Pertuis les chapelles Saint-Marcel (à la Combe) et Saint-Eucher (au-dessus de la route de Manosque) et à Sainte-Tulle l'église... Sainte-Tulle³, sur la rive droite de la Chaffre et à proximité de la Durance.

Certains établissements enfin qui ne sont connus que tardivement présentent des caractères architecturaux qui paraissent devoir les rattacher au XI^e siècle : c'est par exemple le cas du prieuré Saint-Etienne à Cadenet (la future église paroissiale) qui n'est pourtant mentionné qu'en 1173, lors de sa donation à Saint-Victor de Marseille par l'abbaye Saint-Eusèbe de Saïgnon.

17.4.1. Saint-Symphorien.

Pour en venir au cœur même du Luberon, outre le petit prieuré Sainte-Marie-d'Espeil dépendant dès 1075 de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, c'est au XI^e s. que l'on trouve la première mention d'une "église Saint-Symphorien" ou d'un "monastère Saint-Symphorien", devenus par la suite le prieuré de Saint-Symphorien.

Saint-Symphorien est en effet cité pour la première fois en 1046/48 si l'on veut bien prendre en compte cette datation pour la charte 482 de Saint-Victor. Pons Farald donne au *monasterium* de saint-Symphorien une bonne partie des Claparèdes ainsi qu'une vigne près de Clermont. Ensuite on retrouve l'établissement en 1053, dans un acte daté du 28 février : Pons et Ripert, frères "germans" (c'est-à-dire nés de mêmes père et mère), ont fait don de l'église Saint-

¹ C'est sur le site du Castelas que s'est élevé le premier village, Pey comme Puy désignant une petite hauteur appelée ici Pen ou Pin.

² Rometz en vieux provençal : cf H.-P. de Rochemade, Essai d'un glossaire occitanien pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours, Toulouse, Bénichet Cadet, 1819, p. 270.

³ Tulle aurait été la fille d'Eucher qui fut moine à Lérins vers 409-410, puis évêque de Lyon vers 435 avant de venir se retirer dans une grotte du domaine de Mont-Mars qu'il possédait près de la Durance, sur le territoire d'Aix. Sa fille Tulle serait morte vers 425.

Symphorien (et Saint-Pierre), avec son territoire, ses habitants et les dîmes qu'ils y percevaient à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Mais l'acte de 1053 confirmait aussi les dotations que leur aïeule Ingilrada et leur père Pierre avaient faites précédemment à l'établissement de terres situées à proximité, ainsi que celle d'un mas près de Clermont. Aussi l'existence de Saint-Symphorien se trouve-t-elle attestée bien avant 1053, du temps au moins de la grand-mère de Pons et Ripert.

Le souvenir de la fondation elle-même semble avoir été conservé sur une pierre utilisée par la suite en remploi dans le mur, au-dessus de la porte du bâtiment¹. Jusqu'à sa disparition au début de 1962 on pouvait y lire l'inscription :

ROSTANGNVS
TEVTBERTVS
AILALDVS
PONCIVS
EDIFICAVERVNT
DOMV(S) ISTV(S)
SANCTV(M)
SIFORIANVM.
PONCIVS INCLITVS HOMO MINISTRVIT HOC
† DOMO.

*"Rostang, Teutbert, Ailald, Pons ont édifié cette église Saint-Symphorien.
Pons, homme fameux, a exercé son ministère en cette église (ou a dirigé cette église)"*

Mais qui étaient Rostang, Teutbert, Ailald et ces Pons, puisqu'ils semblent être deux ?

Dans la seconde moitié du Xe siècle on connaît deux Rostang. Le premier était l'évêque Rostagn, fils d'Hermengarda, sœur du comte Griffo. Il est cité dans l'acte de donation du comte Grifo de deux *villae* (*Campos* et *Vallis*) à Montmajour en 955. On a vu dans le chapitre précédent que le second Rostang, cité lui aussi dans le fameux acte de 955, et encore en 966/972, pourrait être le père de Rothbert et Vuarac, les pseudo-Lacoste. De fait, on a pu montrer qu'à la génération de ce Rostagn les pseudo-Lacoste étaient sans doute les plus gros propriétaires, outre Bonnieux, du vallon de l'Aiguebrun et des Claparèdes jusqu'à Clermont et aux Tourettes. Pour tout dire, Ingilrada était, assez vraisemblablement, une fille de ce Rostagn. Ce serait donc lui qui apparaîtrait ici, parce que le prieuré a été construit sur ses terres et sans doute à son instigation.

Le nom de Teutbert renvoie aux descendants du comte Teutbert connu à Apt en 896. En 959/960, en plein conflit avec les pseudo-Lacoste pour la restitution de son héritage (et de celui de son frère Eyric que Vuarac venait de tuer), c'est à un Teutbert et à son consanguin l'évêque d'Apt Arnulf (son frère ou son cousin germain) que Maïol a cédé en précaire les biens qui lui avaient échappés, pour tenter sans doute de se les réapproprier par leur entremise. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, s'il est probable que ce Teutbert était un descendant du comte, mais on ignore à quel degré. Il pouvait s'agir de son fils ou de son petit-fils. Dans l'acte de 959/960 en tout cas, Teutbert était qualifié de *vir illustrissimus*, ce qui suggère une certaine autorité, au moins morale. A cette époque les biens fonciers des Teutbert les rattachaient à Bonnieux : en 966/972, Arnulf a donné à son église deux vignes sises sous le *castrum*. Mais ce

¹ Sur cet objet voir l'étude de J. Barrauol, L'inscription médiévale de Saint-Symphorien, près d'Apt, ds Provence historique, tome XV, 1965, pp. 146-157.

n'étaient sans doute pas de grands propriétaires terriens en pays d'Apt car c'est la seule apparition d'Arnulf dans le cartulaire. Que le Teutbert de l'inscription fût le consanguin d'Arnulf, son fils, ou un neveu, c'étaient donc sans doute avant tout le respect et la considération qu'inspiraient le personnage que l'on a recherchés là.

Ailald pose d'autres problèmes. Le nom est inconnu dans la région d'Apt à cette époque. J. Barrauol a proposé d'y lire plutôt Arbald¹ dont le nom s'écrivait initialement Arlebald. De toute façon, le I et le L pourraient n'être qu'un R et un B dont le graveur se serait épargné les courbes. Il a également omis des lettres dans le texte - et dans *Siforiani* il a transformé le ph en f (*Sancti Symphoriani* dans la charte 482 de Saint-Victor en 1046/1048)... Mais alors quel Arbald ? S'il n'est pas inconnu cette fois, le nom est très rare dans la région. Ce n'est pas le cas en Mâconnais comme on l'a déjà vu dans le chapitre précédent. Après un Arlebald I entre 910 et 930, on croit pouvoir y déceler un Arlebald II qui serait mentionné en 916 et 943. Il était l'époux d'une Alindrada qui pourrait bien être une Narbonne-Mâcon, fille d'Alindrada et de Maïol II - ce qui ferait d'elle rien moins qu'une sœur de Raimodis (l'épouse de Fulcher le Jeune, bénéficiaire du douaire de 909).

Les Arbald disparaissent des textes de Cluny après 949, mais l'on ne sait pas si c'est avec Arlebald/Arbald II ou un hypothétique Arbald III qui serait son fils ou son neveu. Par ailleurs un Arbald se trouvait dans l'entourage du comte Grifo, en 955 : il a signé en bonne place à la donation des *villae Campos* et *Vallis*. Même si cela semble très probable, il est impossible de savoir s'il s'agit d'Arlebald II. Si on en juge par la place qu'il occupait parmi les signataires de la donation de Grifo, cet Arbald de 955 était en tout cas très proche du comte : on a donc conjecturé dans le chapitre précédent que ce pouvait être son beau-père ou son beau-frère. Il était en effet très certainement apparenté à un autre Arbald, Pons Arbald cette-fois-ci, qui est connu dans la région d'Apt vers 986 - et qui paraît être par ailleurs l'héritier de la majeure partie du domaine du comte Grifo.

On ne connaît pas la filiation de Pons Arbald mais il est lié à Grifo par la terre et à Arlebald II par le nom. En même temps son autre nom, Pons, suggère une alliance éventuelle de la génération qui nous manque avec les proto-Mévouillon : le nom de Pons semble être de fait un assez bon indicateur de leur présence en haute Provence. Il est porté au milieu du Xe siècle par Pons, époux de Blismodis. Vers 910 la première épouse d'Arlebald I s'appelait justement Blismodis² mais on ne peut savoir si le nom de l'épouse de Pons relève du hasard ou de premiers contacts établis entre les pré-Mévouillon et les Arlebald. Car si l'on fait commencer les proto-Mévouillon à sa génération, parce que ce Pons apparaît alors au grand jour, il faut bien considérer qu'il ne sort pas du néant. Il a de nombreux ancêtres dont on ne sait rien et on peut présumer que le nom de Pons était déjà porté parmi ces pré-Mévouillon, et qu'il n'était certainement pas le seul de sa parentèle à le porter à cette époque...

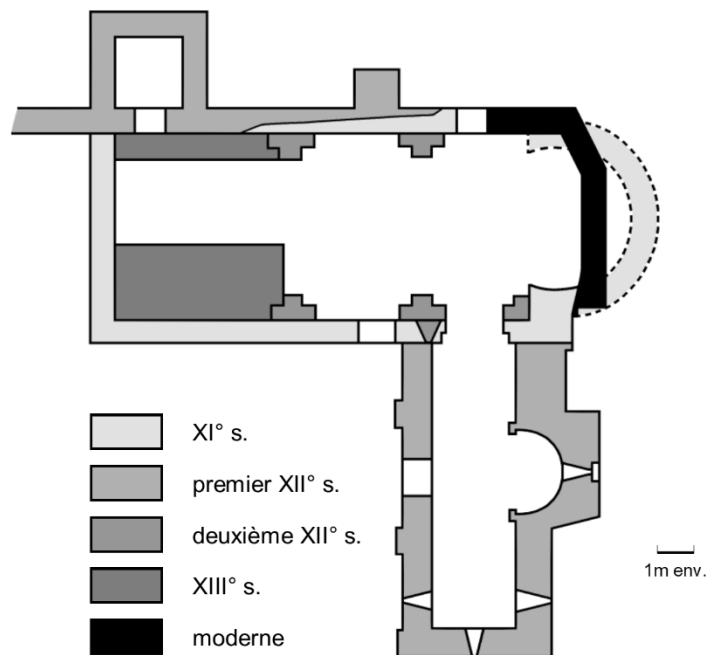
Pons Arbald était aussi l'époux d'Ermengarda. Celle-ci paraît être la sœur d'Aramberta (l'épouse de Vuarac), de Teucinna (probablement l'épouse du vicomte Nevolong) et encore, très vraisemblablement, d'Eme II. Or Eme II était sans doute la fille d'Eme/Ema I, mentionnée dans la région d'Apt dès 960, et à ce titre la petite-fille de Samuel. Celui-ci est assez facilement identifiable à l'époque en Mâconnais du fait de la rareté son nom. S'il ne s'agit pas directement de lui, on peut le rattacher au Juif Samuel mentionné en 949³. C'était un proche des Narbonne-Mâcon, s'il ne faisait pas directement partie de la famille : sa descendance en tout cas possédait

¹ J. Barrauol, L'inscription médiévale de Saint-Symphorien, près d'Apt, ds Provence historique, tome XV, 1965, p. 151.

² A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 182 p. 170.

³ A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 749 pp. 706-707.

PI. 90 : LE PRIEURÉ DE SAINT-SYMPHORIEN.



ROSTANGVVS
 TEVTBERTVS
 AILALDVVS
 PONCIVS
 EDIFICA
 VERVNT
 VERVNT
 DOMV(S) ISTV(S)
 SANCTV(M)SI
 FORIANVM



PONCIVS INCLITVS HOMO MINISTRAVIT HOC
 + DOMO

*"Pons, homme fameux, a dirigé cette
 église"*

*"Rostang,
 Teutbert,
 Ailald,
 Pons
 ont
 édifié
 cette église
 Saint-
 Symphorien"*

Selon les chercheurs qui ont travaillé sur le site, on peut distinguer à Saint-Symphorien cinq étapes de construction qui s'étagent entre le XI^e siècle et l'époque moderne, la magnifique tour-campanile (que l'on peut seule admirer de loin, à présent) datant pour sa part de la première partie du XII^e siècle.

Les textes vont plus loin : en mentionnant l'existence de Pons et Ripert, cités comme donateurs en 1053 à la suite de leur grand-mère Ingilrada, ils indiquent que l'établissement existait déjà au temps de cette aïeule. Grâce à divers recoupements on peut présumer que ses fondateurs, révélés par l'inscription lapidaire enlevée dans les années soixante, pourraient être le père de celle-ci (Rostagn), un beau-frère par alliance (Ailald/Pons Arbald, époux d'Ermengarda sœur d'Aramberta la belle-sœur d'Ingilrada) son propre époux (Pons) et le descendant d'une vieille famille viennoise encore fort honorée dans la région (Teutbert).

Le premier établissement aurait été construit vers 985-990. Un autre des descendants d'Ingilrada, présumé lui aussi, Pons Farald, a donné une partie du vallon de l'Aiguebrun et des Claparèdes à Saint-Symphorien vers 1046/1048, juste quelques années avant la donation de ses cousins Pons et Ripert.



des biens qui pour certains semblent tout droit issus du douaire que Fulcher le Jeune avait consenti à Raimodis en 909.

Il paraît difficile de faire de l'Arbald de 955 le personnage de l'inscription. A cette époque il ne semble en effet avoir eu aucune attache en pays d'Apt. Il paraît juste avoir été l'un des compagnons, particulièrement respecté, du comte Grifo. Trois décennies plus tard, il en va différemment de Pons Arbald dont l'épouse possédait du bien dans la vallée d'Apt et jusque dans la vallée de Reillanne (Pinet).

On était alors, durant le dernier quart du Xe siècle, dans la phase de règlement du conflit opposant les héritiers de Fulcher le Jeune aux pseudo-Lacoste qui avaient largement mordu sur l'héritage de Maïol et d'Eyric - tué par Vuarac vers 960.

En tant qu'héritier du comte Grifo, Pons Arbald ne risquait rien. Ses propriétés étaient situées dans le domaine des pseudo-Lacoste et ceux-ci ne les ont jamais contestées : ils semblent au contraire avoir été au mieux avec le comte Grifo - et de toute façon il ne l'eût pas permis. Les propriétés des Grifo dans ce secteur provenaient très vraisemblablement d'une union ancienne avec les Fulcher, qui avait doté en contrepartie les pseudo-Lacoste d'un domaine dans le haut Var. C'est donc vraisemblablement en partie pour reconstituer le domaine des Grifo autour de Castellane à la fin du IXe ou au début du Xe siècle que Pons Arbald a donné sa fille Hermengarda à Aldebert (ou Heldebert) fils de Vuarac¹ - mariage réprouvé, à l'époque, entre cousins germains, mais on en connaît d'autres exemples bien plus lourds à porter jusque dans celui de Louis XIV en 1660.

Dans le même temps qu'il mariait Hermengarda au fils de Vuarac, ou qu'il en faisait le calcul, Pons Arbald a pu souscrire à la construction de Saint-Symphorien par le père de Vuarac, Rostagn. Selon G. de Manteyer en effet, le comte Grifo avait défié le pouvoir des comtes Rothbald et Willelm II (ce dernier ayant pris le titre de marquis vers 979). Il avait été soumis, et Pons Arbald avait été reconnu comme son héritier. Ce devait donc être un homme de consensus. Or après le meurtre qui avait mis au ban Vuarac (et sans doute son père Rostagn), l'heure était à la transaction pour les pseudo-Lacoste. Ils avaient aidé l'évêque Nartold à se débarrasser des Marrons qui menaçaient sa ville après l'expulsion des Sarrasins - même s'il n'est pas exclu qu'ils aient pu parfois eux-mêmes, jadis, pactiser avec les rebelles. En 976 ils avaient donc gagné le titre de fidèle de Nartold, et le domaine épiscopal de Saignon que celui-ci leur avait confié en précaire. C'est probablement dans ce contexte que prend place la construction de Saint-Symphorien. Compte tenu de la présence d'un Teutbert parmi ses fondateurs, elle peut apparaître comme une entreprise d'apaisement, en tout cas le signe que les pseudo-Lacoste avaient compris la nécessité d'une négociation : de fait en 992, Vuarac a remis, quoique bien à contrecœur sans doute, toute une série de propriétés à Umberto dit de Caseneuve pour amender le meurtre de son père. Il ne serait donc pas surprenant que Pons Arbald, qui a dû mourir prématurément un peu avant 991 ou 992, se fût associé à la construction de Saint-Symphorien au moment où il donnait sa fille au fils de Vuarac. Il ne pouvait se douter que celui-ci et son frère (un Rostagn encore) entraîneraient vers 1018 sa famille dans une nouvelle guerre contre la famille comtale. Le dernier obstacle pour associer l'Ailald de l'inscription lapidaire et Pons Arbald semble levé quand on se souvient que celui-ci se faisait indifféremment appeler Arbald ou Pons, comme dans les deux actes du 30 avril 986 (*Arbaldus et uxor illius Hermengardis*, Arbald et son épouse Hermengarda, et *Poncius et uxor mea Hermengardis*, Pons et son épouse Hermengarde)².

Restent les deux Pons, s'il faut les distinguer – ce qui semble assez évident - et d'abord celui du haut de l'inscription, qui figure à la suite de Rostagn, Teutbert et Ailald/Arbald.

¹ En ce sens E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 503.

² N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici chartes XXXIV (34) p. 146 et XXXV (35) p. 148-149.

Le nom, là, est courant. En 983, on en trouve déjà trois, témoins d'une donation dans la *villa* des Tourettes¹. Il y en a encore deux en 992 qui ont signé la charte par laquelle Vuarac a remis à Umberto, en dédommagement du meurtre de son père, une partie des domaines dont les pseudo-Lacoste s'étaient emparés. Pour autant, en haute Provence, à cette époque, il y a une famille noble où ce nom se distingue : ce sont les proto-Mévouillon (définis à partir de Pons, époux de Blismodis, connu au milieu du Xe siècle). C'était une grande famille, autant par son domaine (d'Orange à Sisteron et Gap) que par ses membres : littéralement indénombrables, ces pré- puis proto-Mévouillon formaient ce que J.-P. Poly puis E. Magnani ont qualifié d'inextricable parentèle². Parmi eux, les prénoms Pons, Farald, Leodegar, Ripert et Raiambald (Raimbald) étaient redondants. Or on se souvient que l'on a pu établir un lien entre Ingilrada, grand-mère de... Pons et Ripert, d'une part, et d'autre part Pons Farald, fils présumé de Farald (frère de Petrus de Bonils/Bonnieux). Si l'on considère qu'Ingilrada était très probablement la fille de Rostagn, grand propriétaire à Bonnieux au milieu du Xe siècle, l'irruption soudaine dans sa descendance des noms de Pons, Farald et Ripert suggère fortement qu'elle avait épousé un proto-Mévouillon. On a conjecturé dans le chapitre précédent qu'il devait s'agir d'un Pons plutôt que d'un Farald. Ce pourrait bien être là le quatrième personnage de l'inscription.

Enfin, il y a le dernier Pons - et non le moindre, comme l'indique la formule *inclitus homo ministravit*. Le terme d'*inclitus*, en référence au grec *kleitos* - plutôt que *kleidós* ou *kleitús*... d'autant que c'était un digne ecclésiastique - signifie en effet connu, fameux. Il ne s'agit pas là de l'un des fondateurs, mais de l'autorité spirituelle qui a présidé à la fondation : *ministravit* signifierait ici qu'il y a exercé son ministère ou qu'il a dirigé l'établissement. De qui pouvait-il s'agir ? Dans l'acte de 983 mentionné plus haut, on trouve trois Pons. Ils ont témoigné à la concession, par l'évêque Nartold, dans le cadre d'un complot (*convenium*), d'une étendue de terre devant être plantée en vigne dans la *villa* des Tourettes. Parmi eux, on note un prêtre (*Pontius presbyter*) et surtout un abbé (*Pontius abbas*) qui pourraient renvoyer à l'inscription. On a jadis proposé d'identifier cet abbé Pons à un abbé de Saint-Eusèbe de Saignon³ - mais comme l'a fait remarquer E. Magnani on aurait pu tout aussi bien proposer n'importe lequel des monastères des environs, aussi bien Saint-Martin-de-Castillon attesté en 896 que Saint-Pierre des Tourettes qualifié deux fois d'abbaye entre 1041 et 1047⁴... En fait, on ne connaît aucun des abbés de ces établissements. Pour tout dire, on ne sait même pas si ceux-ci, Saint-Eusèbe compris, existaient au temps de la fondation de Saint-Symphorien, qui doit se placer avant l'an mil. En conflit avec Cluny, il fallait que les pseudo-Lacoste fissent allégeance à un autre établissement pour affirmer leur foi, mais il leur fallait sans doute une abbaye qui ne fût pas dans leur orbite directe - et une grande abbaye, dont le prestige pût contrebalancer celui de l'établissement mâconnais.

Saint-Victor offrirait à ce titre une excellente alternative régionale. En outre c'est à la vieille abbaye marseillaise que Pons et Ripert, descendants d'Ingilrada, ont donné Saint-Symphorien en 1053. Pour essayer d'aller un peu plus loin, il faut toutefois se replacer dans le contexte de la plus ancienne bienfaitrice connue de Saint-Symphorien, Ingilrada, qui se trouvait en outre très proche du groupe des fondateurs si elle était la fille du Rostagn et l'épouse du premier Pons de l'inscription. A son époque, les abbés de Saint-Victor dépendaient étroitement de l'évêque de Marseille, issu de la famille vicomtale⁵. Ce n'est qu'en 1005 que le statut de Saint-Victor a changé : les abbés ont exercé un pouvoir temporel et spirituel plus étendu en même temps qu'ils gagnaient en indépendance. Mais jusque-là, c'est l'évêque Pons I, qui occupait le siège épiscopal

¹ N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXX (30) pp. 139-140.

² E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 80.

³ R. Bailly, L'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 11, 1963-1964, pp. 35-51.

⁴ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 363 n. 127.

⁵ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 186.

depuis 977, qui désignait les abbés avec l'accord de son père, le vicomte Willelm¹. En 1001, Pons I s'est même déclaré évêque de Saint-Victor dans un acte relatif à un bien situé au quartier du Trébon (*Tripontio*) à Arles². Si Saint-Symphorien a été placé dès sa fondation sous l'autorité spirituelle de la célèbre abbaye marseillaise, il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que ce fût en premier lieu sous l'égide de l'évêque Pons I, et que celui-ci gérât l'établissement. Plus proche du latin *ministro*, le *ministravit* de l'inscription signifierait alors clairement administrer plutôt qu'exercer son ministère. Cela n'impliquait pas forcément une donation précoce de l'établissement lui-même à Saint-Victor. Bien au contraire, compte tenu des appétits de la famille vicomtale pour les biens temporels de Saint-Victor, dénoncés vers 993 par un abbé plus audacieux que les autres³, on voit mal les pseudo-Lacoste offrir à celle-ci la possibilité d'une implantation territoriale au milieu de leur domaine... Si c'était Pons I qui dirigeait Saint-Symphorien, il devait donc être entendu que c'était de loin. Mais il n'en demeure pas moins que c'est Pons I qui a émancipé l'abbaye de la tutelle des évêques de Marseille et de sa propre famille en 1005. Il s'est même retiré trois ans plus tard à Saint-Victor, en 1008, pour y finir ses jours⁴. L'abbé qui a dénoncé les abus de la famille vicomtale agissait donc peut-être déjà vers 993 selon les vœux de l'évêque.

Au demeurant cet abbé pourrait également être notre administrateur de Saint-Symphorien puisqu'il s'appelait Pons. Fils d'un Inguilbert, sans doute nommé abbé de Saint-Victor par l'évêque Pons I, il a succédé à un abbé Adalard, et il est donc l'auteur vers 993 de la longue tirade dénonçant les abus du pouvoir vicomtal exercés à l'encontre des domaines de Saint-Victor⁵ - en gros la tendance des vicomtes à considérer que ceux-ci leur appartenaient. L'abbatiate de Pons est postérieur au 2 janvier 984 : à cette date, l'abbé Adalard apparaît encore auprès du comte Wilelm II (le Libérateur) à Manosque, en compagnie de l'évêque Nartold⁶. On pourrait trouver un autre lien entre ce Pons et Saint-Symphorien : en 1046/1048, quand Pons Farald (petit-fils présumé d'Ingilrada) a donné une partie des Claparèdes à Saint-Symphorien, un Inguilbert encore était prieur de Saint-Symphorien. Mais ce lien demeure extrêmement ténu. Rien ne prouve en effet qu'il s'agissait d'un membre de sa famille, et même si c'était le cas comme Pons a été abbé de Saint-Victor, et à ce titre chargé de toutes ses dépendances, temporelles comme spirituelles, le fait qu'Inguilbert exerçât à Saint-Symphorien ne créerait pas un lien particulier entre l'établissement du Luberon et l'abbé Pons.

Enfin, même si cela n'a pas forcément de lien avec le Pons *inclitus* de l'inscription, on peut rappeler que l'on a, entre Bonils/Bonnieux et Saint-Symphorien, une petite église ou chapelle Saint-Pons. On a tendance à l'oublier tant elle est discrète. Même la carte archéologique de la Gaule, qui détaille assez volontiers tous les monuments voisins des sites qu'elle énumère, l'a complètement ignorée⁷. Heureusement G. Barrauol, qui a pu la visiter, en a dit l'essentiel⁸. Son architecture visible, que l'on peut dater de la première partie du XIIe siècle, comme le campanile

¹ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 15 (1005) p. 18-22, ici p. 19 : "...*monachos aggregantes, abbatem ibidem ordinaverunt.*" - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 186 n. 33.

² M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte 174 (1001) p. 204-205, ici p. 205.

³ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte 77 (Breve de Catedra) pp. 104-106

⁴ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 192.

⁵ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte 77 (Breve de Catedra) pp. 104-106.

⁶ M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 654, pp. 646-647. - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 185.

⁷ L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 193.

⁸ G. Barrauol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, pp. 409-410.

de Saint-Symphorien, en fait déjà un monument rare, à la fois par la qualité de sa construction et par son plan en T. La présence en outre d'autels tabulaires "d'époque romane" posés sur un socle en pierre évidé dans sa partie supérieure pour recevoir des reliques, confirme son importance. Mais pour qui ? On ne sait rien de l'histoire du bâtiment. Il était sur le territoire des pseudo-Lacoste : c'est donc de ce côté qu'il faudrait chercher. Le volume des travaux, de même que le soin qui a présidé à ceux-ci, semble indiquer que la construction a pris la suite, comme à Saint-Symphorien tout proche, d'une église installée là antérieurement. La contemporanéité des travaux, du début du XII^e siècle dans les deux cas, suggère même qu'ils ont été effectués dans la foulée les uns des autres et par le même commanditaire, peut-être l'abbaye de Saint-Victor ou ses bienfaiteurs. Dans ce cas bien sûr, le fait qu'elle soit dédiée à un saint Pons, et qu'il y ait là des niches à reliques, pourrait renvoyer vers l'*inclitus homo* de Saint-Symphorien. Même s'il ne s'agissait pas des reliques de l'évêque ou de l'abbé, ce pourrait être par révérence à l'un d'entre eux que l'église aurait été nommée.

A défaut de preuve, on aurait donc, comme c'est souvent le cas, un faisceau de présomptions pour faire de Saint-Symphorien un établissement rattaché très tôt spirituellement à Saint-Victor, et du Pons *inclitus* de l'inscription (l'évêque Pons I ou l'abbé Pons).

Les rapprochements effectués avec les Pons marseillais, Pons Arbald, Rostagn et Ingilrada, permettraient de cerner d'un peu plus près la datation de l'inscription. J. Barruol l'avait située vers 950/951. C'était sans doute un peu tôt.

Entre 1040 et 1050, les enfants présumés d'Ingilrada (Ava, Petrus, Farald et leurs frères) étaient âgés. On peut donc considérer qu'ils étaient nés entre 970 et 980. Ingilrada ne serait donc pas née avant 940, et assez vraisemblablement entre 945 et 955.

Cela semblerait confirmer que l'Arbald de l'inscription était bien Pons Arbald. Mais celui-ci n'est signalé dans la région qu'en 986 et il était sans doute mort (un peu prématurément) avant 991/992.

Rostagn pour sa part, si c'est bien celui de 955 et 966/972, appartenait à la génération précédente, celle de Maiïol et d'Eyric. Né peut-être un peu après ses cousins, entre 915 et 925, il aurait facilement pu atteindre les années 980. Maiïol lui-même s'est éteint en 994, à l'âge présumé de 84 ans.

L'évêque Pons a accédé au siège épiscopal en 977, et l'abbé Pons à l'abbatiate à un moment indéfini entre janvier 984 et les environs de 993.

Ainsi l'inscription, et partant la construction, pourrait prendre place, pour recueillir un maximum de probabilités, entre 985 et 990, ce qui en ferait une fondation monastique assez précoce dans le secteur. Même si l'on a souvent envisagé qu'il s'agissait d'une refondation, selon les documents disponibles l'abbaye Saint-Eusèbe n'a en effet été fondée qu'en 1004.

On pourrait enfin examiner l'ordre de préséance des fondateurs : d'abord Rostagn, le chef de famille, le patriarche, pour ne pas dire l'ancêtre, car il appartient à la génération de Maiïol et d'Eyric. Ensuite Teutbert, *vir illustrissimus*, lui aussi de cette génération - un grand nom mais plus guère de biens, autour du Luberon tout au moins¹, car c'était une famille du Viennois. Puis (Pons) Arbald, beau-frère de Vuarac (le fils de Rostagn) promis si ce n'était déjà fait à marier sa fille au fils de ce même Vuarac - mais surtout héritier de l'immense domaine du comte Grifo. Enfin Pons, gendre de Rostagn, de la tentaculaire famille des proto-Mévouillon/Orange/Mirabel/Mison - une puissance avec laquelle il fallait toujours compter, de la haute Provence au Diois et au Gapençais. Ce sont d'ailleurs les descendants de ce Pons qui

¹ G. de Manteyer a fait d'Arlulf, tige des vicomtes de Marseille, le fils du vieux comte Teutbert, mais celui a quitté la région en 908 et Arlulf, qui serait mort avant 965, n'est connu que vers 950/954.

Voir G. de Manteyer, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 98-99. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII^e siècle*, pp. 500-501.

semblent avoir recueilli le domaine de Rostagn : on les retrouve deux générations plus tard à Bonnieux aussi bien que sur les Claparèdes et dans le vallon de l'Aiguebrun. Peut-être étaient-ils trop petits pour prendre part à la rébellion des Fos. Mais apparemment les descendants de Rothbert non plus ne s'en sont pas mêlés. Elle a coûté cher aux descendants de Vuarac qui avaient dû initialement recevoir de leur père la plus grosse part du domaine de Rostagn. Peut-être leur ascendance Mévouillon a-t-elle protégé les descendants d'Ingilrada : s'ils ont fait partie du premier épisode de la rébellion (ce qui les entraînés à détruire Tulette et Piolenc)¹, ils sont ensuite très vite revenus dans le camp des comtes. Il a bien dû falloir alors récompenser ce ralliement, en même temps que punir les pseudo-Lacoste qui avaient précipité les proto-Castellane (et, au départ au moins, une partie de la noblesse de haute Provence dont les proto-Mévouillon) dans la sédition.

A l'exception notable et stratégique de Saignon, où ils semblent avoir été protégés par la précaire de 976 (quoique leurs cousins Bot parussent avoir recueilli une partie de la seigneurie) les descendants de Vuarac ont donc été plus ou moins évincés de la vallée d'Apt et des abords de son grand axe de communication stratégique, le *Camin Roumieux*...

Tout n'est pourtant pas acquis dans cette démonstration. Outre les incertitudes liées à des personnages mal connus, il subsiste une ombre liée aux termes employés dans les trois premiers textes dont nous disposons : les chartes 482, 439 et 533 de Saint-Victor de Marseille.

Très précisément dans la charte 482 de Saint-Victor que nous avons datée de 1046/48 (au lieu du début du XIIe siècle) Pons Farald effectue sa donation à Saint-Victor qualifié de monastère Sainte-Marie, Saint-Pierre et Saint-Victor (*ad monasterium sancte Marie et sancto Petro et sancto Victori*) et à l'église Saint-Symphorien (*et ad ecclesiam sancti Symplioriani*). Un peu plus bas, le texte indique que les biens cédés sont situés dans le territoire de ce monastère précité de Saint-Symphorien (*in ipso territorio predicti monasterii sancti Symphoriani*)².

Quant à la charte 439, précisément datée de 1053, elle mentionne l'église de Saint-Symphorien (*ecclesiam sancti Symphoriani*, appelée plus loin église Saint-Symphorien et Saint-Pierre ou Saint-Pierre et Saint-Symphorien (*ecclesie sancti Symphoriani et sancti Petri* puis *ecclesiam sanctorum Petri et Symphoriani*) et plus loin encore (en référence peut-être au temps d'Ingilrada) église Saint-Symphorien (*alodem quem avia eorum Ingilrada dedit predicle ecclesie sancti Symphoriani*)³.

Enfin la charte 533, le fameux échange de Bargemon, passé en fait à Saint-Symphorien, qualifiait cet établissement de *cella* en 1073⁴.

Or, parce que l'on datait la charte 482 du début du XIIe siècle, certains auteurs ont voulu lire une évolution dans les termes employées : la modeste église (*ecclesia* ou *cella*) aurait connu une grande expansion et serait devenue un monastère une cinquantaine d'années après la donation de 1053 qui l'aurait placée dans le domaine temporel de Saint-Victor (et qui constituerait donc le premier acte officiel de Saint-Symphorien)⁵. Faut-il pour autant renvoyer la charte 482 à sa datation classique ?

Tout d'abord, on doit noter que l'on peut relever des indices signalant dès le départ l'existence de bâtiments conventuels à Saint-Symphorien. Ainsi, les pierres d'attente que l'on pouvait observer dans la tour du XIIe siècle pour la solidariser avec eux n'étaient placées qu'à un niveau

¹ J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 176.

² M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 pp. 485-486.

³ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 439 pp. 443-444.

⁴ M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, charte 533 pp. 529-531 (ici p. 531).

⁵ Par exemple I. Barbier, M. Fixot, *Les découvertes de l'archéologie*, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, *Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans*, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, p. 46.

élevé de celle-ci¹. Seul le premier étage des bâtiments conventuels aurait donc été édifié en même temps que la tour, leur rez-de-chaussée très certainement antérieur n'ayant pu être lié à celle-ci. La présence de ces bâtiments aurait donc pu valoir à l'établissement le statut de *monasterium*. Mais il reste encore à définir ce mot. En établissant une gradation entre *ecclesia* et *monasterium*, on semble privilégier une notion de taille ou d'importance. Mais selon E. Magnani le terme de *monasterium* paraît avoir simplement désigné au XIe siècle un établissement monastique initialement autonome et rattaché ensuite à un autre monastère - au contraire des *cellae* ou *ecclesiae* (églises) rattachées à une abbaye, qui étaient peuplées dès l'origine de moines venant de l'abbaye mère². Saint-Symphorien pourrait répondre à cette définition du *monasterium* si l'on considère qu'il s'agissait d'un sanctuaire privé n'appartenant sans doute pas encore en 1046/48 (notre datation de la charte 482) au temporel de Saint-Victor, et qui était peut-être en outre placé directement sous l'autorité de l'évêque de Marseille qui chapeautait l'abbé de Saint-Victor. Il faudrait donc parvenir à préciser quel degré d'autonomie définissait le *monasterium*... si toutefois il y avait des règles. Car l'imprécision que l'on trouve pour les fortifications entre *castrum* et *castellum*, où les termes sont parfois employés concurremment pour désigner le même lieu, semble avoir prévalu ici aussi. Dans la même charte 482 on vient de voir plus haut que Saint-Symphorien avait été qualifié à quelques lignes d'intervalle d'église puis de monastère, et par ailleurs en 1041, puis entre 1042 et 1047, Saint-Pierre des Tourettes a ainsi été qualifiée d'abbaye (*abbadia*)³ ce qui peut sembler un peu excessif pour un établissement qui était peut-être rattaché au siège épiscopal d'Apt...

Le terme de *monasterium* contenu dans la charte 482 ne paraît donc pas à même d'infirmar sa datation haute en 1046/48 - et ce d'autant plus qu'il ne semble même pas vraiment bien acquis pour désigner Saint-Symphorien dans ce document... Le terme de prieuré (*prioratus*) pour sa part, qui a désigné ultérieurement Saint-Symphorien, n'est apparu qu'à la fin du XIIe siècle pour désigner les plus importants des établissements dépendant des grandes abbayes, ceux où un moine qualifié de prieur (*prior*) ou parfois de prévôt (*praepositus*) était délégué depuis la maison mère pour le gérer aussi bien spirituellement que temporellement⁴.

Mais la longueur du commentaire sur l'origine de Saint-Symphorien ne doit pas nous dissimuler son objet. Après avoir examiné ce que l'on sait ou ce qui se peut déduire des documents existants (tant paléographiques qu'épigraphiques) il nous faut donc revenir sur l'état de Saint-Symphorien au XIe siècle.

Déception, si on compare le bâtiment à ce que l'on connaît, ce n'était alors qu'une simple église composée d'une nef unique, longue d'une quinzaine de mètres, orientée (terminée à l'est par une abside) et vraisemblablement prolongée à l'ouest par des bâtiments conventuels. Les murs, d'une soixantaine de centimètres seulement d'épaisseur, devaient être crépis intérieurement et extérieurement. Pas de voûte : la nef était couverte d'une toiture charpentée. Et pas de tour, non plus, pour attirer de loin l'attention du voyageur à qui l'établissement pouvait offrir protection et repos : le campanile ne date que du XIIe siècle.

Il semble par contre que le mur qui délimitait la cour (plus une clôture qu'une enceinte cependant) existait déjà : on voit clairement sur les plans que l'église sud, qui a été rajoutée au XIIe siècle, ne s'aligne pas avec celui-ci.

Saint-Symphorien cependant n'a pas été construit *ex nihilo*. Antérieurement à l'élévation de l'église, il y avait là un vaste cimetière, dont une tombe au moins a livré un matériel assez riche.

¹ I. Barbier, M. Fixot, Les découvertes de l'archéologie, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, p. 53.

² E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 463.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes LXXIV (74) pp. 214-215 et LXXV (75) pp. 216-217;

⁴ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 463.

Elle se trouve dans un groupe de tombes de jeunes enfants qui s'étend à la fois sous les futures églises (celle de la fin du Xe au nord et celle du XIIe siècle au sud) et à l'extérieur de celles-ci. Sur le couvercle de cette tombe d'enfant, formée d'un coffrage de tuiles, ont été retrouvés une agrafe en alliage de cuivre et deux peignes composites trapézoïdaux en bois de cervidé décorés de lignes incisées et d'ocelles. Des barrettes transversales destinées à tenir les différentes parties, également décorées d'ocelles, participaient au décor en lui donnant du relief¹. Si on rapporte ce matériel à l'habitat misérable que l'on a décrit au Castelas de Cucuron, il semble évident qu'il ne peut s'agir là que de la tombe d'un enfant noble. La présence de ces tombes pose donc de nombreuses questions. A quelle époque peut-on les rattacher ? A quel habitat ? Et, au-delà, le sanctuaire a-t-il été bâti intentionnellement sur les tombes ?

Une tombe rupestre de forme anthropomorphe a été coupée par les fondations de la façade. Ce type de tombe est connu autour de l'an mil (à Carluc notamment, près de Céreste), mais il est très ancien. On a vu qu'un peu plus en amont dans le vallon de l'Aiguebrun, on pourrait le faire remonter peut-être jusqu'à l'hypothétique centre érémitique du Ve siècle.

La tombe riche évoquée ci-dessus pourrait nous apporter davantage d'éléments de datation. Malheureusement, les peignes n'ont pas d'équivalents dans la région et sont de ce fait pour le moment quasi-impossibles à dater. Quant à l'agrafe, elle est d'un type connu de la seconde moitié du VIIe siècle jusqu'à la première moitié du XIe siècle...

On ne peut donc pas savoir si le souvenir du cimetière était encore vivace au moment de la construction, voire s'il était encore utilisé peu de temps avant celle-ci (et s'il a ainsi participé au choix du lieu) ou bien s'il était abandonné depuis longtemps - et si le choix alors a simplement été dicté par la situation en contre-haut du chemin qui longeait l'Aiguebrun. Il semble certain que la topographie a compté. Le premier établissement a été construit un peu en retrait d'une pente naturelle assez abrupte qui borde le site à l'est et au sud. Mais plusieurs critères ont pu jouer. En tout cas, les fondations ayant coupé la tombe rupestre, les constructeurs ne pouvaient ignorer la présence de sépultures même s'ils n'en connaissaient pas forcément le nombre ni les emplacements.

L'habitat auquel se rattachait le cimetière demeure tout aussi inconnu. Les fouilles de la pente sud, sous le sanctuaire, n'ont mis en évidence qu'une occupation de la seconde moitié du XIe à la fin du XIIe siècle, correspondant au développement de l'établissement monastique. Peut-être faudrait-il prospecter dans les autres directions - mais on ne sait pas jusqu'à quelle distance.

Sur l'autre rive de l'Aiguebrun, quasiment face à Saint-Symphorien, le petit fortin de Belluguet, que F. Sauve a estimé dater du XIVe siècle, offrait dans ses environs des silos creusés à même le roc qui étaient sans doute bien plus anciens². Par ailleurs, à quelques dizaines de mètres à l'est de Saint-Symphorien, L. Rochetin a mentionné la présence de nombreuses tombes en coffre réalisées en pierres plates dont l'une au moins a livré un important mobilier gallo-romain³. Les environs du site étaient donc occupés bien avant le Moyen Age. Un habitat aurait pu s'y maintenir ou réutiliser des structures déjà existantes, éléments encochés dans le rocher ou encore silos rupestres. A peu de distance, le Fort de Buoux a sans doute été occupé à toutes les époques⁴ : il a notamment livré de la céramique grise décorée par estampage (dite D-S-P pour

¹ I. Barbier et M. Fixot, Les découvertes de l'archéologie, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, pp. 40-41.

² F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p. 154.
En ligne (MAV 1904) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image>

³ L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 139 n. 1.
En ligne (MAV 1894) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57460472/f3.image>

⁴ Sur le sujet on peut consulter en dernier lieu : P. Clin, Luberon-news.com, 1995-2018, Fort de Buoux - Archéologie en Luberon, en particulier Le mobilier archéologique : de -4000 au XVIIIe s., une profusion de

dérivée de la sigillée paléochrétienne) qui constitue un bon témoin d'occupation entre le IV^e et le VII^e siècle¹ et de la céramique commune grise médiévale entre le Xe et le XIII^e siècle. En outre le vallon de l'Aiguebrun constituait un lieu chargé d'histoire et de foi. Le site de Saint-Symphorien aurait pu offrir une retraite à quelque saint homme venu chercher là sa paix, et son souvenir inspirer un élan de foi suffisant pour que l'on souhaitât dans l'éternité se rapprocher de lui, et que l'on vînt même de quelque distance pour inhumer là ses proches - du Fort de Buoux, du village dit de Saint-Germain (au pied de celui-ci)², voire de Bonnieux... L'occupation ancienne du site de Saint-Symphorien est par ailleurs attestée par la découverte de quelques tessons de céramique grise D-S-P (dérivée de la sigillée paléochrétienne)³. Si la poursuite de fouilles aux alentours ne permet de le rattacher à aucun habitat de proximité, le cimetière primitif, antérieur à la fondation de l'établissement religieux, pourrait donc, comme à Carluc, évoquer des tombes se pressant autour de celle d'un saint homme ou encore d'un lieu jugé saint (*tumulatio ad sanctum*).

Au XI^e siècle Saint-Symphorien n'était pas le seul établissement religieux qui pouvait abriter et reconforter le voyageur dans le Luberon. Outre l'église Sainte-Marie-d'Espeil située un peu plus bas, on peut compter au débouché du chemin des crêtes l'église du Fort de Buoux. Les fouilles y ont montré que l'édifice, longtemps attribué au seul début du XIII^e siècle, s'appuyait en fait sur des structures plus anciennes. Leurs caractéristiques et l'environnement matériel renvoient à l'époque pré-romane (Antiquité tardive, céramique D-S-P) et au XI^e siècle⁴. Le caractère religieux de ces premières constructions n'est pas attesté, mais il a été mis en évidence pour le bâtiment du XI^e siècle⁵. Les dimensions de celui-ci pourraient se mettre en parallèle

témoignages, et Les trois phases principales de l'église : la période pré-romane, l'époque romane et le XIII^e s. - ici la phase la plus ancienne (Etat I).

<https://www.luberon-news.com/une-archeologie-du-luberon.php?id=3866>

A la liste des témoins fournis sur le site, on peut ajouter les découvertes anciennes de monnaies et d'objets répertoriées par L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 206.

¹ C. Raynaud, Céramique estampée grise et orangée dite "dérivée de sigillée paléochrétienne" ds M. Py (dir.), *Dicocer*, Dictionnaire des céramiques antiques (VII^e s. av. n. è.-VII^e s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan), Lattara, 6, 1993 (2007), pp. 410-418, spécialement p. 411.

² L'autel paléochrétien que l'on y a trouvé en 1843, d'abord rattaché par ses critères stylistiques au Ve siècle (comme on l'a vu plus haut dans *Provincia romana*, Le déclin) a depuis été attribué, sur la foi des mêmes critères, aux VIII^e-IX^e siècles et même au Xe siècle : J. Guyon, M. Heijmans (dir.), *D'un monde à l'autre, naissance d'une chrétienté en Provence (IV^e-VI^e siècles)*, catalogue de l'exposition 15 septembre 2001, Arles, Musée de l'Arles antique, 2001, pp. 168-169. - N. Duval, J. Fontaine, P.-A. Février, J.-C. Picard, G. Barruol (dir.), *Naissance des arts chrétiens, Atlas des monuments paléochrétiens de la France*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Imprimerie nationale, 1991, chapitre IV (édifices de culte, décor architectural et mobilier liturgique) p. 262.

Sur les limites des estimations tirées des observations "architectoniques" ou stylistiques voir les réserves de P.-A. Février en 1965 : P.-A. Février, *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1965, tome 123, 2. pp. 563-565.

³ J.-P. Pelletier, M. Picon, Y. et J. Rigoir, L. Vallauri, Les productions de poterie de l'aire marseillaise et du pays d'Apt au cours de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age, ds *Actes du 5^e colloque sur la céramique médiévale en Méditerranée occidentale*, Rabat 11-17 novembre 1991, Rabat, Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, 1995, pp. 111-118.

⁴ R. Bruni, Buoux, Monographie, Edisud/Luberon-Nature, 1981, pp. 102 et 104.

Plus récemment P. Clin, *Luberon-news.com*, 1995-2018, Fort de Buoux - Archéologie en Luberon, ici Les trois phases principales de l'église : la période pré-romane, l'époque romane et le XIII^e s.

<https://www.luberon-news.com/une-archeologie-du-luberon.php?id=3866>

⁵ Christian Markiewicz, Buoux, Château, ds *Bilan scientifique de la Région PACA (BSR)*, 2012, p. 205. En ligne :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104482/1228139/version/1/file/BSR+PACA+2012.pdf>

Christian Markiewicz, Buoux, Château seigneurial dit de l'Environnement, ds *Bilan scientifique de la Région PACA (BSR)*, 2014, p. 195-196. En ligne :

avec un essor de la population sur le site du Fort, sans doute lié à la naissance d'une petite communauté. On pourrait envisager de rapprocher celle-ci du déclin du vieux village dit de Saint-Germain, situé au pied du Fort. De même la nouvelle transformation de l'église au XIII^e s. pourrait renvoyer à l'abandon du petit village situé entre Saint-Symphorien et l'Aiguebrun, déserté après la fin du XII^e et pendant tout le XIII^e siècle¹. De toute façon le Fort a toujours dû constituer un refuge pour les habitants des environs². On se souvient qu'au regard de la donation de Pons Farald en 1046/48, il aurait fort bien pu s'appeler Biol - puisqu'il est fait état dans celle-ci du *passus de Biol* à une époque où le village de Buoux n'existait pas encore à son emplacement actuel.

17.4.2. Des abbés et des évêques, une même religion ?

C'étaient alors les grandes abbayes qui emmenaient alors la foi dans les campagnes et y faisaient entendre la voix de Dieu. De fait elles étaient partout. Les nobles en faisant construire beaucoup qu'ils leur confiaient tout en se réservant souvent les dîmes : si l'on ne peut pas vraiment parler de retour sur investissement quand ils mobilisaient les paysans des environs pour participer à leur construction (qui ainsi avaient la satisfaction de bâtir leurs impôts pour complaire à Dieu) il n'est pas exclu que cela ait soutenu la ferveur religieuse des nobles.

L'abbaye de Saint-Eusèbe a été donnée en 1032, à l'issue de la rébellion des Fos, à l'abbaye de Saint-Gilles, dans le Gard, par les descendants de Vuarac (son fils Aldebert, son épouse Hermangarde, leurs deux fils Aldebert et Guarac et leur fille Amance). Sans doute contraints à cette cession par les héritiers de la branche cadette des comtes de Provence (Bertran I et Jofred I), il s'agissait probablement là de marquer une fidélité à la branche aînée des comtes de Provence, alliée aux comtes de Toulouse qui considéraient toujours avoir des droits sur l'abbaye gardoise³. Saint-Eusèbe a cependant conservé une indépendance assez grande pour que la famille (Guarac et Amance) se permît d'essayer de la donner vers 1070 à l'abbaye de Lérins⁴ - entreprise que l'abbé de Saint-Gilles a promptement bloquée avec l'aide de l'évêque Alfant, un proto-Agoult ennemi traditionnel des descendants de Vuarac - mais non pas, systématiquement, des Castellane : en 1053 le même Alfant a renouvelé au profit de Pons Pulverel, fils de Dodo et Walburgis, la précaire que l'évêque Nartold avait accordée à son grand-père Pons Arbald concernant les dîmes de Saint-Saturnin, Agnana et Antignanica⁵.

On connaît le temporel de Saint-Eusèbe par des bulles papales de 1154, 1174 et 1183 qui font état de possessions remontant au XI^e siècle : fondée par Rothbert et Vuarac, l'abbaye était bien pourvue dans le nord du Luberon et aussi dans le haut Var autour de Glandèves où la famille devait posséder du bien depuis qu'elle avait conclu anciennement une alliance avec les Grifo. Dans le Luberon on peut citer parmi ses dépendances les églises Sainte-Marie de Lacoste et Saint-Donat de Saignon, la chapelle Saint-Sers à Roussillon placée sous l'autorité directe de

<http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2014>

¹ F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, pp. 67-89, ici p. 72.

² En ce sens déjà : F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, pp. 159-160.

³ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII^e siècle, pp. 364 et 365, n. 133 p. 364.

⁴ Saint-Donat de Saignon, ou une partie de celle-ci, donnée à Saint-Eusèbe en 1086 par Bertran fils d'Amance et de Lauger (le) Roux, avait déjà été donnée en 1069 à Saint-Victor par son oncle Guarac frère d'Amance...

M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 429 pp. 434-436 (1069). - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII^e siècle, p. 368 n. 142

⁵ N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXXIV (84) pp. 228-229.

Saint-Gilles en 1038, les églises Sainte-Marie et Saint-Michel de Saint-Martin (de-Castillon) ainsi que l'église paroissiale de Saint-Saturnin-les-Apt. Au sud du Luberon on connaît l'église Saint-Ferréol à Cheval-Blanc, un peu perdue entre Luberon et Durance, ainsi que les églises Saint-Etienne et Saint-Jean (situées à l'extérieur du *castrum* de Cadenet) et la chapelle Saint-Césaire (à l'intérieur de ce même *castrum*). S'y rajoutaient les dîmes du *castrum* de Saignon et celles d'un *castrum* de Sainte-Croix que l'on pourrait assimiler à Sainte-Croix-à-Lauze plutôt qu'à un hameau près du Thoronet puisqu'il a fait l'objet d'une négociation ultérieure avec l'évêque Leodegar d'Agoult¹.

La concurrence était rude pour Saint-Eusèbe, notamment avec l'abbaye Saint-Victor de Marseille (*Sanctus-Projectus* de Lauris, Notre-Dame-des-Vérunes à Cadenet jusqu'en 1075, Saint-Victor à Cucuron, Saint-Marcellin à Villelaure, Saint-Pierre à Sannes, les églises de Céreste et de Bonnieux cédées en 1117 à Leodegar d'Agoult, Saint-Jean de Campanias à Saint-Saturnin-lès-Apt cédée en 1060 par Dodo époux de Walburgis descendant d'Ermengarda et Pons Arbald, et bien sûr Saint-Symphorien dans le vallon de l'Aiguebrun), l'abbaye de Psalmody (Saint-Pierre ou Saint-Barthélémy à Vaugines, Saint-Michel à Cucuron, Saint-Etienne-de-Bornas à Ansouis, Saint-Lambert et Saint-Léger à Grambois, Notre-Dame-de-Limaye à La Bastide-des-Jourdans après 1102), l'abbaye de Montmajour (Saint-Laurent-de-Roubians à Cabrières-d'Aigues, en plus du territoire de Pertuis) ou l'abbaye Saint-André de Villeneuve (Notre-Dame-des-Vérunes à Cadenet à partir de 1075 suite à l'échange de Bargemon avec Saint-Victor², Notre-Dame-de-Beauvoir à Grambois, mais aussi Sainte-Marie-d'Espeil en plein Luberon)... Parfois elles régnaient en maîtresses : dès 983 l'abbaye de Montmajour était investie du domaine de Pertuis (bien qu'il lui fût âprement disputé) et en 1096 Saint-André de Villeneuve possédait tout le territoire de Mirabeau.

L'expansion de ces grands établissements ne s'est pas ralentie à la fin du XIe et au début du XIIe siècle. En 1118, Montmajour a ainsi rajouté à la liste de ses biens Notre-Dame-de-Linieux et Notre-Dame-de-Trésémines à Villelaure, ainsi que Notre-Dame-de-Marlanègues à Saint-Martin-de-la-Brasque qui appartenait précédemment au chapitre de Saint-Sauveur d'Aix. Et Saint-André de Villeneuve encore, outre les nombreux prieurés qu'elle possédait déjà au XIe siècle, s'est retrouvée maîtresse au début du XIIe s. des destinées de Saint-Pierre-de-Méjean à Puyvert, Saint-Julien ou Notre-Dame à Lauris, Saint-André et Saint-Trophime à Lourmarin, Notre-Dame-de-Beauvoir à Ansouis, Saint-Marcel et Saint-Eucher à Beaumont-de-Pertuis ou encore Saint-Hilaire à Viens - sans oublier, à Mirabeau, l'église paroissiale et la chapelle Saint-Michel-de-Béjun.

Face à ces grandes abbayes, certains chapitres cathédraux faisaient triste mine. Dans le Luberon, celui de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix apparaît (presque) comme un parent pauvre à l'aube du XIIe siècle : dépouillé de Notre-Dame-de-Marlanègues au profit de Montmajour, il ne lui restait que les églises Saint-Martin à Ansouis, Notre-Dame-de-Climans et Saint-Martin à Peypin-d'Aigues, et Saint-Jean-Baptiste à Beaumont-de-Pertuis.

En comparaison, de l'autre côté du Luberon, le chapitre de l'église cathédrale d'Apt (restauré par l'évêque Teuderic en 991) semble avoir été très prospère au début du XIIe siècle³. Avant 991, l'église d'Apt avait déjà reçu de nombreux dons. Ils ont continué d'affluer à la fin du Xe et au XIe siècle. Mais ceux-ci restaient éparpillés. Au début du XIIe siècle, Leodegar d'Agoult (évêque entre 1103 et 1143)⁴ s'est employé à structurer le temporel de son église tout en

¹ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 367 n. 141.

² M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte n° 533, pp. 529-531.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XLII (42) p. 161.

⁴ F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 61. - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 270 n. 136 (21 décembre 1143).

élargissant son champ spirituel vers les campagnes, domaine traditionnel des grandes abbayes. Il l'a donc dotée de nombreuses églises paroissiales et de solides revenus, souvent sous forme de dîmes, en n'hésitant pas puiser dans l'héritage familial : entre 1122 et 1125, il lui a donné l'église de Joucas avec toutes ses dîmes, ainsi que les églises et la moitié des dîmes de Croagnes, Saint-Saturnin, Lolanicus/Lausnava, Caseneuve, Gignac, Simiane, Montsalier et Banon. A une date imprécise, mais un peu plus tard, il lui a encore donné toutes les églises de son diocèse où pouvaient séjourner un, deux ou plusieurs chanoines, en plus de celles qu'il avait déjà données, et tout en se réservant personnellement un quart seulement des dîmes - mais aussi tous les divers autres droits qu'il y détenait¹. En outre il a conclu pour son église avec l'abbé de Saint-Eusèbe (de Saignon) un accord portant les dîmes du *castrum* de Saignon et de Sainte-Croix (sans doute Sainte-Croix-à-Lauze) ainsi que les églises Saint-Donat et Saint-Michel à Saint-Martin-de-Castillon². Et avec l'abbé de Saint-Victor, entre 1117 et 1122, un échange qui lui a donné les églises de Céreste et de Bonnieux, avec leurs dépendances, contre le quart des dîmes de Céreste ainsi que les églises de Briol (au nord-est de Gargas) d'Agnana (au sud-ouest de Saint-Saturnin-les-Apt) et de Brizis (entre Céreste et Montfuron)³. On sait par ailleurs, grâce à un acte dans lequel un successeur de Leodegar, l'évêque Pierre, les a données à Cluny, que l'église d'Apt possédait encore sur le territoire de Viens les églises ou chapelles Sainte-Marie (Notre-Dame, à Canet, lieu-dit qui n'existe), Saint-Laurent et Saint-Amance d'Alpester (chapelle et *castrum* disparus, dont le nom subsisterait dans le hameau de Saint-Amas), à Caseneuve Saint Jean de Felezes et sur le territoire de Saint-Martin de-Castillon Saint-Raphaël⁴... En outre, comme on l'a vu plus haut, Leodegar a tenu à récupérer le *castrum* de Saignon qui pourvoyait aux sécurités de la ville. Son église l'avait en effet perdu à la suite de la précaire accordée par l'évêque Nartold, en 976, à Vuarac et Rothbert. Il faut dire que les termes de la précaire étaient relativement ambigus, et très favorables aux pseudo-Lacoste si on laissait traîner les choses. L'affaiblissement des descendants de Vuarac dans la région d'Apt après la rébellion des Fos, qui a propulsé corollairement la famille de Leodegar au premier plan, lui en a donné l'occasion. Même s'il a dû le faire à ses frais, Leodegar a donc racheté les châteaux de la Cruguière et de Tortamolle à Saignon. Très actif sur le plan local, Leodegar était également un évêque engagé dans la politique régionale : malgré les liens qui unissaient sa famille à l'abbaye gardoise⁵, en 1108 il a aidé le comte de Bertrand de Toulouse à s'attaquer au monastère de Saint-Gilles, qui était rattaché à Cluny depuis 1066. Mais par ailleurs il a donné à Cluny les églises Saint-Etienne de Caseneuve et Sainte-Marie des Aumades (au sud-ouest de Caseneuve) ainsi que l'église de Saint-Christophe d'Albion (aujourd'hui Saint-Christol) à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon (qui possédait déjà des dépendances à Mévouillon, Séderon, Barret-de-Lioure, Reilhanette, Montbrun, Ferrassières, Villesèche (Saint-André), Saint-Trinit et Sault)⁶ ...

Les situations étaient donc très contrastées pour les chapitres cathédraux. Elles dépendaient en grande partie de la personnalité (et des ressources) des évêques - et aussi des relations de ceux-ci avec des chanoines souvent issus des familles nobles de la région. On verra plus loin qu'à Apt, c'est peut-être sous la pression de celles-ci que Leodegar a procédé à divers remaniements après 1120.

¹ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes CXXIII (123) pp. 283-284 et CXXVI (126) pp. 287-288. - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 276.

² E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 367 n. 141.

³ N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes CXXII (123) pp. 283-284 et CXXII (122) p. 282.

⁴ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 81 n. 241.

⁵ Pour son aide au début des années 1070, Alfant figure au nécrologe (le registre des morts de la communauté) de Saint-Gilles : cf E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 365 n. 137.

⁶ E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 174.

Malgré tout, les abbayes conservaient le premier rôle : même dans les villes, les chapitres cathédraux, quoiqu'ils dépendissent directement de l'évêque ou de l'archevêque, appartenaient au clergé régulier, soumis donc à une règle monastique¹. Le XIe siècle a été marqué par une volonté de réforme. De fait une succession de papes (Léon IX, Nicolas II, Grégoire VII) a entrepris de transformer l'Eglise et les rapports que celle-ci entretenait avec le monde laïc. Cette réforme "grégorienne" de l'Eglise, entreprise à partir du milieu du XIe siècle - avant l'événement de Grégoire VII (1073-1085) qui lui a donné son nom - s'était donnée pour buts principaux de mettre fin aux pratiques de simonie (achat de charges ecclésiastiques par corruption des électeurs, vente de bénédictions ou d'indulgences) et de réprimer le nicolaïsme (mariage et concubinage du clergé). Mais il s'agissait également d'affirmer le rôle central du pape en excluant les laïcs des affaires de l'Eglise, notamment pour les investitures des prélats (et même du pape comme cela avait été le cas pour un prédécesseur de Grégoire VII, Léon IX, imposé en 1049 par l'empereur Henri III) : c'est de cette époque (1075) que date l'élection du pape par le collège des cardinaux. Et il s'agissait enfin de combattre la féodalisation du clergé (de nombreux évêques étant devenus de vrais seigneurs féodaux) et l'enrichissement des ordres monastiques qui allait de pair avec un relâchement de la règle bénédictine.

La plupart des grandes abbayes étaient certes gravement visées par cette dernière mesure, mais par nature elles étaient moins concernées par la simonie et le nicolaïsme que le clergé séculier. Et c'est de Cluny qu'est parti, d'abord avec Maïol (954-994) puis avec son successeur Odilon (994-1049) le signal de la réforme. Son promoteur, sinon son instigateur, Grégoire VII, était d'ailleurs un ancien moine de Cluny.

La critique de certains abus se trouvaient déjà sous la plume d'Adalbéron de Laon, dans son "Poème au roi Robert" rédigé en sa vieillesse (comme il le disait lui-même en préambule) entre 1027 et 1030. Toutefois, champion de la société trinitaire qu'il avait imaginée, c'est la noblesse dont il était issu qu'il défendait (et son droit imprescriptible à occuper les plus hautes charges ecclésiastiques) - et c'est Cluny qu'il visait. Au demeurant il est évident qu'Adalbéron, poursuivi par la rumeur d'un adultère avec une reine d'Italie, trahissant le dernier descendant des Carolingiens pour Hugues Capet, puis Hugues Capet pour Eudes de Blois, à ce titre surnommé *vetulus traditor* (le vieux traître), déposé en 998 au synode de Pavie, ne pouvait en aucun cas illustrer la vertu que l'on attendait d'un évêque grégorien...

Toutefois la proposition de récupérer les domaines que Cluny tenait de Maïol qui avait fédéré - une décennie avant qu'Adalbéron écrivît "son poème au roi Robert" - la noblesse de haute Provence (emmenée par la branche pseudo-Lacoste des Castellane) lors du premier épisode de la rébellion des Fos entre 1018 et 1022.

Comme toujours, on voit bien que chacun s'est surtout préoccupé des vices et des abus des autres, au mieux de ses intérêts. Mais dans la sourde lutte qui opposait évêques et abbés, nourrie par la jalousie des premiers et l'insatiable appétit de temporel des seconds, il semble que ces derniers ont remporté une victoire éclatante. Localement, des évêques "politiques" comme Leodegar d'Agoult ont réussi à s'imposer. Mais c'est resté ponctuel, et souvent éphémère. A Apt, le successeur de Leodegar, l'évêque Raimond, était un moine de l'abbaye de Saint-Gilles - que Leodegar avait aidé le comte de Bertrand de Toulouse à prendre en 1108...

¹ Dans les actes, les chanoines sont nommés *chanonici*, de *canon*, la règle (par exemple Cartulaire d'Apt, charte XXXVIII, 28, p. 135 ou charte XXXIX p. 157) et en 991, lorsque l'évêque Teuderic a réorganisé le chapitre de la cathédrale d'Apt, il a institué un corps de douze chanoines vivant en communauté (Cartulaire d'Apt, charte XLII, 42, pp. 161-165).

Table des matières du chapitre 17

CHAP. 17 : UNE FÉODALITÉ CONTRARIÉE.....	1
17.1. UN SYSTÈME FÉODAL EN BUTTE À DES TRADITIONS DIVERSES.	2
17.2. LES FORTIFICATIONS.	22
17.2.1. Les fortifications bien attestées.	23
17.2.2. Les fortifications probables.	28
17.3. RENAISSANCE DES CHEMINS, LA GENÈSE DES SEIGNEURIES DE ROUTE.	31
17.4. AU XI ^e SIÈCLE, UNE FLORAISON D'ÉDIFICES RELIGIEUX.	44
17.4.1. Saint-Symphorien.	54
17.4.2. Des abbés et des évêques, une même religion ?.....	66